

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne
Séance du 23 novembre 2023

Délibération n° 2023 – 23/11/2023 – 1

Verbatim du conseil d'administration du 27 septembre 2023

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 13 Membres représentés : 5 Total : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 16 Pour : 16 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 27 septembre 2023.**

Dijon, le 24 novembre 2023

Le Président de l'université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du 27 septembre 2023

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du conseil d'administration du 27 septembre 2023

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Fabrice HERVÉ,
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre excusé

Madame Natalie JOUBERT.

Membre absent

Madame Alexandra LAURENT.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS (présent jusqu'à 17h45 puis procuration à Monsieur Luis LE MOYNE),
Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER (présent jusqu'à 18h),
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (procuration à Monsieur Éric DAUBIGNEY),
Madame Elsa LANG-RIPERT (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER).

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (présent jusqu'à 17h45 puis procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur Éric DAUBIGNEY (présent jusqu'à 18h30),
Madame Virginie KILANI (présente jusqu'à 18h30 puis procuration à Madame Peggy CÉNAC),
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Membre absent

Monsieur David COUSSON.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF,
Madame Laura GUYONNET (procuration à Monsieur Maxence ROULLIAT),
Madame Clara PRIVÉ,
Monsieur Maxence ROULLIAT.

Membres absents

Madame Louise BOIVIN,
Monsieur Charles FORJOT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 16h puis procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),
Monsieur Brice LETHIER (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

Membre excusé

Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN.

Membres absents

Madame Frédérique BEAULIEU,
Madame Laetitia MARTINEZ,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Alice LHOMMET, Directrice du pôle Finances.

Invités

Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente à la commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du service des ressources humaines,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale.

Ordre du jour :

I) Informations du Président	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion	3
III) Création d'une fondation abritée « Université de Bourgogne »	3
II) Approbation du verbatim du conseil d'administration du 4 juillet 2023	9
IV) Questions statutaires	9
1. Modifications des statuts de l'UFR DSEP	9
2. Modifications des statuts de l'INSPÉ	11
3. Statuts de la commission solidarité étudiante (CSE)	13
4. Evolution de l'ESIREM en « École polytechnique universitaire de l'université de Bourgogne»	24
5. Commission d'appel d'offres : appel à candidatures et désignation d'un titulaire et d'un suppléant parmi les enseignants-chercheurs.....	28
V) Questions financières	29
1. Orientations budgétaires 2024	29
2. Achat de médailles pour la remise des palmes académiques à l'université de Bourgogne	36
3. Autorisation d'une levée de prescription quadriennale.....	37
4. Remboursement des frais d'hébergement des agents partant en mission et plafonds des nuitées réservées par bons de commande	38
VI) Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 12 septembre 2023)	38
1. Campagne d'emploi des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS pour l'année 2024.....	38
2. Chartes de gestion des agents contractuels de l'université de Bourgogne : mise à jour des grilles indiciaires	49
3. Régime indemnitaire des personnels enseignants (primes fonctionnelles).....	51
4. Référentiel d'équivalences horaires	53
VII) Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 11 septembre 2023....	53
1. Prolongation du référentiel commun des études pour 2023-2024	
2. Travaux de la commission de la FSDIE du 16 mai 2023 - complément relatif aux conventions nouvelles	
3. Travaux de la commission de la pédagogie du 4 septembre 2023	
3.1 UMDPCS - Offre de formation rentrée 2023/2024	
- Modifications du DU Prévention et éducations en santé (PREVEDUC)	
- Création du DU Orthodontie spécialisée en aligneurs in office	
3.2 Modifications de fiches filières - rentrée 2023/2024	
INSPE - 2nd cycle :	
- Master Sciences humaines et sociales - Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)	
- Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) - Parcours Enseignement et Besoins Éducatifs Particuliers (EBEP)	
Santé - 1er cycle et 2e cycle :	
- Parcours d'accès spécifique santé (PASS) et processus de sélection	
- Diplôme de formation générale en sciences médicales - 2e et 3e année (PC2 et PC3)	
- Diplôme de formation approfondie en sciences médicales - 4e, 5e et 6e année (MM1, MM2 et MM3)	
3.3 Calendriers universitaires : modifications et compléments des composantes pour l'année 2023-2024	
VIII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 14 septembre 2023	59
Demande de subvention	
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat.....	59
IX) Tarifs, subventions et dons - SEFCA : tarifs de formation continue et par apprentissage - Catalogue général des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	59
X) Compte rendu de conventions hors subvention	60
<u>Point C</u> : Questions diverses	60

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023)

*(La séance est ouverte à 14 h 20 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Nous avons déjà un peu de retard, on va essayer de gagner un peu de temps sur les informations du Président.

Je vais vous donner des informations générales sur l'établissement.

Les rentrées solennelles sur les campus territoriaux se déroulent en ce moment, je termine demain par Chalon et Mâcon, hier nous étions au Creusot et la semaine dernière c'était Nevers et Auxerre dans la même journée et la rentrée solennelle sur le campus de Dijon, c'est le 5 octobre donc, évidemment, vous y êtes toutes et tous invités. Les rencontres ne sont pas seulement un temps unilatéral de discours, c'est aussi un temps d'échange avec les communautés, avec les acteurs territoriaux, les élus locaux qui sont très en attente, vous le savez, du développement d'une stratégie enseignement supérieur et recherche sur leur territoire, ce qui est tout à fait légitime. Donc on échange beaucoup. A Auxerre, on a inauguré la PASS à distance, la PASS en numérique et la rencontre avec les étudiants a montré que, pour le moment, tout se passait très bien, ça fait un mois que ça fonctionne et donc manifestement tout va bien, tant mieux. Si on en croit l'expérience de Nevers, cette année à Nevers, nous avons eu 58% de succès aux examens de PASS chez les étudiants qui suivent la PASS à distance, c'est un excellent résultat, c'est même meilleur qu'à Dijon, donc la formule fonctionne. Avec des conditions d'encadrement sans doute plus importantes qu'à Dijon comparativement.

Autre information, nous avons participé à l'organisation d'une conférence avec le rectorat et Monsieur le recteur de l'académie de Dijon, Pierre N'Gahane, mais aussi avec le campus dijonnais de Sciences Po Paris et un certain nombre d'intervenants de très haut niveau, nous avons deux anciens ministres, un ancien ministre de la justice, garde des Sceaux, une ancienne ministre du Travail, un ancien secrétaire général adjoint de l'ONU, plusieurs diplomates, des avocats, des juristes, mais aussi des sociologues, etc., et le thème de cette conférence, c'était les relations Afrique-Europe. On a élargi à la France même si le propos a été beaucoup axé sur la relation que la France a, en ce moment, avec certains pays d'Afrique subsaharienne dont on sait qu'elles sont particulièrement tendues, si vous suivez l'actualité vous savez de quoi je parle. Il n'empêche que les discussions étaient extrêmement riches et on a esquissé des pistes d'amélioration des relations entre la France et il faut le dire, ses ex-colonies, c'est le poids de l'héritage. On est sorti de cette conférence avec un peu d'espoir et un peu d'optimisme et je trouve que ça tranchait avec les faits diplomatiques actuels.

Un petit mot sans rapport avec l'information précédente, sur l'EPE, la construction de l'EPE avec l'uB qui se transformera en EPE. L'École supérieure de musique a voté son rattachement comme établissement-composante, l'ESTP comme établissement associé. A l'uB nous avons fait un vote la dernière fois, je vous avais expliqué que c'était un vote politique, ce n'était pas un vote technique, c'est-à-dire que c'était une proposition de statuts que nous envoyons au ministère, qui fera l'objet de navettes, d'ajustements techniques mais c'était véritablement la manifestation du conseil d'administration de rentrer dans cette évolution institutionnelle très forte pour montrer aux représentants d'une communauté entière, la volonté de cette communauté d'y participer. BSB a également adopté ces statuts sous les mêmes conditions, c'est-à-dire un vote politique, pas technique. Et le CHU, le Conseil de surveillance du CHU a procédé de la sorte également à l'unanimité, lundi dernier. Le projet de l'EPE est aujourd'hui à finaliser. Il a fait le tour de l'ensemble des établissements. Chacun y met ses modifications, y a ajouté parfois des détails, très sincèrement il n'y a pas de remise en cause du fond. Le CROUS qui nous a rejoint en juillet dernier, je vous le rappelle, a lui aussi réalisé ses amendements sur le document. Ça nous semble tout à fait raisonnable et constructif donc c'est une excellente nouvelle.

Autre information tout à fait récente, Amel Nafti qui est la directrice des Beaux-Arts, nommée à la rentrée, est en poste depuis 15 jours. J'ai pu la rencontrer hier, la discussion a été extrêmement constructive. Elle doit se poursuivre et nous nous voyons dans quelques jours, nous avons calé une demi-journée de travail ensemble pour pouvoir évoquer la manière dont l'École des Beaux-Arts pourrait nous rejoindre comme établissement-composante. Tout est ouvert encore, il faut prendre la mesure de l'enjeu, il faut également que des discussions aient eu lieu à l'intérieur de l'École des Beaux-Arts parce qu'il y a aussi des enjeux pour nos collègues et il nous faut, de ce point de vue-là, leur montrer toutes les perspectives qui s'ouvrent à eux comme à nous grâce à leur intégration, comme nous l'espérons. Les choses sont reparties, ce qui laisse pas mal d'espoir, c'est à suivre. Je vous tiendrai informés, comme je l'ai toujours fait, sur la situation institutionnelle de l'établissement, dans ses relations avec nos collègues.

Toujours à propos de l'EPE et de la politique de site, nous sommes en train, quand je dis « nous », c'est l'ensemble des membres d'UBFC, de finaliser le document qu'attend le ministère pour lundi prochain et qui correspond à la trajectoire que nous allons donner au site, à la fois dans la construction des deux EPE, un EPE à Dijon, un EPE à Besançon, et dans la manière dont nous entendons collaborer ensemble. Le travail est un travail essentiellement de forme. L'idée étant que chacun aura ses graduate schools et puis sur les programmes gradués qui sont communs, les PIA structurants viendront les alimenter en financement. Ça c'est l'enjeu principal et, pour le reste, je rappelle que l'État souhaite que la COMUE actuelle continue de coordonner la politique de site à l'échelle régionale et que l'EPE en sera l'héritier. Très bien, ça ne soulève à mon avis guère de difficultés dans la mesure où les PIA que nous porterons ensemble feront systématiquement l'objet d'accords de consortium nous impliquant, donc ça ne devrait pas soulever de difficultés majeures.

Autre point d'actualité, j'ai reçu ce matin un projet de motion commune de la part de l'UNEF et de la FEBIA sur la précarité étudiante. C'est une proposition qui nous est faite. Il y a deux ou trois choses à amender. Je propose qu'en séance, Cyril Gomet réalise des propositions, que ça tourne entre les membres du CA et si on arrive à un consensus sur le texte, qu'on le soumette au vote du CA pour défendre des mesures susceptibles de lutter contre la précarité. Vous savez qu'on est très

engagé à l'uB dans la lutte contre la précarité étudiante, contre les difficultés que les étudiants rencontrent dans leur parcours universitaire, je ne parle pas de difficultés pédagogiques, évidemment on s'en occupe, mais des difficultés du type problème de santé, problème de logement, problème d'alimentation, autant de choses qui éloignent les étudiants de leurs études, autant de choses contre lesquelles nous devons lutter pour rapprocher les étudiants de leurs études, pour éviter qu'ils soient distraits par des contingences qui font obstacle, malheureusement, à des études normales. Donc Vanessa David-Vaizant va nous rejoindre normalement dans quelques minutes.

Si Margot Mazuet, ici présente, en est d'accord, on peut faire un petit point fondation. C'était prévu en point III de l'ordre du jour. On peut bouleverser l'ordre du jour pour aborder le point III et nous reviendrons sur l'approbation du verbatim, si vous voulez bien, par la suite, ça permettra de gagner un petit peu de temps vu qu'on en a perdu pas mal au début.

Points A : Points soumis à discussion

III) Création d'une fondation abritée « Université de Bourgogne »

Le Président.- Donc la création d'une fondation abritée « Université de Bourgogne ». Vous le savez, la création de la Fondation, c'est un engagement de campagne que nous avons pris en 2020. Ce projet a pris beaucoup de retard. Il est de bon ton de dire que le COVID a tout empêché. Oui, effectivement, ça ne nous a pas simplement retardé parce que, là encore, il fallait traiter des sujets qui étaient, dans l'ordre des urgences, plus urgents que la création de la Fondation. Il reste que cette fondation, on n'en a jamais abandonné l'idée ni la volonté de la créer, mais nous nous sommes heurtés ensuite sur une question institutionnelle majeure. On était parti sur l'idée qu'une fondation avec une personnalité morale propre permettrait à l'uB de faciliter, on va dire, les activités de la Fondation. Parce que quand on est une fondation avec une personnalité juridique propre, on a des règles comptables différentes, on n'est pas soumis à la comptabilité publique notamment, les choses sont beaucoup plus souples, etc. Sauf que ce qu'on gagne d'un côté en souplesse peut-être de fonctionnement du quotidien, on le perd en structuration, parce que créer une personne morale à part, en marge de l'uB, ça suppose aussi de créer des emplois, ça suppose de créer des locaux, etc. Ça externalise véritablement et le coût généré par cette structuration risque d'être difficilement supportable pour une fondation en création, parce qu'il faut que la Fondation puisse régler ses propres charges. Donc ça a posé un réel problème. A l'occasion d'une discussion avec le recteur de l'Académie de Dijon qui m'a indiqué cette possibilité que j'ignorais, nous nous sommes tournés vers la Fondation de France parce que la Fondation de France abrite des fondations précisément. Cela permet à la fondation abritante de gérer l'intégralité des aspects administratifs du fonctionnement d'une fondation, par exemple universitaire. Nous n'avons pas de chance, la Fondation de France refuse d'héberger les fondations universitaires pour des raisons qui sont liées, nous a-t-on dit, à la comptabilité publique. Nous avons donc cherché d'autres solutions et je crois que nous avons enfin trouvé la solution. Et cette solution, c'est d'être abrité à la Fondation Innovation et Transitions qui est issue de la Fondation pour l'université de Lyon. La Fondation Innovation et Transitions est une fondation qui abrite un certain nombre de fondations universitaires mais pas seulement. La fondation abritante,

actuellement, abrite notamment les Fondations de Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, la Fondation École nationale des ingénieurs de Saint-Étienne, la Fondation Grands ateliers innovation architecture qui est une fondation de quatre écoles d'architecture d'Auvergne Rhône-Alpes, la Fondation LearningLab Network qui a été fondée par l'université de Lyon, l'université catholique de Lille, les Arts et Métiers, Aix Marseille Université, l'université de Caen Normandie, l'université Jean Monnet et puis enfin la Fondation Sciences Po Lyon. Donc le champ d'action de cette Fondation Innovation et Transitions n'est pas limité au Bassin lyonnais, à la région Auvergne Rhône-Alpes et a vocation à intervenir sur le territoire national et donc elle abrite par exemple la Fondation Vivre debout handicap international.

Quel est l'avantage de l'abri que nous trouverions dans la FIT ? C'est que, comme je vous l'indiquais tout à l'heure, la convention de création de la Fondation de l'université de Bourgogne pourrait, à condition que le conseil d'administration de l'université de Bourgogne la valide, pourrait être validée lors d'un des prochains CA de la Fondation et le prochain CA aura lieu le 12 décembre. Donc, si nous en décidions, cela permettrait d'avoir un lancement officiel et effectif de la Fondation au 1^{er} janvier 2024. Et puis, passer par ce système de fondation abritée permet une gestion facilitée parce qu'il n'est pas utile de créer un budget annexe alors que tout à l'heure, je vous ai expliqué que c'était nécessaire avec une fondation universitaire ou partenariale. La fondation abritante prend à sa charge une partie des tâches qui sont liées au suivi administratif et financier de la Fondation, donc cela réduit notre charge de travail, ça nous permet de nous concentrer sur les actions qui sont portées par la Fondation. De son côté, la Fondation Innovation et Transitions s'engage à plusieurs choses, d'abord à exécuter les décisions du comité exécutif, sous réserve, bien sûr, que ces décisions soient conformes aux statuts et au règlement intérieur de la Fondation Innovation et Transitions. Elle s'engage à établir, chaque année, un compte d'exploitation, à gérer le patrimoine du fonds, à régler les legs, donations, consentis à la Fondation de l'université de Bourgogne pour le compte du fonds et sous réserve, évidemment, que les charges et les conditions soient conformes à la convention ainsi qu'aux statuts, au règlement intérieur et à la déontologie de la fondation abritante, à encaisser les versements et à remettre un reçu fiscal aux donateurs. Les frais demandés par la fondation sont limités, il y a un forfait de 1 500€ par an. Donc ça, ce n'est pas une grosse somme et pour les fondations gestionnaires, il y a un prélèvement de frais de 2 750€ par tranche de 50 000€ distribués et pour les fondations distributives, c'est 1 750€ par tranche de 50 000 €. S'agissant des campagnes de collecte de dons, c'est 1 500€. Donc des frais somme toute limités, forfaitaires, qui permettent une visibilité sur ce que ça nous coûtera à l'année, au regard des objectifs. Et puis, cela ne nous enferme pas *ad vitam aeternam* dans un système de fondation abritée puisqu'il y a une possibilité d'évoluer vers une fondation autonome, la convention de création qui sera conclue si vous en décidez ainsi avec la FIT, prévoit que, dès lors que la fondation abritée obtiendrait la reconnaissance d'utilité publique, les fonds dédiés seront immédiatement transférés sur décision du comité exécutif ou par décision du conseil d'administration de la fondation abritante.

Donc de la souplesse, de l'agilité. Si ça ne marche pas, on pourra en tirer les conclusions qu'on devra en tirer. En même temps, ça permet de lancer cette activité de fondation qui a pour objectif de nous rapprocher du tissu socio-économique dans toutes les dimensions de nos activités aussi bien pour créer des chaires que pour faire de l'action en direction des étudiants, des chaires de formation, de recherche, etc., peu importe la portée de nos activités, pour faciliter le rapprochement avec le

tissu socio-économique, donc entreprises, associations, pourquoi pas les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'État, les établissements publics à caractère administratif, industriel et commercial, peu importe, l'objectif est véritablement de faciliter les choses pour avoir une sorte de guichet unique, - quand on est extérieur à l'université, c'est quelque chose de complexe, de compliqué -, qui permette de faire le lien avec l'ensemble des éléments qui composent notre communauté. Pour animer cette fondation abritée par la FIT, nous avons procédé à un recrutement. C'est Margot Mazuet, ici présente, que j'accueille, que je remercie d'avoir accepté notre proposition d'emploi. Peut-être Margot, puis-je vous passer la parole pour que vous puissiez vous présenter au conseil d'administration et que vous puissiez aussi compléter un petit peu mon propos très institutionnel, si vous des choses à dire sur la Fondation, vous avez la parole.

Mme Mazuet.- Bonjour à toutes et à tous. Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour cette présentation. Me concernant, très rapidement, déjà je suis ravie de travailler à l'université de Bourgogne puisque j'y ai été formée. C'est un peu un retour aux sources pour moi. Concernant mon parcours professionnel, après une formation à l'université de Bourgogne en histoire de l'art, puis à l'IAE, j'ai géré des structures culturelles et touristiques, puis j'ai travaillé à la Fondation du patrimoine, ce qui m'a permis d'acquérir une première expérience au sein des fondations. Monsieur Thomas a très bien présenté le concept de fondation abritée et les tenants et les aboutissants de ce système. Je me tiendrai à votre disposition si vous avez des questions peut-être un peu techniques sur le fonctionnement de tout cela. De façon générale, l'objet de la Fondation, ça va être de soutenir financièrement les actions qui sont déjà portées par l'université de Bourgogne, je parle sous le contrôle de Monsieur Thomas, voire d'en développer de nouvelles. On a pensé bien sûr, en premier lieu, à la lutte contre la précarité étudiante qui est un vrai sujet de plus en plus urgent avec des coûts de rentrée qui ont encore augmenté, donc on prévoit de travailler très rapidement dès le lancement de la Fondation, sous réserve bien sûr que vous validiez le principe, sachant que la Fondation Innovation et Transitions nous a indiqué que même si son prochain CA se tiendra le 12 décembre comme Monsieur le Président l'a indiqué, on pourrait, avant cette date, commencer à encaisser des fonds, à lancer une collecte de dons qui pourrait être en lien avec la CSE, représentée par Vanessa Vaizant qui vient d'arriver. L'objet lui-même va rester à affiner. Néanmoins, je pense qu'on va s'orienter vers un objet assez large pour soutenir la pluralité des actions portées par l'université de Bourgogne, aussi bien dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de la qualité de vie des étudiants dont on parlait, du social, ça concernera aussi le culturel et le sportif, si on en a la possibilité. Il y a aussi un patrimoine culturel et scientifique à l'université de Bourgogne qui mérite d'être préservé et entretenu, donc il y a des moyens qui sont, là aussi, à trouver pour répondre à ce besoin et la Fondation permettra, j'espère, de participer au rayonnement de l'établissement, à la coopération internationale et aussi peut-être de valoriser les diplômés, de développer une culture d'alumni puisque les anciens étudiants seront aussi des prospects importants dans le cadre de campagnes de mobilisation populaire. N'hésitez pas si vous avez des questions, je me tiens à votre disposition.

Le Président.- Merci pour ces précisions. Ça ouvre de nouvelles perspectives. On le fait, évidemment, dans une perspective de rayonnement mais aussi pour répondre à des besoins, je pense aux difficultés des étudiants dont on a

parlé, dont on parlera à la fin de ce CA pour la motion. On s'ouvre sans trop prendre de risques institutionnels, je crois, mais avec la volonté ferme que ça fonctionne bien. Pour l'aspect institutionnel, il faut savoir que la fonction qu'occupe Margot est rattachée au PAJI et se déroule donc sous la direction de Jean-Marc Bourgeon. On s'interroge toujours sur quelle est la structuration la plus pertinente et on s'est dit que c'était bien de placer ce poste-là au PAJI parce qu'il y a une dimension juridique importante, parce qu'il y a aussi le service achats qui y est rattaché, on a des manipulations aussi de fonds, c'est le PAJI qui reçoit et qui instruit les dons et les legs. Donc il y avait une certaine cohérence à rattacher ce poste au PAJI. Là encore il faut se donner le temps de l'expérimentation, le temps de la réflexion, dresser des bilans et puis adapter s'il le faut.

Clara et puis ensuite Maxence.

Mme Privé.- La question qui se pose, c'est quel type de gouvernance a été pensé pour cette fondation ? Parce que c'est la grande question dans les universités où il y a des fondations. Quel type de gouvernance pour ces dernières, à quel point on inclut les usagers, les personnels, est-ce que c'est quelque chose qui a déjà été réfléchi ?

Mme Mazuet.- Merci pour cette question. Du fait qu'on s'oriente vers une fondation abritée, l'organe de gouvernance, ça serait un comité exécutif. On réfléchira à la composition de celui-ci en lien avec la présidence et avec aussi les services de la fondation abritante, on veut mobiliser leur expérience. L'idée de la présidence, là encore, je parle sous votre contrôle, c'était d'impliquer des représentants de l'université, qu'ils soient étudiants, enseignants-chercheurs, BIATSS, etc. C'est un projet qu'on souhaite vraiment fédérateur. Je pense que ça ne peut pas fonctionner si ça ne l'est pas. Et ce comité exécutif pourrait aussi s'appuyer sur d'autres comités qui pourraient être créés. Je parle vraiment au conditionnel parce qu'on est encore sur une phase de constitution, vous l'avez compris. Il pourrait y avoir un comité, par exemple, d'étude et de sélection des projets, il pourrait y en avoir un pour impliquer peut-être des donateurs si on a des liens forts avec des entreprises qui donnent des montants conséquents ou des particuliers qui, là aussi, donnent des montants conséquents. Je pense que ça serait pas mal de les inclure quelque part pour qu'ils puissent être intégrés à la réflexion.

Le Président.- Pour compléter le propos de Margot Mazuet, dire aussi que si on veut rayonner à l'extérieur, il faut aussi que dans notre comité exécutif, on ait des relais de l'extérieur, c'est absolument indispensable. Donc il faut qu'on pense à notre communauté, ça ce n'est pas douteux. En revanche, il faut aussi, de même que notre conseil d'administration comprend des personnalités extérieures, il faut que notre comité exécutif soit aussi composé de personnalités susceptibles de faire le relais non seulement de l'existant, mais des activités qui seront développées au sein de ces formations, donc ça suppose de mobiliser le réseau de l'université, les acteurs du monde socio-économique. Je le répète, le monde socio-économique ce sont les acteurs des entreprises, mais pas seulement, des tissus associatifs, des collectivités territoriales, etc. Ce comité exécutif, il faut le modeler à l'image de ce qu'on souhaite faire de cette fondation, un cœur rayonnant de l'université de Bourgogne vers l'extérieur et à l'intérieur bien entendu, pour nos activités.

Maxence.

M. Roulliat.- Merci beaucoup pour cette présentation et bienvenue Margot. J'avais quelques petites questions notamment sur le fait qu'on soit abrité par la Fondation Innovation et Transitions. Est-ce que ça nous donne aussi un cadre à respecter ou est-ce que sur les différentes actions de recherche, d'innovation, etc., on est totalement libre de pouvoir orienter en fonction des volontés, comme Monsieur le Président le disait, qu'on souhaite mettre en place et qui sont aussi propres au territoire dans lequel on est inscrit et est-ce qu'en tant que communauté d'université, on est libre aussi de faire des propositions, par exemple d'actions dans lesquelles on a des idées ou on trouve qu'il pourrait y avoir quelque chose à développer ? Est-ce que c'est quelque chose qui sera envisageable ? Même si encore une fois je sais que ça se construit donc vous n'aurez pas forcément la réponse tout de suite. Et la dernière question, du fait qu'on soit avec beaucoup d'autres acteurs dans une même fondation, est-ce que c'est quelque chose qui pourrait être propice à créer des partenariats avec justement d'autres fondations ? Là, il y a un tissu lyonnais et de Rhône-Alpes particulièrement présent. Est-ce que c'est quelque chose qui, entre guillemets, s'ouvre ou c'est peut-être encore trop tôt pour le savoir ?

Le Président.- D'un point de vue stratégique, je suis assez partisan de la politique des petits pas. Ça ne veut pas dire que les petits pas ne doivent pas s'enchaîner rapidement selon un rythme bien compris et dans un objectif bien compris, mais commençons déjà par construire. Ensuite, effectivement, s'ouvrir aux autres, c'est peut-être aussi s'ouvrir à d'autres fondations, bien entendu, ça ce n'est pas un souci mais je crois qu'il faut qu'on lance nos premières actions, qu'on les expérimente, en tirer rapidement les bilans sur ce qui marche, ce qui ne marche pas et puis évoluer. Collaborer avec d'autres ne pose pas de difficultés dans le principe, mais commençons par construire.

Mme Mazuet.- Il me semble qu'il y avait une question aussi sur les limites. La seule limite en soi, c'est sur les statuts de la FIT, j'utilise l'acronyme. La limite, c'est celle de l'intérêt général, donc c'est assez large, ce qui est très bien. Néanmoins, il y aura un comité exécutif pour la fondation abritée, qui se chargera aussi de définir des axes pour notre fondation.

Le Président.- Clara.

Mme Privé.- De toute façon, quand on crée un EPE, on est obligé de passer par l'étape fondation, et pareil pour les grands établissements. On parlait des liens avec le monde socio-économique, la composition du comité exécutif, etc., je pense que le comité exécutif et la manière dont la fondation sera gérée, peut aussi permettre d'avoir un garde-fou entre la liberté d'enseignement, de création de diplôme, de recherche et les entreprises, et je prends comme exemple le scandale qui est arrivé il y a quelques années, qu'on avait appelé le master BNP Paribas, à l'université de Paris Dauphine, où c'était grâce à la Fondation que l'université avait pu reprendre la main sur la création de ce master qui était à la base une création de commande d'une banque, donc je pense que c'est aussi des choses qu'il faut qu'on ait en tête en tant que membre du service public et de l'enseignement supérieur et la recherche et il y a une articulation fine à avoir entre nous et l'extérieur. Quand, Monsieur le Président, vous vous dites partisan de la politique des petits pas, je trouve que c'est assez rassurant parce que les choses vont se faire petit à petit, les liens vont se créer petit à petit et la fondation est, pour moi, finalement une protection

dans le cadre des EPE qui peuvent parfois glisser un petit peu sur la question des libertés académiques de recherche et d'enseignement, même si je comprends qu'ici ce n'est pas le but, on a déjà eu des échanges sur le sujet, tout en ayant une possibilité et une ouverture de financement bien plus large que ce qu'on pourrait avoir aujourd'hui.

Le Président .- Je pense que les libertés académiques ne sont pas du tout remises en cause ni par le projet d'EPE ni par la Fondation, au contraire. En tout cas je n'ai jamais eu d'alerte d'aucune sorte, de qui que ce soit, dans la communauté sur cette question. Je crois que de ce point de vue-là, je suis sans doute le premier défenseur, ou en tout cas je fais partie vraiment de ceux qui sont extrêmement jaloux de cette liberté académique, liberté de la recherche, et que vraiment, tant que j'occupe la place qui est la mienne, je n'ai aucun doute là-dessus, pas de difficulté.

Denis Hameau.

M. Hameau.- Deux choses. D'abord, je trouve que c'est très bien d'avancer vers cette idée de fondation dans laquelle on avait été associé d'ailleurs, donc la voir aboutir, c'est quand même important. La deuxième chose, c'est simplement peut-être regarder dans un benchmark un peu positif, une comparaison si on parle bien français, ce qui marche bien, et pourquoi, et comment ? Ça peut être inspirant de voir les facteurs clés de succès. Et enfin, sachez que Dijon métropole sera à vos côtés pour aider.

M. Bichebois-Delhief.- J'ai une question vis-à-vis de l'EPE. Il y a d'autres établissements membres qui ont une fondation il me semble, je pense à BSB. Comment ça va s'articuler entre la Fondation de l'université qui va devenir EPE ? Je suppose que la Fondation va devenir celle de l'EPE et celle des établissements membres composantes ?

Le Président.- BSB n'est pas composante, elle est établissement associé et sa fondation a la personnalité morale donc c'est une structure tierce, les liens entre BSB et sa fondation ne seront pas impactés par la création de notre fondation et vice-versa et chacune poursuit ses propres objectifs. Après, il n'est pas exclu qu'un jour BSB s'appuie aussi sur la fondation de l'EPE pour des actions. C'est une fondation qui existe depuis un moment, qui remplit son œuvre, je crois qu'ils ont des bourses pour des étudiants en difficulté, il y a un certain nombre de choses qui sont très bien.

Y a-t-il d'autres prises de parole, observations ? Donc, je peux passer la parole au vice-président CA.

M. Hervé.- Merci Monsieur le Président. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le principe de création d'une fondation abritée Université de Bourgogne à la Fondation Innovation et Transitions. Qui ne prend pas part au vote ? 2. Qui vote contre ? S'abstient ? 1.

18 voix pour, 2 refus de prendre part au vote, 1 abstention

II) Approbation du verbatim du conseil d'administration du 4 juillet 2023

M. Hervé.- Merci. Point suivant, approbation du verbatim du 4 juillet 2023. Est-ce que vous avez des remarques ? La délibération est la suivante, le conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve le verbatim du conseil d'administration du 4 juillet 2023. Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

21 voix pour (unanimité)

IV) Questions statutaires

1. Modifications des statuts de l'UFR DSEP

M. Hervé.- Le point suivant est un point relatif à des questions statutaires avec un vote séparé pour chacune d'entre elles.

Donc modifications des statuts de l'UFR Droit, sciences économique et politique. Il y a quelques légères modifications relatives au nom des partenaires, exemple Grand Dijon qui devient Dijon métropole, CFPB qui devient ESB ou des modifications intégrant les différentes chaires au sein de la composante, chaire Smart City notamment. Il y a eu une décision de la part de l'UFR DSEP de modifier ses statuts sur deux points. Premier point, qualité des vice-doyens, article 5, et durée de leur mandat, article 20. Second point, la majorité absolue est désormais requise pour toute décision touchant à l'organisation des centres ou laboratoires de recherche, notamment pour en modifier le nom, c'est l'article 4-2. Avez-vous des questions sur ce point ?

Mme Privé.- Ce n'est pas une question, c'est une remarque. Je salue le travail porté principalement par la FEBIA sur la création du poste de vice-doyen étudiant, auquel l'UNEF a participé mais plutôt à la marge en tant que liste minoritaire. Il serait bon que pour un certain nombre d'UFR qui ne sont pas encore équipés, je dirais, de vice-doyen, que cette pratique se généralise à l'échelle de l'université, parce que le vice-doyen étudiant est, pour l'être moi-même, un des moteurs principaux du dialogue démocratique entre les directeurs/directrices d'UFR et les étudiants/étudiantes. Alors les configurations sont différentes. En DSEP on a Droit, Eco, AES mais par exemple en SHS où on a six départements, y a un nécessaire dialogue entre le ou la directeur/directrice d'UFR et ses étudiants/étudiantes, qui ne peut pas avoir le pied partout dans six départements différents. Donc je n'ai pas en tête l'ensemble des statuts de nos UFR et pas que, puisque je pense que des composantes telles que l'IUT ou l'ESIREM, si n'est pas déjà le cas, pourraient se doter de vice-asseurs étudiants, mais que la pratique devrait tendre à se généraliser pour donner aux étudiants une plus grande place dans la représentation au sein même des composantes qui sont essentielles à l'université de Bourgogne.

Le Président.- Sur le fond, je peux apporter une réponse que j'ai déjà apportée dans le cadre de la refonte des statuts de l'EPE. Certaines UFR, certaines composantes ont des assesseurs étudiants, je pense à médecine. D'autres n'en n'ont pas, je pense à Droit par exemple. Pour ma part, je trouve que ça relève du politique et pas du juridique. C'est-à-dire que la question de solliciter telle ou telle

catégorie d'usager, de personnel, d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, BIATSS etc., dans une équipe, pour moi, c'est une question d'équipe de gouvernance, de politique de gouvernance. Par exemple, je souhaite qu'on ait un VP délégué étudiant en plus du VP CAC étudiant, je l'ai porté, j'ai sollicité Maxence et cela me convient très bien et j'en fais quelque chose de politiquement fort. On a un étudiant qui a le même statut, exactement le même statut en dehors de la loi, en dehors des textes connus, qu'un VP et il a sa pleine fonction. Maintenant, il y a beaucoup d'universités dans lesquelles les VP qui sont en charge des affaires estudiantines ne sont pas des étudiants, ce sont des collègues qui peuvent être BIATSS, qui peuvent être enseignants, enseignants-chercheurs, etc. Et, là encore, c'est une affaire politique, c'est-à-dire c'est la manière dont une équipe de gouvernance a décidé de se structurer. De même qu'on essaye d'avoir des vice-présidents, c'est le cas dans l'équipe, qui sont BIATSS, qui sont enseignants-chercheurs, qui sont des femmes, qui sont des hommes et c'est une alchimie pas toujours facile à faire. Graver ça dans les statuts, pour ma part, je n'y suis pas favorable alors même que je le pratique, parce que je pense que c'est un engagement politique fort. Et si on a des équipes décanales, par exemple, qui ne souhaitent pas associer les étudiants, il faut aussi que les étudiants soient en mesure, pourquoi pas au sein des conseils de gestion, de dire « non, on ne participe pas à l'élection de cette équipe parce que précisément, il n'y a pas d'étudiant ». Mais de même que dans les statuts il n'y a pas, alors si, pour être doyen, il faut être enseignant-chercheur, mais pour être vice-doyen ou pour occuper d'autres fonctions, il n'y a pas de conditions liées à la qualité des uns et des autres, si bien qu'on peut avoir des équipes décanales dans lesquelles il n'y a pas de BIATSS. Est-ce que c'est normal ? Pas plus, moi je ne le pense pas non plus, mais je crois que c'est une question politique et c'est une question de responsabilité politique d'un doyen, d'une équipe vis-à-vis de sa propre communauté.

M. Bichebois-Delhief.- Je vais prêcher pour ma paroisse parce que je suis élu au conseil de gestion de l'UFR DSEP et que j'avais fait la proposition à Jimmy Lopez, doyen de l'UFR, d'instaurer de manière facultative justement un vice-doyen étudiant et ce n'est pas du tout ce qu'on retrouve dans les statuts, c'est que le vice-doyen étudiant n'est pas obligatoire, il existe seulement en fonction de la volonté du doyen. La question s'était posée. Si un jour on n'a plus d'élus étudiants ou s'il y a une rupture de confiance entre l'équipe décanale et les listes de représentants étudiants, là en l'occurrence, le vice-doyen n'est pas obligatoire, il est facultatif (*suite inaudible*), chose que les statuts ne permettraient pas avant puisqu'il fallait obligatoirement être enseignant-chercheur ou enseignant. En fait, on a eu ce problème-là, sinon on n'aurait pas eu besoin de modifier les statuts.

Le Président.- Très bien, je trouve que c'est un acte politique, ce n'est pas un acte juridique, on affiche une volonté politique et après on l'assume dans un sens comme dans l'autre.

Maxence.

M. Roulliat.- Je vais être beaucoup plus terre à terre. C'est dans l'article 11, on a changé Grand Dijon par Dijon métropole, peut-être changer conseil régional de Bourgogne par conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Et pour ce qui est du rôle d'assesseur étudiant, peut-être aussi prévoir comment est-ce qu'on reconnaît cet engagement qui reste assez particulier. Je vous rejoins sur le fait que c'est une volonté politique mais qui reste un engagement assez particulier qui est au-delà du

simple représentant étudiant, et là c'est plutôt l'expérience personnelle qui parle, effectivement c'est vrai que je trouve que c'est différent.

Mme Privé.- Je rejoins complètement Maxence sur cette question et je vous rejoins sur le fait qu'on est sur une décision politique. Et je vais même aller plus loin, c'est la reconnaissance de l'étudiant, non pas comme un simple usager, mais comme un ou une participant/participante actif/active de sa vie universitaire. Je ne prêche pas pour ma paroisse parce qu'en Sciences humaines et sociales, le vice-asseur étudiant est obligatoire et doit être élu par l'entière du conseil. En Langues et communication, le vice-asseur étudiant est obligatoire et doit être élu uniquement par les étudiants du conseil, ce qui fait qu'à l'heure actuelle, on a trois-trois, et qu'on se tape dessus et ça c'est une autre question, puisqu'il n'y a que six places pour les étudiants. Et moi je suis assez d'accord sur le concept d'avoir un temps transitoire peut-être, où les UFR et les composantes y vont un peu à tâtons en mode est-ce que ça marche ? Est-ce qu'on a quelqu'un de sérieux ? Mais je pense que si on veut aller vers ce choix politique fort, qui est l'étudiant actif ou active dans la communauté, qui prend pleinement part à la vie de son université, l'UFR c'est le premier échelon et le poste de vice-asseur est éminemment politique de ce point de vue. C'est un changement culturel profond qu'il faut effectuer dans nos universités et l'université de Bourgogne sait être à la pointe de ce côté-là. Et donc mon intervention, elle est dans ce sens, on va dans une obligation évidemment, puisque chaque changement culturel met son temps à arriver et à se généraliser.

Le Président.- Ça existe déjà et c'est à la disposition des communautés à l'intérieur de chaque composante. Y a-t-il d'autres observations ? Très bien, merci.

M. Hervé.- La proposition à voter, le conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve les modifications apportées aux statuts de l'UFR Droit, sciences économique et politique. Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

21 voix pour (unanimité)

2. Modifications des statuts de l'INSPÉ

M. Hervé.- Très bien, merci beaucoup.

Point suivant, les statuts de l'INSPÉ. Il y a une modification sur l'article 21 des statuts qui prévoit que le conseil de l'Institut désigne des directeurs adjoints de l'INSPÉ parmi les personnels affectés à l'université de Bourgogne sur proposition du directeur de l'INSPÉ, après appel à candidature. Les directeurs adjoints assurent la direction de leur département respectif, les différents départements de l'INSPÉ peuvent être placés sous une double direction. Donc deux évolutions à noter. La première c'est le principe très clair selon lequel les directeurs adjoints peuvent assurer la direction de leur département respectif. Seconde modification, les différents départements de l'INSPÉ peuvent être placés sous une double direction. L'ancienne rédaction rendait possible la codirection uniquement pour le département Innovation pédagogique et évaluation. Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce point ?

Mme Cénac.- C'est plutôt une explication de vote. Je vais voter contre ces statuts. En réalité, ce n'est pas trop contre la modification qui est proposée, mais

c'est plutôt un vote contre des statuts qui intègrent que dans le conseil de l'Institut, les élus de la composante sont minoritaires, 10 représentants extérieurs et 6 représentants nommés, ça fait 16 contre 14 élus de la composante. Le fait que l'INSPÉ soit dirigé par un directeur ou une directrice nommé par un décret conjoint du ministère de l'Enseignement supérieur et de l'Education nationale fait de l'INSPÉ la seule composante universitaire qui n'élit pas sa directrice ou son directeur. Ce point-là l'université de Bourgogne n'y peut rien, c'est réglementaire, mais ça nous pose toujours problème. C'est la raison de ce vote contre la proposition de statuts de l'INSPÉ et donc une remarque, les propositions de modifications d'aujourd'hui traduisent une fois de plus (*mot inaudible*) des collègues des fonctions de direction et de responsabilité dans la composante et comme dans d'autres composantes d'ailleurs. Ce problème devrait interroger nos tutelles sur nos conditions de travail et l'exercice de nos métiers, ça va devenir un réel problème de trouver des personnes qui vont prendre des responsabilités, donc je devine à la proposition qui nous est faite, la difficulté de remplacer Lucie Corbin. On remplace Lucie Corbin par deux personnes, on modifie les statuts et en réalité ce que ça cache c'est la difficulté, étant donné ce que ce sont devenues les conditions de responsabilité, à trouver des collègues qui acceptent. Et c'est assez récurrent donc je pense qu'il faudrait tirer la sonnette d'alerte un peu plus fort puisque visiblement on ne nous entend pas au-dessus.

Le Président.- Je partage une partie des éléments, simplement, non, il n'y a pas que l'INSPÉ où il y a une nomination, par exemple les écoles d'ingénieurs, l'ISAT, l'ESIREM, c'est une nomination aussi, dans les labos, c'est des nominations aussi, même si à chaque fois il y a un processus d'élection. A l'INSPÉ, je ne me souviens plus s'il y a un processus d'élection du conseil de l'INSPÉ pour la désignation du directeur ou de la directrice de l'INSPÉ, mais en revanche il y a une nomination dans beaucoup d'hypothèses, malgré un processus démocratique néanmoins qui existe en amont de ce processus de nomination.

Luis.

M. Le Moyne.- Juste une petite précision, les instituts et écoles sont régis par l'article L713-9 du code de l'éducation. Donc il est clair que les IUT, l'ISAT, l'ESIREM répondent à ce statut. Les instituts élisent de plein droit leur directeur. Les écoles proposent au ministère un directeur qui doit être ensuite nommé. Donc, comme le souligne Peggy, c'est un recul, s'agissant d'un institut, qu'il faille passer par une nomination. Et sur la comptabilité, c'est vrai que je n'avais pas fait les additions, mais c'est un petit peu embêtant quand même.

M. Bichebois-Delhief.- Très brièvement, ça sera un justificatif de vote pour les élus Bouge ton campus et ce sera une abstention du fait qu'il y ait seulement quatre représentants des étudiants sur 30 membres dans la gouvernance de l'INSPÉ.

M. Hervé.- Je vous remercie pour ces remarques et ces explications de vote. Donc la délibération, le conseil d'administration après en avoir délibéré approuve les modifications apportées aux statuts de l'INSPÉ. Qui ne prend pas part au vote, qui s'abstient ? 5. Qui vote contre ? 2.

14 voix pour, 5 abstentions, 2 voix contre

3. Statuts de la commission solidarité étudiante (CSE)

M. Hervé.- Très bien, je vous remercie. Le point suivant c'est la modification des statuts de la commission solidarité étudiante, s'en suivra une présentation de la part de Vanessa David-Vaizant. En fait, en lieu de modification c'est une création ex nihilo de l'université de Bourgogne qui a pour objet, conformément aux dispositions de la section 2 des statuts, de venir en aide aux étudiants se retrouvant dans une situation matérielle très précaire et de proposer une solution d'urgence et temporaire afin de maintenir l'étudiant dans des conditions de vie décentes. La CSE a aussi un rôle de proposer et coordonner toute manifestation de solidarité avec les membres de la communauté universitaire. Ce sont des statuts qui sont simples, ils mettent en place les règles de fonctionnement, de composition de la CSE, de ses principales actions et commissions. On peut peut-être passer les statuts aux voix. Je ne sais pas si vous avez des remarques et des interrogations.

Peggy.

Mme Cénac.- Plus des remarques que des interrogations. En bas de la page 1, il y a la liste des membres, il y a les dénominations des vice-présidents et chargés de mission qu'on vient justement d'évoquer, qui sont des choix de l'équipe présidentielle. Je ne sais pas s'il faut garder la dénomination de vice-présidents qui durent un mandat, dans les statuts, ou si on essaie de trouver une formulation un peu différente pour les personnes qui seront en charge de ces missions.

Le Président.- Il faut donner de la souplesse, absolument. Alors ça, ça nous a échappé.

Mme Cénac.- C'est tout en bas de la page 1, donc le président de l'université, le chargé de mission Campus inclusif solidarité, le vice-président de la CFVU, le vice-président des licences et masters, le vice-président délégué à la vie étudiante, le vice-président étudiant du CAC, le vice-président en charge du patrimoine et le directeur général des services.

Le Président.- Ça dépend si on prend ça comme une appellation ou comme le périmètre d'une délégation.

Mme Cénac.- Peut-être plutôt que d'écrire vice-président, les personnes en charge comme ça tout le monde comprend...

Le Président.- Alors peut-être que personne en charge...

Vice-président de la CFVU, c'est statutaire, on peut le mentionner ça ne pose pas de problème. Le vice-président en charge de l'offre de formation, le vice-président en charge de la vie étudiante... Le vice-président étudiant du CAC c'est statutaire. Et le vice-président en charge du patrimoine, ça fonctionne. Directeur général des services, c'est bon, donc peut-être sous réserve de ces modifications-là, si vous en êtes d'accord ? Très bien.

Mme Cénac.- Et une remarque qui ne dépend pas de vous et sur laquelle j'imagine qu'on reviendra tout à l'heure pour le budget, mais je trouve que dans un monde idéal, ça ne devrait pas être le rôle de cette commission d'aller chercher des financements pour des postes de personnels pour aider les étudiants.

Mme Privé.- Ma question aurait été plus pertinente après la présentation. C'est une commission solidarité dont le besoin s'est présenté lors de la crise du COVID où il y a eu une lumière très importante sur la question de la précarité étudiante et qui se fait en parallèle d'un désengagement massif de l'État, des CROUS et du réseau des œuvres, donc avec des universités qui sont malheureusement, je rejoins complètement Peggy, dans l'obligation finalement de pallier un manquement étatique. C'est des discussions politiques qu'on pourra peut-être avoir après la présentation. Double question sur ces statuts, puisque je crois que c'est la première fois qu'ils passent chez nous. Y a-t-il à court terme une velléité d'ajouter de manière officielle, sur des réunions peut-être deux fois par semestre, d'ajouter la présence de représentants étudiants à la commission solidarité, peut-être pour éviter un bilan qui se passe en conseil d'administration de manière semestrielle ou autre, mais d'intégrer officiellement, comme dans toute commission de l'université de Bourgogne, des membres des collègues, alors je parle d'usagers parce que je prêche pour ma paroisse et la question, c'est également la question de la ligne budgétaire, puisque si je ne dis pas de bêtises, pour le moment c'est le SUAPS qui accueille gentiment, entre guillemets, la ligne budgétaire de la commission solidarité étudiante. Là, il est noté dans les statuts, donc on officialise, qu'il peut y avoir de l'argent qui vient de la CVEC et de plein d'autres endroits. Donc ça va être la question du budget, de son officialisation, de sa gestion qui me pose question. Toutes ces questions auraient été plus cohérentes après la présentation, parce que j'imagine que les personnes qui sont moins familières avec la CSE peuvent ne voir les points d'intérêt de la question.

Le Président.- Avant de passer la parole à Maxence, Clara, c'est une création justement, c'est pour une clarification du statut juridique, des règles de fonctionnement. Après avoir fonctionné sans statuts, le besoin s'en faisait sentir, ça clarifie les choses, ça les rend transparentes, ça permet à la communauté d'appréhender ce qui se passe, donc on démocratise en réalité le fonctionnement de la CSE.

Maxence.

M. Roulliat.- Je laisserai la présentation se faire, et je pense que ça sera essentiel, montrer son efficacité et tout ce qu'elle a pu faire depuis sa mise en place, mais j'aimerais quand même revenir, Clara, sur ce que tu as évoqué, je crois que c'est un point qui est extrêmement intéressant et qui, à travers cette commission, révèle à mon avis une situation sur laquelle on gravite et on ne pose pas le mot dessus, c'est que il n'est nullement dit que le réseau des œuvres doit être le chef de file de la notion d'urgence dans la dimension de précarité étudiante, c'est son rôle dans une dimension sociale, de restauration, de logement étudiant et de bourses, ça c'est le triptyque de base. Effectivement, on a aussi une question que tu relèves qui est notamment sur le service social et on a évoqué cette problématique qui reste à mon sens extrêmement prégnante et qu'on va voir à travers différents chiffres, mais pourquoi est-ce que ce ne serait pas au final une mission de l'université, si l'université est prête à le faire, de s'occuper de ça ? Moi ce que je trouve dommage, c'est pourquoi est-ce que les pouvoirs publics et l'État ne reconnaissent pas aux universités cette mission-là et pourquoi est-ce que quand une université s'en empare quand il y a un vide, on ne lui reconnaît pas cette mission-là et donc on ne lui ouvre pas la possibilité d'aller rechercher des financements, de bénéficier de financements qui vont dans ce sens-là. Et d'ailleurs je fais part, même si Madame la Vice-

présidente de la région n'est pas présente, d'une déception malgré tout assez importante, sur le fait qu'une année encore, la région Bourgogne-Franche-Comté a refusé de soutenir la commission solidarité étudiante et donc cette action d'urgence qui n'est pas concurrente à l'aide sociale qui est portée par le CROUS. Je trouve que là on pointe quelque chose du doigt, c'est de se dire qu'on refuse que l'université puisse être porteuse de ça. Mais c'est valable sur plein d'autres choses et on a un rapport que j'aime beaucoup, alors sans dire que je dors avec, de l'IGSR qui est sorti cet été qui montre bien que les universités ont toute leur place pour être chef de file d'un certain nombre de sujets, ce qui ne veut pas dire que le CROUS doit se désengager de ce genre d'actions et là, on a une notion d'action sociale mais avant tout aussi une action de réussite. Quand on arrive sur cette extrême précarité, c'est la réussite étudiante qui est mise à mal et l'action cherche à accompagner cette réussite. Et moi je trouve ça dommage et j'aimerais, même si ce n'est pas ici qu'on pourra le faire, qu'on puisse poser sur la table avec tous les décideurs, le fait que les universités puissent être enfin reconnues et qu'on sorte de ces carcans, de se dire telle action c'est le CROUS forcément. Pourquoi ? Les choses se sont faites un peu naturellement depuis des années, mais pourquoi est-ce que ça doit être la seule chose, et la commission je pense, c'est un exemple par le concret qu'au final c'est possible.

Le Président.- Je partage la déception qui est liée à une analyse erronée des actions qui peuvent être menées par le CROUS et je souligne ici, l'importance des trois piliers qui soutiennent l'action du CROUS, donc les logements étudiants, l'alimentation et la restauration étudiante et puis la gestion des bourses. Je rappelle que ces missions ne concernent pas la lutte contre la précarité étudiante, ce sont des actions sociales et tu le dis parfaitement Maxence, mais pour la précarité étudiante finalement, il y a de l'espace, cet espace qu'on occupe parce qu'il n'est pas occupé par ailleurs et il est complémentaire et pas concurrent avec le CROUS. Je crois que si on omet cette analyse, on passe à côté de la précarité étudiante. Et ça me désole. Clara, un dernier mot rapidement.

Mme Privé.- Je ne peux évidemment pas du tout m'allier avec tes propos Maxence, je suis désolée mais c'est l'élue CNOUS qui parle, plus la représentante de l'UNEF à l'origine de la création des CROUS quand même en 1955. Et je ne suis pas du tout une défenseuse du rapport de l'IGSR qui est sorti en juillet. Moi je prendrai le rapport de la Cour des comptes de février 2022 comme base de mon propos. Je pense qu'il y a une nécessité de la prise en charge des questions autour de la précarité étudiante dans les universités mais pas du tout dans la même optique. Il y a la question sociale qui va nous être présentée par Vanessa qui est essentielle, sur les temps de cohésion mais c'est aussi très bien pris en charge par notre réseau, je vous rassure, les temps de cohésion pour des étudiants qui sont précaires, qui n'ont parfois pas les moyens de sortir. Et là, on est sur une forme de précarité et aussi sur une forme peut-être d'urgence en effet. Cependant, j'estime à titre personnel et l'UNEF estime en sa totalité, que l'urgence devrait être prise en charge par le réseau des œuvres, avec une collaboration étroite avec les universités, mais parce que, en fait, les universités ne peuvent structurellement pas, et c'est ce que nous montre le rapport de la Cour des comptes en 120 pages, je vous en supplie, lisez-le à votre chevet, il est merveilleux, ne peuvent structurellement pas se saisir de la problématique qui est la précarité étudiante, et notamment parce que, par exemple quand on voit à Bordeaux le fait que l'université possède du foncier, on

monte sur des loyers qui dépassent les 700€ pour un simple studio parce qu'on a un problème de financement structurel de l'enseignement supérieur. Mais on divague. Là on est sur la commission solidarité qui s'officialise et qui, pour moi, doit rester sur la question de l'urgence et permettre une prise en charge de long terme par le CROUS. Il faut aussi rappeler que, à l'heure actuelle, au CROUS de Bourgogne-Franche-Comté, on est dans une situation qui est particulièrement délicate où on est sur un CROUS excessivement déficitaire, où le dialogue est parfois complexe. Et donc pour moi, les universités peuvent se saisir de la précarité étudiante dans l'urgence de la solidarité sociale, en effet, c'est essentiel, mais sur la question de la lutte contre la précarité étudiante générale et on le voit très facilement avec le triptyque CROUS qui est en fait plutôt aide sociale, logement, restauration, c'est essentiel que le CROUS reste l'acteur majoritaire qui lutte contre la précarité étudiante, du moins l'acteur qui centralise les bonnes œuvres et notamment parce que étudiant ne veut pas dire université, je pense aux BTS, je pense aux CPGE, je pense à tout un tas d'autres étudiants et donc ce type d'initiative est essentielle parce qu'elle pallie à un manquement de l'État, mais on ne devrait pas souhaiter leur pérennisation à l'aune de 30 ou 40 ans, si je prends un ordre d'idée.

Le Président.- Denis, puis Vanessa.

M. Hameau.- Je pense qu'on est dans un moment où la précarité étudiante est à un volume inimaginable et c'est ça moi qui me préoccupe en tant qu' élu qui essaye d'être responsable. Le sujet ce n'est pas de savoir qui, quoi, comment ? C'est surtout, comment on y répond efficacement parce que là on a vraiment des situations d'urgence, c'est à dire au moment où on se parle, des centaines et des centaines, des milliers d'étudiants sont en grande difficulté. Donc c'est ça qui me préoccupe. C'est un élément que je voulais vraiment partager avec vous. Les deux rapports doivent être très intéressants mais qu'est-ce qu'on fait face à cette situation ?

M. Hervé.- Merci beaucoup, la délibération est la suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les statuts de la commission de solidarité étudiante. Qui ne prend pas au vote, vote contre, s'abstient ?

21 voix pour (unanimité)

M. Hervé.- Merci beaucoup. Parole à Vanessa.

Mme David-Vaizant.- Bonjour à toutes et à tous. Alors pour ceux qui ne me connaissent pas, je ne suis pas que chargée de mission handicap solidarité, je suis microbiologiste du vin et j'enseigne également. J'ai la chance de travailler auprès de Vincent, en fait tout est venu lors de notre campagne où on a rencontré Nora Zrida qui nous dit « qu'est que vous allez faire pour les étudiants qui dorment à la rue ? ». On a dit « si on est élus, on ne vous fait pas de promesses de campagne, on ne sait pas ce qu'on va faire mais on va monter quelque chose pour sortir ces jeunes de la rue ». Le covid arrive trois jours après notre élection, Vincent dit « il faut faire quelque chose », avec Nora, en 30 minutes chrono, on lui explique la situation. La FEBIA arrive, heureusement qu'ils sont là et qu'ils sont encore là, l'UNEF a également travaillé parce que effectivement, le CROUS fait un vrai boulot, on ne peut pas prendre leur place, mais on a besoin de l'UNEF, on a besoin de la FEBIA, on a besoin d'Épi'Campus, on a besoin de toutes les associations étudiantes pour lutter

contre la précarité. Toutes les associations humanitaires appellent, Secours populaire, Secours catholique, Restos du cœur, on monte une coordination avec le département, (*phrase inaudible*) les gens de l'AGORAé et Épi'Campus et là on s'aperçoit que ça explose, donc là ce n'est pas possible, il faut qu'ils viennent sur le campus parce que s'il y a un besoin alimentaire, il y a autre chose. Donc on décide de monter cette commission et Vincent nous dit, « vous avez carte blanche » et donc on est parti. Le CROUS fait bien son boulot, on ne veut pas marcher sur ce qu'ils font déjà, c'est hors de question. Nous on est université, nous on veut les diplômes, on veut la réussite, on ne veut pas qu'ils lâchent. On a un contrat moral, on leur dit « nous, à l'université, on veut que vous ayez votre diplôme, on ne veut pas que vous vous retrouviez sur un vélo Uber dans trois mois parce que vous n'avez pas d'argent et que vous ne trouvez pas de solution, donc vous bossez et nous on met en place tout ce qu'on peut pour que vous n'alliez pas sur un vélo ». La réussite c'est notre objectif numéro 1. Alors on a monté une usine à gaz, on a réfléchi à toutes les situations d'urgence.

La priorité c'est d'abord d'avoir un toit. Quand j'ai un étudiant qui me dit « je suis incapable d'écouter mon cours parce que je ne sais pas où je vais dormir ce soir. »... Ce n'est pas des bêtises, je vais vous donner de vrais chiffres concrets. Ce matin, on a eu la chance et je viens de déposer le bail, on a, grâce à la Métropole avec Grand Dijon habitat, un appartement où on a pu loger déjà trois étudiants. On n'a pas que ça, on a deux chambres aux Restos du cœur, on a deux studios à l'Arche parce qu'on fait aussi du lien avec les personnes avec des déficiences mentales, on a des chambres à Binôme 21, le lien intergénérationnel, avec Grand Dijon habitat, grâce à la Métropole on a pu avoir au moins 15 studios. On a besoin de chambres d'urgence parce que parfois le CROUS ne peut pas les accueillir. Donc il faut qu'on trouve des solutions. On a également des parrains, marraines, c'est des gens qui vont accueillir ces étudiants pendant une nuit ou deux, en toute confiance, le temps qu'on trouve des solutions. On les a tous sortis, et on peut être fiers, des squats, du 115, de la rue. Donc la priorité, c'est effectivement ça. C'est également éviter l'endettement au CROUS, il y a deux ans, une jeune fille est montée jusqu'à 9 000€ de dettes en un an au CROUS, ça ce n'est pas possible. Donc, avec le CROUS, on travaille vraiment de façon collégiale, ils nous informent de la situation d'un étudiant, parce qu'il n'a pas de papiers, parce qu'il n'y a pas d'argent. Donc on travaille ensemble et tout de suite, pour éviter les dettes.

Ensuite, l'aide alimentaire, l'AGORAé fait un boulot incroyable, l'UNEF a également fait de la distribution alimentaire, mais pas que, il y a également Épi'Campus, ils se sont tous organisés ensemble pour pouvoir les aider. Et ils font ça très bien. Je travaille avec eux, j'étais encore hier à Épi'Campus parce que j'essaie de trouver des bénévoles parce qu'il y a une équipe d'étudiants donc ils ont des études, parfois ils partent, donc ils ont besoin de bénévoles. On essaie de trouver des solutions pour les aider quand ils sont en difficulté mais c'est eux qui font le job, ils font ça très bien. Hier (*prénom inaudible*) disait « Une jeune fille est venue, je lui ai donné du savon, elle s'est mise à pleurer ». Voilà, c'est juste pour vous donner un exemple. On a mis en place sur notre université, 32 distributeurs de protection hygiéniques, Lyon en a sept. On veut la gratuité, on va bientôt faire un événement conjoint avec Épi'Campus puisqu'ils ont eu des protections hygiéniques, j'en ai eu également avec la préfecture donc on va faire un gros événement pour distribuer des protections hygiéniques et des culottes menstruelles.

Une fois qu'on a réglé les problèmes importants, le logement, l'alimentaire et l'hygiène également, on va s'occuper des aides administratives. Ils sont jeunes, c'est

compliqué, la CAF, comprendre les papiers, les impôts, la banque, c'est compliqué donc on les aide également. On a des référents partout, à la CAF, à la CPAM, ça va très vite. J'ai rencontré une jeune fille qui est en fauteuil, elle me dit « j'ai besoin d'une aide, je suis en fauteuil, je ne peux pas travailler, mes parents ne m'aident pas, ils n'ont pas d'argent ». En une demi-heure, la CAF a résolu le problème, ça c'était il y a quatre jours, ils lui ont versé 2 200€, si elle n'était pas venue nous voir, elle n'avait même pas de quoi manger, mais elle va quand même aller à Épi'Campus. On peut ouvrir des comptes bancaires. Les visas, on aide effectivement énormément les étudiants internationaux parce que c'est notre richesse également à l'université de Bourgogne.

Le quatrième point, c'est la vigilance pour les études et là, avec deux vice-présidentes, Karen et Sophie, avec deux nouvelles personnes de l'équipe, on est en train de travailler sur la réussite universitaire parce que comme je vous ai dit, la priorité c'est le diplôme donc on va essayer de travailler avec les enseignants, les UFR, pour mettre en place des tutorats pour aider ces étudiants, pour éviter les échecs, surtout en première année, donc c'est en cours.

Ensuite, une fois qu'on a résolu tout ça, on ne fait pas d'assistantat, on n'est pas des assistantes sociales, ce n'est pas notre métier mais on veut qu'ils rebondissent et on leur trouve des jobs et pour ça, on a des partenaires incroyables qui leur donnent des jobs étudiants adaptés. L'idée, ce n'est pas qu'ils fassent 35h, l'idée c'est qu'ils travaillent, s'ils ne peuvent pas, s'ils n'ont pas le temps, ils travaillent l'été, sinon ils font trois heures par-ci, par-là et nous on les aide également.

Au niveau de la santé, on travaille effectivement en étroite collaboration avec le SSE, anciennement SSU, avec Laure Bernard puisqu'on travaille sur le handicap avec elle également, mais il n'y a pas de spécialistes genre dentaire, ophtalmique et compagnie. Donc on a besoin d'avoir des spécialistes. On commence à en avoir, des gens qui veulent bien gracieusement recevoir des étudiants pour des soins dentaires, on les paie au besoin. On a deux petites Afghanes que l'État a mis dans l'avion avant que les talibans arrivent, on les a pris en charge pour des soins dentaires parce que ces jeunes filles, elles avaient aussi droit, comme nos enfants, d'avoir des jolies dents. Donc on a géré, on a géré également les problèmes de jeunes qui avaient des traitements exorbitants au CHU et on a fait sauter comme ça en allant voir l'assistante sociale, parce qu'ils ne savent pas tout simplement. On a rencontré les gens, on discute et donc on fait sauter effectivement des dettes au CHU, on met en place des traitements et ça c'est aussi grâce à nos partenaires.

L'aide numérique, c'est Alexandre Fournier qui avait déjà 300 ordinateurs. Nous, on a un parc de 50, c'est des dons, des choses qu'on récupère. On travaille ensemble donc ça c'est une vraie richesse qu'on a dans notre université.

On a également des vêtements, on a des étudiants qui ne savent même pas que les chaussettes ça existe, ils ne savent pas qu'il fait froid en France. Donc on va leur donner des chaussures, des chaussettes, des pulls, on a aussi des couettes parce que dans les chambres, il fait froid, donc ils ont besoin de couettes, d'objets du quotidien, donc on a tout ça au centre solidarité.

Et puis, dernier point, on a la chance d'avoir des partenaires qui nous aident également pour les loisirs. Le Secours populaire est très présent, il nous donne beaucoup de billetterie et on les a fait rentrer à l'université, ils viennent deux fois par mois pour proposer des livres à un euro qui concernent les études ou les loisirs et puis les jeunes qui ne sont jamais par exemple allés à Paris ou qui ne sont jamais allés voir la mer, eh bien ils peuvent y aller pour un week-end ou 3 jours, tout payé.

Maintenant l'équipe, il y a 16 personnes de l'université, c'est des gens

absolument incroyables. Nora, que pouvez voir juste en premier, cette femme c'est une sainte, ça fait 20 ans qu'elle sort les jeunes de la rue, Mère Teresa n'a rien à lui apprendre, cette femme est incroyable, elle détesterait m'entendre dire ça, actuellement elle est en retraite, elle fait 40h par semaine avec Line qu'on va embaucher, qui est en CDD. Et Karine, alors Karine c'est un peu ma tête, mon agenda, elle fait un travail phénoménal. Elle fait un 50% plutôt 75 on va dire, et c'est absolument incroyable. Dans l'équipe, vous avez Julie qui est au pôle international, elle s'occupe essentiellement des visas avec la préfecture et des relations avec le CROUS, ça se passe très bien. On a Marie-Laure Baudement qui est responsable du pôle culture mais qui s'occupe également avec moi des dossiers de subvention quand on a besoin. On en a en ce moment avec la mairie qui n'arrivent pas à aboutir. On a Cathy Perret qui est spécialisée dans l'aide à la réussite, donc elle va faire aussi des travaux de recherche avec nous et elle nous aide énormément avec tout ce qui est réo et compagnie. On essaie de trouver des solutions. Jean-Marc qui est là, c'est un peu le juriste, dès qu'on a des conventions avec nos partenaires extérieurs, il les vérifie. Amandine Borneck, c'est notre miss durable de l'université, c'est elle qui organise tous les dons de vêtements, d'ordinateurs. Nadège Martinerie, elle est au SUAPS, et c'est grâce à elle qu'on est au SUAPS parce qu'elle a bien voulu accepter de gérer notre ligne budgétaire et c'était important qu'on ait une pro. Ça ne s'invente pas, on ne fait pas n'importe quoi. Jocelyne Gérard, elle est à FORTHEM, elle fait notre communication pour le moment, mais on est bien aidé par le service communication. Didier Poinsot, il est au CNRS, il fait de la recherche là-bas, lui il va s'occuper des jobs étudiants et également du sport. Philippe Gentilhomme nous aide pour la logistique, on a besoin de camions pour aller chercher des vêtements, des couettes, par exemple. Carine Michel, elle est professeure en neurosciences, elle vient d'intégrer l'équipe, elle est hyper contente, elle n'arrête pas de me dire qu'elle est honorée de travailler avec nous. Donc elle, elle va s'occuper du suivi des études, on a déjà des réunions de prévues avec Karen et Sophie dès cette semaine pour le suivi d'études. Colette Schmitt, elle m'aide pour chercher de l'argent donc pour les appels à projets et les mécénats. Avec Margot que j'ai rencontrée hier, on va agrandir le cercle et Margot va l'aider pour aller chercher des mécénats sur certaines choses. Donc Colette travaillera sur certains mécénats et Margot va l'aider donc je lui déjà fait une demande ce matin parce que j'ai besoin d'ordinateurs. Elle va m'aider également sur d'autres projets. Je travaille également avec la Fondation BSB depuis plusieurs mois. Guy-Daniel, qui est ici est incroyable également puisque c'est lui qui fait le suivi de tous les ordinateurs, il les gère, il les nettoie, il les donne aux étudiants, on a un vrai suivi, ils ne partent pas dans la nature. Laure Bernard, c'est notre médecin pour le suivi de santé des étudiants et Christine, elle est également au CNRS et fait de la recherche et elle va s'occuper des parrains et marraines. Il y a des gens qui sont seuls le week-end, ils sont contents d'avoir des étudiants qui viennent manger ou ils les logent un peu pendant les vacances. Et puis, vous avez des membres de droit que vous reconnaissez et qui sont inscrits dans les statuts.

Le centre de solidarité se trouve à la Maison de l'étudiant au rez-de-chaussée. C'est une chance énorme. On espère avoir bientôt un peu de travaux à l'intérieur parce qu'on a besoin d'avoir un peu de confidentialité. Donc à l'intérieur, il y a une zone d'accueil pour les étudiants et puis il y a un deuxième bloc où on va avoir de la vaisselle, des vêtements, des protections hygiéniques et puis un peu de numérique, donc des écrans, des ordinateurs. Comment ça se passe ? L'étudiant vient, il rencontre Line, elle fait un dossier, elle va vérifier où il en est parce que les étudiants

ne racontent pas tout. Déjà, c'est courageux de venir, c'est ce que je dis aux étudiants. On fait un bilan, on évalue, on renvoie vers les services de l'université et si ça ne suffit pas, on le prend vraiment en charge. On joue parfois les mamans et c'est chronophage, certains c'est facile et d'autres ont besoin d'être un peu maternel.

Ça, c'est les services avec lesquels on travaille. On a besoin de tout le monde et on a également besoin des associations étudiantes. Donc, Clara, c'est vrai que tu viens de rentrer dans le cercle avec l'UNEF mais depuis le début on se voit vraiment très régulièrement avec les associations étudiantes, déjà pour préparer les événements et puis moi je suis toujours en souci pour voir si tout se passe bien, s'ils n'ont besoin de rien, si l'université peut venir pour les aider, on se voit avec Louis vraiment souvent, presque tous les mois. Avec (*mot inaudible*) c'est pareil parce qu'eux ils ont les épiceries, il y a vraiment besoin de vérifier que tout se passe bien mais bientôt on aura une réunion pour préparer solidarité Noël avec tous les autres.

Ensuite, on a des réseaux un peu partout, à la CAF, à la CPAM, on se connaît tous, au CROUS également aussi bien pour les logements, on traite beaucoup avec Laurence Garric mais pas que, avec Monsieur Olivaud également et aussi au niveau des jobs étudiants, parce qu'ils prennent beaucoup de jobs étudiants au CROUS, on a un beau réseau avec eux. On a des gens également au département, à la mairie, à la préfecture. On a beaucoup de partenaires, on a beaucoup de chance, mais on est allé les chercher. On a des gens qui nous aident pour le logement, l'AFEV qui vient d'intégrer le groupe, on a une colocation pour six étudiants avec eux, on a l'Association des aveugles puisqu'on a deux chambres au foyer des aveugles, l'Association Welcome bienvenue, également Binôme 21. On a des familles d'accueil, on en a beaucoup, heureusement, on traite également avec la Fédération des étudiants africains de Bourgogne, c'est des représentants de la plupart des pays d'Afrique parce qu'on a beaucoup d'étudiants internationaux et on veut qu'ils s'entraident parce que quand ils arrivent à Dijon, c'est compliqué. Donc ils peuvent les loger en attendant qu'on trouve une solution. Et après on a des partenaires pour l'aide alimentaire et produits d'hygiène, des partenaires culture et loisirs. On a des mécènes qui vont nous donner des choses, des vêtements ou des objets, par exemple, Leroy Merlin fait des collectes trois fois par an dans le magasin. Et puis des gens qui nous donnent de l'argent et moi j'ai besoin d'argent. Ce qui nous coûte très cher, c'est les (*mot inaudible*) et les logements. On a des partenaires employeurs et on a même des partenaires employeurs dans le sud de la France, à Moustiers-Sainte-Marie. Et heureusement, parce que ça fait trois ans qu'on leur envoie une vingtaine d'étudiants.

On fait des événements solidaires, d'ailleurs on a fait un événement récemment à la rentrée qui s'appuie sur Campus days. On fait un vrai Noël, ça c'est quelque chose qui me tenait vraiment à cœur parce que je suis maman comme vous et à Noël, 700 étudiants restent sur le campus, parce que, soit ils n'ont plus de famille, soit ils sont brouillés avec leurs familles, soit ils habitent très loin et les billets d'avion ce n'est pas donné, soit ils ont besoin de travailler et ils ne peuvent pas rentrer. Donc on a 700 étudiants et c'était inimaginable d'être chez moi alors qu'eux ils ne font pas Noël. Ce n'était pas possible donc on a fait un vrai Noël. Au printemps, on a fait un événement qui marche très bien. Et puis l'été, grâce au travail de l'AGORAé et d'Épi'Campus, on ouvre une épicerie d'été parce qu'on a des étudiants l'été. Pour la troisième année consécutive, ils ont distribué sur leurs vacances, ils se sont relayés avec la Croix Rouge pour distribuer une fois par semaine, en soirée, les produits alimentaires pour les étudiants, parce que la solidarité ça n'a pas de vacances. On a bientôt un nouvel événement avec la CAF et la CPAM, ils viennent,

ils sont six CAF, six CPAM et on fait une action accès aux droits, accès aux soins parce que parfois les étudiants n'ont pas leurs papiers à jour donc c'est compliqué. Ils viennent et ils vont les aider. On fait également des cours de natation pour des jeunes qui ne savent pas nager. L'année dernière on a eu 32 bébés nageurs à la piscine du Carrousel, on essaie désespérément d'avoir des cartes de piscine au niveau de la mairie pour les piscines municipales mais ça ne marche pas et on aimerait avoir des entrées piscine pour les étudiants pour qu'ils continuent à nager quand ils ont eu leur diplôme 25 m. On a mis en place 32 distributeurs, je vous en ai parlé, ça marche très bien. On a des cours d'anglais également. On a, dans les étudiants qu'on aide, des jeunes qui veulent bien aider d'autres jeunes pour les cours d'anglais parce que pour des filières, c'est absolument indispensable de bien parler anglais. On a eu quatre-vingts bénéficiaires de spectacles, de sorties, là, le Secours populaire m'envoie une vingtaine de places pour le hand ce soir, le solidaribus vient deux fois par mois et puis on fait des sorties rando tous les dimanches quasiment et puis un peu le ski avec le SUAPS.

Les chiffres. En 2021, on était en pleine crise, on est monté à 700 étudiants, ces chiffres c'est Épi'Campus et FEBIA qui nous les donnent. On est descendu, après la vague, à 450 étudiants, on en a suivi 110, on était au tout début, on était quatre, on avait un service civique incroyable, on en a aidé 45 qui étaient en grande difficulté, hébergé 51, accompagné 90 jobs parce qu'on commençait à avoir un réseau et 111 renouvellements de titres de séjour. Tous les niveaux sont concernés, majoritairement les licences, les premières années et les masters 1, mais des doctorants aussi. En 2022-2023, 500 étudiants fréquentaient les épiceries, nous, on en a suivi 290, 40 en très grande difficulté. En général, quand on les a eus pendant une année, on arrive à les faire travailler l'été et ils ont des sous pour l'année mais ils viennent nous voir quand même parce que c'est la maison. On a pu reloger 75 étudiants, on en a sorti 50 de la rue, on a pu accompagner plus de 80 jobs et 90 renouvellements de titres de séjour. On a pu faire sauter deux OQTR. Je vais vous donner juste l'exemple de Mamadou, il est guinéen, le seul de sa famille sur les sept qui est allé à l'école, les autres sont dans les champs. Il est arrivé en France en L1, il a été très malade donc la L1 a été un peu chaotique, la deuxième année également. Et puis l'année dernière, on apprend qu'il a une OQTR alors qu'il est en train de finir son master 2 d'informatique, et vous savez à quel point nous avons besoin d'informaticiens. Donc là on se déchaîne, on embête tout le monde et on va jusqu'à la préfecture qui font sauter l'OQTR. Ça a pris du temps. Donc Mamadou, il fait son stage ici, à la DNUM. Sa prof nous a envoyé un message, il a passé sa soutenance de master il y a trois semaines et son professeur a dit qu'il était un des meilleurs du master et on l'embauche en CDI parce qu'il est très bon. Donc ça pour nous, c'est une grande fierté, c'est une success story, on est en train de faire plein de success stories pour que vous puissiez vous rendre compte à quel point on est une belle université.

Maintenant cette année. En trois semaines, on a suivi déjà 200 étudiants. On a quatre mineurs non accompagnés par leur famille, ils ont 16 ans, donc pas 18 ans, pas de bourse. Il y en a un qui vient d'arriver de Madagascar. Il est tout jeune, son papa, sa boîte a coulé donc ce petit Guillaume, il n'a pas de ressources, mais il était pris à l'IUT, donc il nous appelé en pleurs, on lui a dit, mettez-le dans un avion, on se débrouille. Donc lui, il est au foyer des aveugles pour le moment. Et le petit Guillaume, il vient nous voir une fois par une semaine, il est à l'IUT, ça se passe bien. On a sorti 25 étudiants en urgence absolue dont lui, sans argent et dont cinq en situation de handicap. 100 avaient des besoins primaires, besoin d'aide pour

aller aux épiceries donc on leur fait des attestations pour qu'ils puissent aller à l'AGORAé ou à Épi'Campus et puis on a déjà réglé 50 demandes d'aide à l'hébergement, je vous ai parlé de Madeline tout à l'heure qui est en fauteuil. Cette année, on a beaucoup de L1 et de M1 mais il y a toutes les filières, il n'y a pas une filière moins qu'une autre. Et on commence à être bien connu grâce au service com et on a 15 étudiants hors uB qui sont venus nous voir, soit qu'ils font partie de l'EPE et on a même eu des lycéens. Là, on est embêté parce qu'on aimerait aider tout le monde mais on n'a pas les ressources humaines parce que là c'est crescendo et il y a vraiment des besoins et si vraiment on veut arriver à ce que ces jeunes ne lâchent pas leurs études, il faut qu'on arrive effectivement à avoir cette aide humaine nécessaire pour faire tourner tout ça.

Ce dispositif est unique en France, il est unique en Europe, et dans le monde on est quatre et les trois autres sont au Canada donc on est vraiment fier de ce qu'on fait. Et moi j'aimerais que ce modèle puisse être élargi à toutes les universités, leur donner effectivement la petite flamme. J'en suis déjà à 10 rencontres avec les premières années pour les informer parce que justement ils ne savent pas. Vincent, dans sa campagne disait qu'on était une université humaine, ouverte et ambitieuse. Moi, je crois qu'on a les trois.

Je vous montre des photos et j'en ai terminé. Ça c'était la journée de la solidarité cette année. Vous voyez, il y avait dans la multiplex des dons de vêtements, de vaisselle, de petit électroménager, des produits d'hygiène. Nos partenaires étaient là pour se faire connaître. 400 étudiants sont venus, il y a eu deux heures de queue. On a signé ce jour-là avec Enedis une convention pour lutter contre la précarité énergétique, parce que ça coûte très cher. On va travailler avec Maxence également et on va monter un groupe de travail avec des étudiants, donc Clara, j'espère que tu pourras être disponible ainsi que Louis pour travailler sur ces projets-là parce qu'on a besoin d'étudiants sur les groupes de travail. Cet été, vous voyez, c'est les étudiants qu'on a envoyés à Moustier- Sainte-Marie, ils étaient une vingtaine, il y avait 16 nationalités différentes. Ce jeune homme, il a fait 5000 km pour venir jusque chez nous. Celui-là qui vend des crêpes, il vient de Libye, il était en prison, on ne sait pas tout ce qu'il a vécu. Donc on a également des spécialistes, des psychologues, des psychiatres pour les étudiants qui viennent de zones de guerre. On a des Afghans qu'on voit travailler chez Ducasse et puis en bas on a une fille incroyable. Jennifer, elle est arrivée à 17 ans, elle était à la rue, pas un rond, elle ne ressemblait pas à la jeune fille qu'on voit là, elle était toute recroquevillée, on apprend qu'elle est dehors, on s'en occupe et on apprend qu'elle est en PASS. Comment elle va faire pour travailler ? Donc on la prend sous notre aile et on sait qu'elle travaille bien, on paie tout, on lui paie une chambre. Et cette jeune fille, avec toutes ses difficultés, elle est allée aux épiceries pour manger, on s'est aperçu à la fin de l'année qu'elle n'avait même pas d'ordinateur, elle nous a dit qu'elle a été en cours avec son portable et elle finit avec 15 de moyenne. Voilà c'est ça la commission de solidarité. Par contre, ils l'ont mis en pharma et elle ne voulait pas (*suite inaudible*). On a tout fait mais ça ne marche pas, elle veut être médecin et je vous jure qu'elle sera médecin, donc cette année on ne la lâche pas. Ça c'est l'épicerie, là c'est Louis, on a des preuves, Louis travaille l'été. A côté, c'est une collègue de l'université, qui travaille à la Croix-Rouge également. Donc cet été, le Secours populaire, les a emmenés à Nigloland, également faire un baptême de l'air et faire une après-midi VTT. Solidarité printemps, ça c'était en mai, on a agrandi le cercle, on a invité des personnes âgées pour passer un moment et c'était génial, c'était absolument incroyable. Ils ont dansé avec les jeunes. Donc on fait des

collectes, on leur donne plein de choses. Il y a des ateliers bien-être, détente, il y a des maquilleuses pour vraiment qu'ils se sentent bien. Les gestes qui sauvent. Sur cette photo vous voyez des enfants à côté du lapin rose, ces enfants pendant trois mois, ils ont fait des collectes dans leurs écoles pour pouvoir aider eux aussi et ils sont venus distribuer. A la fin, on mange tous ensemble et on danse. Noël, donc là Noël ça va être encore mieux cette année. L'année dernière, on avait des dons de vêtements, de couettes, on avait 150 couettes, en deux heures il n'y en avait plus. Nos partenaires, vous seriez hallucinés de voir tout ce qu'on arrive à récolter grâce à nos partenaires qui viennent également le jour de l'événement. Ils sont là et ils aiment bien participer. On a le Père Noël parce que sans Père Noël, ce n'est pas Noël. Le soir, on a dansé, on a mangé grâce à l'aide financière des épiceries. Cette année, ça sera encore mieux parce qu'on a l'orchestre Stock, 70 étudiants vont faire un concert de Noël juste avant le repas. Donc on va faire encore plus fort. Ça c'est Solidaribus qui vient deux fois par mois. Ça c'était l'année dernière, c'est nos bébés nageurs et puis la visite à Paris, donc le Secours populaire les emmène. Voilà, c'est quelques photos et j'en ai terminé.

Le Président.- On voit toute l'énergie qui est déployée toute l'année à agir en faveur des étudiants qui se trouvent dans des situations particulièrement difficiles.
Peggy Cénac.

Mme Cénac.- Bravo et merci pour tout ce que vous faites. Je ne peux pas m'empêcher de faire cette remarque en voyant l'organigramme, c'est quelque chose pour laquelle je suis intervenue plusieurs fois, pour les primes ou pour l'avancement, quand on voit la constitution genrée de l'équipe, ça conforte mon idée que les femmes font tourner le monde et que dans les critères d'évaluation ou de gratification, on ne reconnaît pas celles qui font tourner les choses essentielles. Et donc je trouve que c'est un exemple parfait. Sur tous les autres organigrammes de l'uB, on ne voit quasiment que des hommes et quand il s'agit de faire ces choses-là, les femmes sont au rendez-vous. Mais malheureusement, les carrières comme les primes ne suivent pas, ce qui me désespère toujours.

Le Président.- Bien, d'autres remarques ? Maxence.

M. Roulliat.- J'ai l'occasion de le dire extrêmement souvent à Vanessa et à d'autres membres de l'équipe, toutes mes félicitations et bravo pour tout ce qui est fait et encore je sais qu'il y a plein de choses que tu n'as pas présentées. Sans vouloir partir sur le débat, je trouve intéressant et encore questionnant ce que tu as évoqué tout à l'heure, Vanessa, le fait que c'est bien une action qui se fait dans une certaine mesure, avec forcément des limites, en dehors de l'uB aussi, ce qui veut dire que l'université par rapport à ce que tu disais tout à l'heure, est tout à fait capable d'être un acteur de territoire et n'a pas des frontières immenses qui sont imprenables et qu'on ne peut pas traverser. Et donc la seule problématique c'est qu'il faut que humainement notamment, mais pas que, tout le monde puisse participer, financièrement aussi, on en parlait tout à l'heure, sur la vie de tout ça parce que ça reste extrêmement lourd, surtout quand on n'est pas forcément soutenu par tous les acteurs publics possibles et donc ça reste aussi un engagement fort de l'université, de toutes les personnes qui font partie de la commission.

Mme David-Vaizant.- Je rebondis parce que j'ai oublié de vous le dire, on est en train de créer sur les sites parce qu'il ne faut pas qu'on oublie les sites non plus. On a aidé l'année dernière Auxerre, Nevers, là on a une jeune fille de Chalon qui nous a contactés ce matin, donc on va aller sur les sites, on va aller travailler avec les CCAS qui sont déjà bien performants. Et puis il y a les zones où le CROUS n'est pas là, donc moi j'aimerais travailler avec des logeurs ou des restaurants pour qu'on puisse avoir des tarifs abordables à côté des lieux d'études quitte à ce qu'on en paie une partie. J'aimerais vraiment qu'on arrive à travailler également avec les partenaires sur les sites pour agrandir le cercle.

M. Hameau.- Je ne voulais pas partir avant d'avoir vu cette présentation. Je voudrais juste dire, c'est génial, ça répond à ce que, malheureusement, on vit aujourd'hui et qui s'amplifie. Donc, pour Dijon métropole, s'il y a une liste de soucis, tu me la passes, je verrai mes collègues pour qu'ils s'en occupent sérieusement. C'est vraiment un gros sujet et c'est vraiment remarquable parce que s'il n'y a que quatre universités dans le monde qui font ça aujourd'hui, il y a de quoi faire.

Le Président.- Il y a une marge de progression, effectivement. C'est une grande fierté du travail qui est réalisé. Évidemment, politiquement on est en appui et je représente la gouvernance, mais c'est bien l'équipe qui a réalisé le travail de terrain tous les jours et qui organise toutes ces animations et qui montre que les autres sont une richesse humaine fantastique. On le voit à travers toutes les animations aussi.

Mme David-Vaizant.- Je vous invite à venir voir le centre de solidarité parce que c'est notre centre de solidarité à tous. C'est ouvert tous les jours. N'hésitez pas à passer si vous voulez juste jeter un coup d'œil et puis rencontrer les membres de l'équipe. Si vous venez par contre le mardi, c'est le poulailler parce que les filles sont toutes là donc ça part un peu en vrille parce qu'on a plein de sujets à gérer. Donc si vous voulez voir un peu l'ambiance et le travail et l'énergie qu'on y met, c'est le moment où vous pouvez venir. Merci à vous pour votre écoute.

Le Président.- Merci et bonne suite. On va pouvoir passer au point suivant de l'ordre du jour. Albert, tu peux venir à la chaire pour présenter ce qui est l'objet de la délibération suivante et qui concerne l'évolution de l'ESIREM en École polytechnique universitaire de Dijon ou autrement dit en Polytech Dijon.

4. Évolution de l'ESIREM en « École polytechnique universitaire de l'université de Bourgogne.

M. Dipanda.- Je suis désolé de passer après Vanessa qui nous a fait une présentation très intéressante sur tout ce qui est fait par rapport à la solidarité avec les étudiants. Je passe sur des choses un peu plus terre à terre, enfin ce n'est pas le bon mot. Au niveau de l'ordre du jour c'est marqué évolution de l'ESIREM en École polytechnique universitaire de Bourgogne. J'ai préparé quatre, cinq slides pour vous présenter un peu le contexte pour que vous puissiez, s'il y a des questions, me les poser avant de voter sur ce point.

Très rapidement, je vous fais le panorama des écoles d'ingénieurs, on en a 207 qui sont reconnues et habilitées par la CTI. La CTI, c'est le comité d'éthique d'ingénieur donc c'est ce comité, qui est indépendant, qui donne aux écoles le droit

de délivrer le titre d'ingénieur. Parmi les 207, il y a 50% des écoles qui sont membres d'un réseau, on va revenir dessus tout à l'heure. Il y a un peu plus de 190 000 ingénieurs étudiants en écoles d'ingénieurs en France, vous avez des chiffres sur le nombre d'apprentis. Ce qui est important, c'est les deux derniers, 94% de réussite. Ça veut dire que, en fait, il y a 6% d'élèves qui rentrent dans une école d'ingénieurs, soit en première année ou en troisième année et qui ne sortent pas avec un diplôme d'ingénieur. Et parmi ceux qui sortent, 95% ont un travail au bout de quatre mois. Les réseaux d'écoles d'ingénieurs, comme je le disais, il y a 50% des écoles d'ingénieurs qui sont donc dans les réseaux, je vous mets une classification globale qui a été faite en fonction des classements. C'est par ordre de prestige, donc le premier, c'est ParisTech avec l'École polytechnique de Paris, Télécom Paris, Ponts Paris etc. Ensuite, il y a le Groupe des écoles des mines, donc avec Mines Paris, Mines Lyon etc., le Groupe des écoles centrales, donc toujours Paris, Lyon etc., Arts et Métiers. Ensuite le groupe IMT, l'Institut Mines Telecom, le réseau Polytech, le groupe INSA, qui est surtout connu à cause de l'INSA de Lyon, qui est le porteur de ce réseau, les universités technologiques. Ensuite, il y a des réseaux plus thématiques, par exemple la Fédération Gay-Lussac qui est plutôt en chimie, le groupe des écoles (*mot inaudible*), etc. Le groupe Polytech qui nous intéresse aujourd'hui est composé actuellement de 15 écoles d'ingénieurs. Ces écoles ont un nom officiel, c'est École polytechnique d'université, mais le nom de communication par lequel on les connaît, c'est Polytech, liées à une ville. Donc par exemple, on va parler de Polytech Dijon, mais le vrai nom sera École polytechnique universitaire de l'université de Bourgogne. Vous avez la liste des écoles de ce réseau, Lille, Paris Sorbonne, Paris-Saclay, Nancy, Orléans, Tours, Angers, Chambéry, Clermont, Grenoble, Nice, Montpellier, Marseille, Lyon et Dijon qui va donc éventuellement peut-être intégrer ce réseau. Les effectifs en moyenne de toutes ces écoles, c'est un peu plus de 1200 élèves alors que nous à la rentrée 2023, on a 720 élèves, ça veut dire qu'on sera, entre guillemets, le plus petit Polytech mais on a quand même une dynamique de monter.

La procédure d'intégration s'est passée en plusieurs étapes. On est devenu ce qu'on appelle école associée de réseau en 2020, officiellement en 2021 à cause de la COVID. Ensuite, on a demandé, alors ça, c'est l'université de Bourgogne, c'est à dire que l'ESIREM a demandé l'association puis l'université de Bourgogne a demandé au réseau Polytech l'intégration de l'ESIREM en tant qu'école membre. Cette demande a été faite en septembre 2022. Les directeurs des différentes écoles qui composent le comité exécutif ont donné leur accord en janvier 2023 et le conseil d'administration de la Fondation Polytech, qui est composé des présidents des universités, a donné son accord en juin 2023. Et on va passer, à partir d'aujourd'hui, à la troisième phase, qui est la demande auprès du ministère pour la transformation de l'ESIREM en École polytechnique universitaire de Bourgogne. La première étape, c'est le conseil d'aujourd'hui, c'est-à-dire que le conseil d'administration de l'université de Bourgogne va donner son accord pour que l'université puisse faire cette demande auprès du ministère. D'où le vote que vous allez avoir tout à l'heure. Si vous votez non, ça ne se fera pas. Après ce vote, s'il est positif, il y aura donc un dépôt auprès du ministère du dossier ESIREM pour le passage à l'École polytechnique. Ensuite, il y aura une publication du décret de création, donc l'École polytechnique, normalement trois à quatre mois après le dépôt du dossier, c'est-à-dire au mois de janvier ou février 2024. Alors vous allez me poser la question, pourquoi on fait cette démarche ? Premièrement, par rapport à l'université de Bourgogne, l'université de Bourgogne va rentrer dans un réseau qui est un réseau de grandes universités françaises. On a parlé tout à l'heure de Marseille, Montpellier,

Lille, Paris Sorbonne, etc. Donc c'est toujours intéressant d'être dans un réseau, on le voit avec FORTHEM. Ce sera effectivement un autre réseau dont l'université sera membre. Du point de vue de l'ESIREM, c'est un aboutissement d'une stratégie de développement que nous avons mise en place depuis 2017. On est passé de 370 élèves à 720 élèves de 2016 à 2023. On est passé de deux à quatre départements, de trois filières à neuf filières, dont quatre filières par apprentissage. De 68 diplômés par an à 143 diplômés cette année. On a la chance d'avoir un soutien très fort, tout ce qu'on a fait, c'est avec le soutien de l'uB. On est passé de 2600 m² à 7000 m², donc on a un nouveau bâtiment mais on a également effectivement des locaux au niveau du Creusot, au site technopolitain, qui sera mis en place je pense, à partir de décembre 2024. L'école va passer sous l'article 713-2. En fait, c'est un article qui est propre aux écoles Polytech, qui garantit tout simplement que nous devons avoir 250 diplômés par an, alors ce ne sera pas le cas dans les cinq ans qui viennent mais il y a une dynamique de progression qui se fait et je pense que dans 10 ans on va atteindre cet objectif-là.

On entre dans un réseau qui est reconnu. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire qu'au niveau des recrutements, on ne va plus recruter à l'ESIREM, on va recruter au niveau national du réseau Polytech, ce qui veut dire que l'ESIREM n'aura plus entre guillemets de problème de recrutement puisque ça se fera dans le cadre du réseau qui a une notoriété, une visibilité beaucoup plus importante que l'ESIREM seule. Autre chose qui est très importante, c'est que au niveau du réseau, nos élèves auront la mobilité intra-école, donc un élève qui entre à Dijon en première année peut décider d'aller passer sa deuxième année à Nice et sa troisième année à Marseille. Ça peut être vu comme quelque chose un peu de pas très sérieux, mais ça permet aux étudiants de pouvoir, entre guillemets, se construire un parcours presque personnalisé. Quelqu'un qui veut faire des matériaux et qui veut avoir une spécialité particulière sur les matériaux peut donc aller la chercher dans une école au niveau du réseau, etc. Ensuite, il y a la mise en commun des moyens pédagogiques, et chose très très importante, la mise en commun pour la participation commune aux appels à projets. C'est-à-dire qu'actuellement l'ESIREM ne fait pas d'appel à projets tout seul parce que nous sommes trop petits. Mais au niveau du réseau, il y a 15 écoles et plus de 18 000 étudiants donc ça donne une force de frappe qui est effectivement importante. Un exemple simple, on est en train de construire un projet, dans le cadre du réseau pour un réseau de fablab. C'est une (*mot inaudible*) sur laquelle on s'appuie et le montant donc du projet, c'est 30 millions sur cinq ans. Ça veut dire que chacune des écoles va bénéficier d'un financement de près de 300 000€ tous les ans pendant cinq ans. Je pense que l'ESIREM tout seul n'aurait jamais effectivement envisagé ce genre de projet. On va gagner effectivement en visibilité, en notoriété, au niveau local, au niveau national et au niveau international. Quand on parle de Polytech à l'international, tout le monde sait que c'est une école d'ingénieurs. Quand je dis aux gens que je suis directeur de l'ESIREM, quand je suis à l'étranger, il y a très peu, je pense même que presque personne ne sait que c'est une école interne à l'université de Bourgogne. Ensuite, à partir de dans trois ans, on va avoir un peu plus de 200 diplômés par an. Ça veut dire que à Dijon et au Creusot, il y aura 200 ingénieurs qui vont donc être diplômés tous les ans. Sur le plan économique, c'est exceptionnel. Je le vois déjà par rapport au développement qu'on a eu, on a beaucoup travaillé sur le plan du numérique et beaucoup d'entreprises, je peux vous citer par exemple Savoye, Atol sont des entreprises qui ont décidé de s'installer à Dijon parce qu'il y avait la possibilité de pouvoir recruter des ingénieurs qui sortent de l'ESIREM et tous les ans par exemple, Savoye ou Atol recrute entre

cing et six ingénieurs sortant de l'ESIREM. Donc on devient effectivement un acteur majeur du tissu économique régional. Autre chose que je n'ai pas dite. Il y a en fait un classement des écoles d'ingénieurs, alors le premier réseau qui est le réseau ParisTech est classé A. Ça veut dire que les grands groupes, quand ils veulent recruter quelqu'un qui sort de cette école, en fait c'est des postes qui sont fléchés. Ensuite les quatre autres réseaux qui sont, j'allais dire bicentennaires, les écoles parisiennes ont été créés au 19^e siècle, donc les écoles qui sont dans ces réseaux entrent dans ce qu'on appelle la classe B. Et les autres écoles qui sont donc dans les réseaux qui suivent, sont dans la classe C et les écoles qui ne sont pas dans les réseaux entre guillemets, ne sont pas reconnues sauf des écoles telles que par exemple l'ISAT qui ont une spécificité très très forte au niveau, par exemple, de l'automobile, il y en a trois ou quatre et l'ISAT est peut-être la meilleure d'ailleurs, sauf les écoles qui ont une spécificité très forte telle que l'ISAT, qui sont donc reconnues par les grands groupes. Or les écoles telles que l'ESIREM ne sont pas reconnues par les grands groupes et ça on le voit avec le placement de nos alumni. Nos alumni sont dans les petites et moyennes entreprises en majorité. Alors que le but c'est de les mettre plutôt dans des grandes entreprises, on sait pourquoi, tout ce qui est taxe d'apprentissage etc., effectivement, c'est quand on a des dirigeants dans ces grandes entreprises qu'on peut tirer profit de ces différents éléments. Donc il y aura pour nos étudiants une meilleure insertion professionnelle, c'est-à-dire qu'ils pourront, d'une part, être reconnus au moment où ils mettent leur CV auprès des entreprises, et deuxièmement ils auront des postes qui seront globalement un peu plus élevés que ceux qu'ils avaient actuellement. Et dernier élément, l'ESIREM peut donc maintenant prétendre à devenir membre de la Conférence des grandes écoles, je pense que l'ISAT en fait déjà partie.

Merci pour votre attention, si vous avez des questions je suis prêt à y répondre.

M. Hameau.- Je vais intervenir rapidement. D'abord, je suis pour, pour être synthétique, ensuite dire que dans l'intervalle des deux mandats qui se seront écoulés d'ici 2026, en 2030 on aura formé sur notre territoire +2000 ingénieurs. Et donc c'est très important, que de chemin parcouru donc je voulais vraiment féliciter Albert pour cet immense travail, dire qu'on a été au rendez-vous pour l'agrandissement et le soutien vraiment fort de l'ESIREM. Et je me souviens du premier CA dans ma prise de responsabilités où j'avais été titillé par les membres du CA parce que je soutenais l'ESEO, l'ESTP et je leur avais dit « prenez en main votre avenir et montez un projet ». Je me souviens, on avait eu un échange un peu robuste et c'était bien et donc que de chemin parcouru et c'est génial, on est vraiment sur une super dynamique et je fais le lien avec ce qui a été dit au début, dans les actualités du président avec l'EPE, on voit la puissance du dispositif et je suis très confiant pour la suite.

Le Président.- Merci Denis. Luis.

M. Le Moyne.- D'abord je voudrais féliciter Albert que j'ai pu précéder en fonction de direction d'une école d'ingénieurs, et je peux vous dire à quel point son dossier a été difficile. Donc bravo parce que c'est beaucoup de chemin parcouru. Félicitations et c'est, comme l'a dit Denis Hameau, un excellent avenir pour l'ESIREM. Après ces remarques de félicitations, j'ai quand même une petite inquiétude sur l'évolution des effectifs. Et je la fais en appui au dossier, je ne dis pas

qu'il ne faut pas le faire, je dis à l'université de Bourgogne qu'il va falloir appuyer parce que l'article L713-2 dit qu'il ne peut être créé d'école si le flux de diplômés n'est pas supérieur ou égal à 250. Et l'ESIREM n'y est pas encore, donc il y a une période transitoire sur laquelle il ne faut pas fléchir parce que arriver à 250 diplômés, ça veut dire arriver à 250 +6% d'entrants. Ce qui veut dit être attractif parce que rentrer dans le réseau Polytech, c'est aussi être au sein d'un réseau où, comme dans toute école d'ingénieurs, il y a de l'émulation et l'attractivité doit accompagner ce dossier pour que le flux d'entrants aille croissant de façon à ce que celui des sortants le soit aussi. Donc j'exhorte toute la communauté universitaire à donner l'attractivité nécessaire à ce qui est aujourd'hui l'ESIREM et demain Polytech Dijon afin que ce dossier se complète dans les meilleurs délais parce qu'il va y avoir quelques années encore pour atteindre cet objectif, il ne faut pas lâcher l'effort et il faut continuer à supporter Albert.

Le Président.- Alors, c'est justement l'orientation stratégique que nous avons prise en concertation avec le réseau Polytech, avec l'ESIREM. Ça s'est déjà traduit par un financement complémentaire de plus d'un million d'euros, des locaux nouveaux qui seront absolument indispensables à l'accueil. Effectivement, il faut être davantage attractif pour accueillir suffisamment d'étudiants en première année, dès les cycles préparatoires intégrés pour atteindre ce chiffre de 250 diplômés. Oui, c'est un enjeu majeur sur lequel on accompagne l'ESIREM par le biais par exemple de l'ouverture du cursus de cycle d'ingénieur diplômant ouvert à l'alternance, par le biais de l'accompagnement aussi de recrutements d'encadrants, y compris sur fonds propres, parce que si nous avons plus d'étudiants il faut également plus d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, donc tout cela fait objet de discussions entre nous, on accompagne avec des limites bien entendu, mais aussi avec notre volonté d'arriver à ce résultat.

M. Dipanda.- Je vais juste ajouter, je ne l'avais peut-être pas dit de manière très forte, on a eu un soutien de l'uB, déjà avec la précédente gouvernance et, le Président Vincent Thomas, ici présent, a continué effectivement à soutenir l'ESIREM dans cette démarche. Je tiens à le remercier devant vous aujourd'hui.

M. Hervé.- Après ces échanges, la délibération est la suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve l'évolution de l'ESIREM en École polytechnique universitaire de l'université de Bourgogne. Qui ne prend pas part au vote, qui vote contre, s'abstient ?

21 voix pour (unanimité)

5. Commission d'appel d'offres : appel à candidatures et désignation d'un titulaire et d'un suppléant parmi les enseignants-chercheurs

M. Hervé.- Merci beaucoup, on peut passer au point suivant relatif à la commission d'appel d'offres et qui est très simple. Parmi les collègues A et B de ce conseil d'administration, qui souhaite participer à cette commission ? Il faut une personne titulaire et une personne suppléante.

Le Président.- Cette commission est importante puisque c'est par cette commission que passe l'ensemble des mises en concurrence, et donc des dossiers

soumis par les entreprises, les prestataires, pour réaliser des travaux, des prestations de service, etc. C'est important parce que vous savez très bien que cette mise en concurrence des prestataires extérieurs est à l'origine, et c'est ce qu'on espère en tout cas, d'une diminution des coûts et des tarifs pratiqués par ces prestataires. Ça n'est pas toujours le cas et participer à cette commission, c'est aussi une manière de participer à cette lutte contre l'inflation qui n'est pas toujours le fruit de bouleversements stratégiques mondiaux, je pensais à la guerre en Ukraine, mais aussi parfois de pratiques qui ne sont pas à la hauteur des prestations promises. Donc, y veiller en participant à cette commission d'appel d'offres, c'est participer bien sûr à l'amélioration, non seulement de la qualité des prestations qui sont rendues à l'université, mais aussi veiller à ce que ces prestations soient facturées au juste prix.

M. Le Moyne .- C'est vraiment une commission qui est vitale et à laquelle je souhaiterais participer mais j'ai des limites qui sont, comme vous le savez, territoriales et je voulais savoir quel était le nombre de réunions, si c'était possible d'y participer en visio, si c'était raisonnable de candidater ?

M. Bourgeon.- Ça ne pose pas de problème à priori parce que ce sont des commissions organisées par le service achats-marchés, donc en visio ça ne pose aucun problème.

M. Le Moyne.- Dans ce cas, je me porte candidat.

M. Crognier.- Je veux bien accompagner Luis mais problème de parité... sinon je laisse ma place.

Le Président.- Si une administratrice souhaite se proposer comme suppléante ou comme titulaire... Si on n'a pas d'autre candidate, il faut mettre aux voix. Normalement, c'est un vote nominatif, mais comme il n'y a que deux candidats...

M. Hervé.- Si vous ne voyez pas de difficulté, qui est contre, s'abstient, refuse de prendre part au vote ?

M. Le Moyne élu en qualité de titulaire avec 20 voix pour (unanimité)
M. Crognier élu en qualité de suppléant avec 20 voix pour (unanimité)

M. Hervé.- Merci à vous. Point suivant, questions financières.

V) Questions financières

1. Orientations budgétaires 2024

Le Président.- C'est un point qui a déjà fait l'objet d'un débat lors du CA du 6 septembre dernier, pour lequel je vais peut-être rappeler quelques éléments avant de passer la parole à Fabrice Hervé. Tout d'abord, je tiens à renouveler mes remerciements aux services qui ont activement participé à l'élaboration de ce budget initial. C'est un travail tout à fait considérable de construction budgétaire. Vous savez aussi que la situation budgétaire se complexifie. Si nos fondamentaux sont sains, nous n'échapperons pas, comme les autres établissements et les autres opérateurs

de l'État, aux mesures nationales qui sont prises et qui aboutissent à ce que nos charges augmentent sans que corrélativement la subvention pour charges de service public augmente à la hauteur de l'augmentation de ces dépenses. Les dernières informations que nous avons résultent des paroles publiques prononcées par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui a réaffirmé que l'État ne compensera pas les mesures nationales en 2023 et en 2024, sauf pour ce qui est appelé les mesures Guerini, compensées à hauteur de 50%. Cela concerne notamment l'augmentation du point d'indice de 1,5% de cette année et peut-être la prime de pouvoir d'achat, sachant que pour l'instant la prime de pouvoir d'achat concerne 2023, pas sûr qu'elle soit renouvelée en 2024. Donc on ne sait pas exactement ce que cela concerne. Voilà pour ces éléments de contexte, je vais passer la parole à Fabrice Hervé pour qu'il puisse présenter les orientations budgétaires soumises au vote du conseil d'administration.

M. Hervé.- Nous avons eu un CA il y a quelques semaines ou une présentation s'est déroulée donc je ne vais pas vous infliger cette présentation deux fois complètement. Ce que je souhaite porter à votre connaissance, c'est la mise à jour de quelques éléments d'information. Puisque nous sommes opérateurs de l'État, l'État indique, en tout cas c'est ce qu'on a pu comprendre parce que ça fluctue d'un moment à l'autre, au début ça devait être compensé et puis là c'est 50%, alors est-ce que c'est sûr à 100%, on n'en sait rien, ça doit être compensé mais comme un tien vaut mieux que deux tu l'auras, on n'a pas encore la notification, donc là j'ai conservé la non-compensation du point d'indice. Ici, on a quand même des questions qui se posent quant à l'équilibre structurel, ce que nous demande l'État mais par équilibre structurel, l'État comprend juste les coûts de chauffage et le fait qu'il vient faire des prélèvements sur le fonds de roulement, si j'ai bien saisi. Je vais quand même porter à votre connaissance le fait qu'on a un déficit important. C'est un déficit sur les masses État qui n'est pas un déficit comptable, ni un déficit comptable prévisionnel, qui est un déséquilibre si on joue sur les mots, mais quand on a presque 205 millions sur, disons, ça dépend vraiment si on est en exécuté ou en prévisionnel, on est entre 240 et 270 selon comment on travaille, on se doute que ça va guider quand même la tendance globale. Pour réindiquer des éléments, la dernière fois, nous avons dressé une liste avec les services des finances, pilotage, patrimoine, une liste des dépenses structurelles non-compensées par l'État. Et ici en rouge, non pas qu'elles soient plus importantes que la dernière fois, c'est juste la mise à jour, ça vous permet juste de voir, ce qui est en noir n'a pas été mis à jour, ce qui est en rouge est mis à jour. Première analyse, quand on regarde les notifications de fonctionnement, on regarde une ligne fonctionnement et une ligne masse salariale et à côté il y a toujours certaines mesures. Pour autant, si on regarde la ligne fonctionnement, la subvention de fonctionnement, on avait 15,58 millions en 2015, 15,71 en 2021 et en notification intermédiaire cette année, on est à 15,66. On tourne aux alentours des 16 millions. Pour autant, si on fait un petit calcul auquel je me suis livré, j'ai juste pris des données INSEE sur la période 2015-2023 avec une hypothèse d'inflation qu'on peut peut-être discuter, j'ai pris 5%, elle sera peut-être de 4. Pour autant, si on fait ce calcul avec une inflation à 5%, ça nous dit que si je prends le fonctionnement de 2015 que j'ajuste pour l'inflation, que je capitalise donc pour l'inflation sur la période jusqu'en 2023 inclus projection, on devra avoir un fonctionnement de 18,3 millions. Je suis normatif dans le propos, c'est juste si l'État accompagnait avec l'idée qu'il y a de l'inflation. Et puis, dernier élément, s'il accompagnait avec une autre idée qui fait écho à une motion qui a été proposée au

vote par l'université Paris 10 Créteil, qui sont dans une situation encore plus délicate que l'université de Bourgogne, parce que eux ils sont vraiment en déficit depuis l'année dernière, il y a une hausse du nombre d'étudiants, nous elle est moins importante qu'à Créteil, je regardais sur la même période que Créteil, sur la période 2017-2022, on doit être à + 12 selon le chiffre d'atterrissage, donc par ailleurs, au-delà de l'inflation, si j'ajustais pour le nombre d'étudiants, on pourrait imaginer que plus on a d'étudiants plus on a de fonctionnement si on est logique. C'est un point intéressant, l'État ne raisonne pas comme ça, nous en sommes bien d'accord. Pour autant, quand on parle de notre équilibre financier, ça vaut quand même pour le coup d'y réfléchir en se disant, après tout, si on est en déséquilibre, c'est la structure qui se déséquilibre, cela tient-il aux opérations, aux décisions de la gouvernance, enfin des gouvernances en l'occurrence ? Puisqu'on est depuis 2015, là. Ça peut se discuter. Après on peut fonctionner avec moins, effectivement, mais ça n'est pas signalé comme ça en tout cas. Alors, au-delà de ça, on a des surcoûts sur les opérations immobilières sur 2023 mais pas que. Je vous donne les éléments, vous avez l'ESIREM, rénovation énergétique du bâtiment Droit-Lettres, les serres, la rénovation de l'ISAT, l'IUT du Creusot et le Learning centre phase 2. En 2023 c'est 2,57 millions de surplus, ça c'est structurel, on ne peut pas l'imputer à l'État, c'est lié à la conjoncture économique et à l'état de l'économie. On a quand même l'idée que si l'inflation diminue, c'est la vitesse d'évolution des prix, on n'a jamais dit qu'ensuite, quand il y aurait éventuellement peu, voire plus d'inflation, les prix allaient baisser nécessairement, il n'est pas sûr que les vendeurs de contreplaqué ou de placoplâtre ajustent leurs prix à la baisse pour nos bâtiments. Donc ces surcoûts sont probablement structurels. Là on a subi 2,57 avant 2023, 1,52 en 2023, et il y a encore 800 000€ à venir pour un total de presque 5 millions d'euros de surcoûts sur les chantiers des opérations immobilières. Il y a aussi un surcoût au niveau des fluides de 2 millions en 2023. Il y a un certain nombre de chiffres pour l'explication avec un niveau atteint de 16,3 millions de dépenses totales de fluides, dont 6,53 en 2022 et 4,8 en 2021. Il fut un temps où les fluides n'étaient pas une préoccupation, des années en arrière, en 2018-2019 c'était de l'ordre du million d'euros. Là, on est à beaucoup plus. Nous ne sommes pas les seuls, de mémoire Strasbourg a dû connaître une augmentation absolument effarante de plusieurs dizaines de millions d'euros. Ici ce qui guide principalement nos évolutions, c'est la forte hausse du coût de l'électricité, 2,4 millions en 2022, 4,5 millions en 2023, sur le chauffage réseau on a une légère baisse et une stabilité gaz et eau. On a quand même des surcoûts extrêmement importants, donc cela vient s'ajouter à la liste déjà dressée la dernière fois, on avait 12,9 de GVT 1,4 de point d'indice, on a 2,64 de non-revalorisation du fonctionnement, 4,9 de surcoût, 2 millions de surcoûts liés aux fluides pour un total de 23,84 millions. On a structurellement un certain nombre d'éléments qui viennent impacter l'équilibre financier de l'université de Bourgogne. On a une prévision par ailleurs via des orientations budgétaires qui étaient indiquées, où on a un déséquilibre de l'ordre d'un peu plus de 16 millions à rapprocher de ces 24 millions de surcoûts. Ça explique que la structure glisse lentement. A cela s'ajoute un élément qui a déjà été évoqué la dernière fois, que je me permets de ré-évoquer, on a une qualité de la projection budgétaire à l'université de Bourgogne qui n'est pas très bonne. Je redis ce que j'ai déjà dit, je radote, mais c'est bien de radoter parfois, puisque notre tutelle, manifestement, a des fois du mal à entendre. Peut-être qu'on n'est pas bon, ça on peut l'entendre, en projection budgétaire. Néanmoins, manifestement, tous les établissements ne sont pas bons en projection budgétaire puisqu'ils ont tous tendance quand même à avoir des déficits. Alors on va quand

même au niveau de l'université en prendre une part. Oui, notre organisation est telle que c'est très compliqué, qu'on a des surbudgétisations, on a mis des mesures techniques en place destinées à atténuer ces surbudgétisations. On va avancer, néanmoins, il y a un point central à avoir en tête, c'est que ça ne se fera pas sans êtres humains. Ce n'est pas la première fois que je le dis, mais je répète encore une fois, ça ne se fera sans êtres humains et on n'arrive pas à recruter. Manifestement, ça n'attire personne la finance ou en tout cas ça n'attire pas les foules. J'exagère un peu, on a eu des gens qui sont arrivés aux conventions, mais en tout cas sur la partie budget, personne n'est arrivé et la charge s'accumule sur le service donc ce n'est pas facile de mener une réforme d'organisation budgétaire nécessaire pour améliorer la qualité de la projection budgétaire, mais en ayant les mêmes bras avec par ailleurs une manie de l'État de donner de l'argent sur projet, avec France relance, avec les PIA, avec STRADA et tout un tas de choses. Tant mieux on reçoit de l'argent, mais cet argent suppose un gros travail de gestion dans les services puisqu'il y a des justifications qui doivent suivre et si on justifie mal, soit les financements seront stoppés. Exemple, pour STRADA si on ne justifie pas qu'on a atteint les jalons, on n'aura pas les financements à trois ans, et sur d'autres financements, ce sera l'université de Bourgogne qui devra mettre l'argent de sa propre poche.

Tout ça pour vous dire qu'il y a deux tendances, il y a une tendance structurelle qui est sûre et certaine qui est que l'établissement commence à aller moins bien effectivement. Pour autant, c'est une lame de fond puisque tous les établissements, manifestement, en France, sont concernés. Vous avez dû voir passer les dépêches AEF de plusieurs établissements. L'une m'a frappé particulièrement, c'est des universités qui sont particulières, qui sont les universités Marie Curie qui maintenant s'appellent U 10, qui sont les dix plus grosses universités intensives de recherche. Si elles ont fait une association entre elles, c'est qu'elles doivent avoir un poids supplémentaire sinon à quoi ça sert de faire une association mais c'est un propos qui n'engage que le VP finances de l'université de Bourgogne et pas l'université, mais en tout cas, elles disent aussi alerter sur les difficultés budgétaires. Donc ça veut dire que dans tous les établissements, y compris ceux qui sont au maximum de l'excellence et qui captent des fonds multiples et variés, encore plus que les établissements qui ne sont pas au maximum de l'excellence mais qui sont quand même dans l'excellence, on a une lame de fond. Donc modulo un point qui est que je suis pessimiste et que nos prévisions ne sont pas très bonnes, on voit que l'établissement est en train de glisser. On nous dira que notre fonds de roulement est important. Il est vrai qu'il est important, on doit être à 74 millions en atterrissage compte financier, quand on voit d'autres établissements, d'aucuns ont des fonds de roulement moins pléthoriques. Pour autant, on a nombre de projets d'investissement à financer, on a des vrais besoins. Si on veut déployer notamment une stratégie de réduction des coûts de l'énergie, il faut isoler les bâtiments, ça coûte très cher et ce serait une démarche plutôt vertueuse qui s'inscrit dans les actes de développement durable du MESR, donc on a vraiment besoin de cet argent et on ne pourra pas piocher en permanence dedans comme nous le demande l'État.

Donc, c'est pour vous dire guère plus que la dernière fois si ce n'est que la situation commence à se déliter doucement. Mais comme les éléments de contexte indiqués la dernière fois le signalaient, ça se délite doucement pour la plupart des 72 universités. C'était juste pour rajouter ce point et qu'on puisse voter ces orientations budgétaires qui supposent une délibération. Le point central étant qu'on a un déséquilibre entre les recettes et les dépenses au titre État de 16 266 468€ et qui est

par ailleurs, pas complètement imputable à nos évolutions en ressources humaines, mais aussi à un manque de fonctionnement, c'est un point important qu'on discutera avec notre tutelle. On aurait pu avoir 2,3 millions de plus de fonctionnement si l'État avait ajusté les dotations de fonctionnement des établissements, mais on n'est pas les seuls, il ne l'a fait pour personne. La situation n'a pas changé, c'est juste pour remettre à jour quelques éléments, pour vous dire qu'on comprend pourquoi on commence à diminuer doucement. En fait, c'est logique, et je regardais encore, on a un fichier que vous trouverez assez facilement en ligne et qui a été tout un travail fait par le SNESUP sur les données CNESER 21, 20 et 19 avec des dotations par établissement, ce sont des données CNESER qui peuvent bouger mais elles ne bougent pas non plus de dizaines de millions. Une université qui est dans une situation plus délicate que nous, qui est assez proche en taille, Paris Est Créteil, a une dotation par étudiant qui était plus faible que la nôtre. Donc effectivement, ils avaient moins de dotation, ils ont le plein d'étudiants donc forcément ça va moins bien. Mais nous, on se dirige progressivement vers des difficultés prévisibles. Est-ce que ce sera en 23 en atterrissage comptable financier qu'on aura un déficit comptable ? Les comptables nous le diront au CA de mars. Est-ce que ce sera en 24 ? On n'est pas en mesure de dire exactement à quel moment on va complètement basculer mais on sait que la situation se resserre. Merci pour votre écoute, si vous avez des questions...

Le Président.- Toujours ces points qui ont été présentés le 6 septembre, un déficit cumulé depuis 2019 de près de 13 millions d'euros. Bien sûr, tu l'as souligné, on doit faire évoluer nos méthodes aussi, on est conscient de ça, on est conscient aussi de la difficulté à trouver des cerveaux capables de nous y aider parce que cela demande une haute technicité et que, eh bien, on ne trouve pas nécessairement les bonnes personnes à embaucher. C'est aussi une réalité de terrain. Pour le reste, rien de bien nouveau par rapport à ce qui a été présenté il y a quelques semaines. Vous avez peut-être des questions, des observations à formuler avant que nous statuions sur ce budget ? Clara.

Mme Privé.- On s'abstiendra sur cette question-là, non pas à cause de la gestion de l'université de Bourgogne, mais à cause de la politique du ministère qui est absolument médiocre. La sortie récente sur les fonds de roulement, confirme ce qu'on disait sur le précédent CA. Le ministère est en dessous de tout et il ne permet pas à l'enseignement supérieur français d'être ambitieux comme il le devrait, donc on s'abstiendra.

Mme Cénac.- Des questions, alors peut-être que vous y avez répondu il y a quelques semaines, malheureusement je ne pouvais pas être là et je m'excuse si ça a déjà été évoqué. En comparant les deux tableaux qui nous sont présentés, entre celui d'aujourd'hui et celui qu'on a voté l'année dernière, on perd un million sur l'offre de formation en deux ans. Donc je voulais savoir quelle était la raison de cette différence d'un million et parallèlement, il y a une augmentation d'un million sur les services centraux. Donc est-ce que vous savez identifier pourquoi il y a ces différences ?

M. Hervé.- Sur la partie formation, ici c'est un point technique. Ce n'est pas une baisse, c'est une hausse finalement, alors même qu'apparaît une baisse. En fait, c'était du prévisionnel en dotation 23, 5,7 millions. Et finalement, si on regarde le

réalisé qu'avait projeté la cellule pilotage, on se retrouve dans une situation où on devrait avoir une hausse de 2 600 heures ETD sur le budget, clairement c'était surbudgétisé et on a ces difficultés de surbudgétisation en lien avec les composantes, qui apparaît. Donc on n'a pas de baisse de l'offre de formation, on a une hausse notamment avec le BUT et là on peut saluer le ministère des Finances qui a donné du financement pour les bachelors universitaires de technologie, pour leur déploiement, suite au lobbying qui a été mené. On a eu une notification de financement qui devrait permettre de financer des heures. Et sur les services centraux, on a une partie qui bouge assez peu, de 75 000€, qui correspond à des besoins de dépenses activables qu'on projette pour les élections et la signalétique. Avec la sortie de la COMUE, il faut changer la signalétique, on va avoir prochainement un établissement public expérimental et donc il va falloir changer la signalétique d'une part et d'autre part réaliser deux séries d'élections, l'une prochainement pour l'université de Bourgogne et une autre pour l'EPE, je ne sais pas si on a la date précise mais ça coûte de l'argent et donc ça on l'a provisionné. Et sur la partie services communs et généraux, en fait, il y a une hausse de 300 000 + 26 500 + 15 000. Les 300 000, c'est un changement de masse dans le budget, ça apparaissait précédemment dans les crédits transversaux autres qui permettent de provisionner des choses. C'était systématiquement donné à la DNUM et donc on s'est dit que plutôt que prévisionner, refaire une opération budgétaire, autant donner directement puisque de toute façon, chaque année on donne. 26 500 pour le pôle Culture et 15 000 pour le pôle Documentation, ce sont des réelles dotations et augmentations parce qu'il y avait des vrais besoins sur le pôle Culture. En réalité, il n'y a pas vraiment de hausse et les hausses sont extrêmement faibles, on n'a pas bougé grand-chose. En fait, c'est 3 000€ pour la MSH, pour l'adhésion au réseau des MSH, 26 500€ pour le pôle Culture et 15 000€ pour le pôle Documentation. Ça c'est les vraies hausses et le reste c'est des réallocations de crédits avec la DNUM. Et puis il y a les histoires de transfert de dotation de patrimoine de STAPS et de vacataires de loge qui étaient avec SVTE et ça, c'est vraiment de la réécriture budgétaire uniquement, ça bouge vraiment relativement peu dans les dépenses, on est vraiment sur un fonctionnement quasi constant.

Mme Cénac.- Merci pour vos réponses. Par rapport à ce que vous dites pour le soutien (*suite inaudible*), je pense que c'est tout à fait cohérent avec les propos que le Président Emmanuel Macron a tenus dans son interview à un youtubeur. On comprend bien que dans sa vision, les universités du territoire ont vocation à fournir un emploi rapidement aux besoins du bassin local et je trouve que c'est assez cohérent dans les choses qu'il soutient et les choses qu'il délaisse. On va donc s'abstenir à la FSU pour des raisons analogues à celles qu'a évoquées Clara, ce n'est pas une critique par rapport à ce que vous présentez, mais on ne veut pas acter ce sous-financement de l'ESR à la hauteur des besoins.

M. Roulliat.- Je ne vais pas revenir sur ces choses, je partage le fait qu'il y a un sous-investissement et on l'a déjà évoqué. Mais c'est plutôt un message à destination du rectorat que je formule, notamment sur un trou qui reste toujours présent quant à la dotation CVEC et notamment la part CVEC qui revient à l'université sur la base des calculs qui sont définis par différents textes législatifs. Il manque toujours 500 000€, ce n'est pas anodin, sur la CVEC 2022 si je ne me trompe pas. On a signalé cela à plusieurs reprises, j'ai sollicité le secrétaire général de la région académique et Madame la Rectrice directement à ce sujet. Et au vu de

toutes les difficultés, ça reste un demi-million d'euros qui n'est pas anodin sur un budget pour la vie étudiante.

M. Helleu.- On en a déjà parlé mais c'est 552 000€ sur l'année 2022 qui en fait ont été reversés en 2023. Les étudiants ont bien payé la CVEC à partir de juillet et le CROUS nous l'a versée en janvier 2023, donc tel qu'on peut l'analyser, le CROUS a gardé la trésorerie sur six mois, ce n'est pas qu'il manque la somme mais il la verse tardivement.

M. Didier.- Vous me confirmez bien que c'est le CROUS qui reverse la CVEC ?

M. Helleu.- Oui, mais d'habitude le CROUS versait la part en décembre ou en novembre. Cette année, la dernière part ils l'ont versée sur l'année suivante.

M. Roulliat.- Ce n'est pas le fait que le rectorat est verseur, mais plutôt en tant qu'autorité académique, c'est ça le message.

M. Helleu.- Sur la trésorerie de l'année 2022, il nous manque 554 000€ même si on l'a eu en 2023, mais la part 2023 nous est payé en 2024. En fait il y a un glissement annuel et un jour on verra, si on calcule cinq ans avant et cinq ans après, il aura manqué sur l'année 2022, 554 000€.

M. Clerc.- Bonjour à tous. Les élus SNPTES vont s'abstenir également pour un peu les mêmes raisons qu'évoquait Peggy, pas sur le budget en tant que tel mais pour protester contre le manque de financement de l'État. J'entendais Clara Privé qui parlait des engagements du ministère. Je pense que ce n'est pas seulement le ministère, ce qui mène les finances et on voit les difficultés d'arbitrage budgétaire au niveau de l'État, c'est au-delà du ministère, je pense que, au sein du ministère, y compris peut-être la ministre qui est aussi enseignante-chercheuse, je pense que chacun se bagarre. Après, sur l'organisation de l'enseignement supérieur, on peut avoir des divergences, mais sur le financement je pense que le ministère, les établissements, tout le monde se bagarre pour avoir les financements qui devraient être, surtout quand on entend les annonces présidentielles en temps de campagne, on dit qu'il faut s'appuyer sur l'enseignement supérieur, sur la recherche, c'est l'avenir l'enseignement supérieur, etc. Voilà, on arrive à des situations qui sont alarmantes et on voit le manque de financement, on voit la part de la masse salariale, on n'arrive pas dans notre ministère, dans nos établissements surtout, à payer correctement les agents publics au service de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les conséquences c'est peut-être qu'on a du mal à recruter parce que des experts en comptabilité on en a, mais peut-être qu'on réfléchit à deux fois à s'investir dans un établissement, avec la complexité de gestion due à l'autonomie des universités notamment, et donc attirer des cerveaux ou des bras c'est compliqué. On sait aussi que vous avez une volonté politique, malgré la lettre ouverte qu'on a pu vous adresser, on sait qu'il y a une volonté politique, mais on cherche des marges et on voit bien que, je ne vais pas dire qu'on n'est pas bon puisque tout le monde est investi, mais on manque soit de bras soit d'expertise pour arriver aussi à être efficace au niveau de notre fonctionnement. Et là, par contre, c'est une question, quel accompagnement peut-on avoir de la part du ministère ? Parce qu'on nous met des contraintes, on nous impose ces choses-là, je ne suis pas

au courant de comment se font les échanges avec le ministère directement, mais est ce qu'ils ont une formule, il n'y a pas un modèle type de fonctionnement, de gestion budgétaire des établissements, ils ne peuvent pas nous mettre quelques experts là-dessus et puis donner la recette à chacun ?

M. Helleu.- Non il n'y a pas de modèle, non ça n'existe pas.

M. Clerc.- Je n'étais pas là non plus au précédent CA et je ne sais pas si vous avez donné l'explication. Mais j'entends parler du fonds de roulement, conséquent pour l'instant, et j'aimerais savoir ce qu'on va en faire dans les prochaines années puisque les annonces c'était de taper dans le fonds de roulement. Il n'y a pas que pour nous, on a entendu au CNRS, qu'on aurait un bas de laine qui ne servirait pas à grand-chose et qui pourrait servir à d'autres, alors qu'on est déjà dépouillés. Est-ce qu'on peut avoir quelques explications sur l'utilisation du fonds de roulement ?

M. Hervé.- Sur cette utilisation du fonds de roulement, on aura des prélèvements pour équilibrer le budget, ça c'est une certitude. C'est le souhait de l'État et, par ailleurs, il y a nombre de projets d'investissement, donc il y a un travail qui est réalisé ces temps-ci pour vous présenter dans un prochain CA, en détail, les projets d'investissement puisque l'année dernière, dans le compte financier, il y avait un détail des projets qui étaient présenté. Mais y a déjà une partie qui est prise, masse salariale, fonctionnement et ensuite on a des projets d'investissement, c'est en cours, je ne peux pas donner de détails puisque le travail n'est pas abouti. Ce qui est clair, c'est que ces prélèvements, ça fait deux fois que l'État le fait et que manifestement s'il agit ainsi c'est que les finances de l'État doivent être difficiles à équilibrer. Le contexte n'est pas favorable. Là on a encore, me semble-t-il, une émission de dette extrêmement importante, à venir. Il y a des besoins, l'État lui aussi subit cette inflation avec son budget et si ça continue, ça va venir perturber nos équilibres puisque le fonds de roulement, c'est le seul moyen de financer nos investissements et d'avoir du levier pour les financements quand on veut obtenir des co-financements. Ça va venir nous impacter nécessairement puisque si on prend de l'argent pour des hausses de salaire, c'est de l'argent qu'on ne pourra pas investir. Donc voilà où on en est actuellement. Il y a des choses en cours, des projets immobiliers qui ne vont pas être arrêtés mais le détail n'est complètement connu pour le moment.

La délibération est la suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les orientations budgétaires et la répartition des grandes masses au titre de l'exercice 2024. Qui ne prend pas part au vote ? S'abstient ? 5. Vote contre ?

16 voix pour, 5 abstentions

2. Achat de médailles pour la remise des palmes académiques à l'université de Bourgogne

M. Hervé.- Le point suivant est un point technique, c'est un point qu'on repasse parce que les prix ont bougé donc c'est un point relatif aux achats de médailles pour la remise de palmes académiques à l'université de Bourgogne. Je vais vous donner lecture de la délibération, ça permettra de traiter le point en même temps, ça n'empêche pas les échanges avant le vote. Donc la délibération est la

suiuante, le conseil d'administration, après en auoir délibéré, approuue la prise en charge sur le budget de l'uniuersité, de l'achat de médailles à destination du personnel auant obtenu une distinction honorifique (palmes académiques), ces dépenses ne reuétant pas un caractère public. Le montant maximum des médailles est fixé à 125,00€ HT, soit 150,00€ TTC pour une palme de chevalier, 141,67€ HT soit 170€ TTC pour une palme d'officier, 516,76€ HT soit 620€ TTC pour une palme de commandeur. Les demandes de mise en paiement deura être accompagnées de la présente délibération, la facture et un état nominatif signé de l'ordonnateur. Voilà la délibération sur laquelle le CA doit se prononcer.

M. Le Moyne.- Combien on va en acheter ? Parce que ça peut être raisonnable comme ça peut être déraisonnable.

M. Helleu.- On est contraint aussi. En fait, si on uoulait médailler 150 personnes on ne pourrait pas non plus. Il y a une liste officielle qui est parue au JO, on ne peut pas faire ce qu'on ueut, on est coincé sur le nombre de bénéficiaires et sur la catégorie des bénéficiaires.

M. Le Moyne.- Ça ne deura pas nous ruiner deuaantage.

M. Helleu.- Alors normalement les personnes deuraient payer, mais c'est difficile, on uous décore mais uous commencez par nous faire un chèque...

M. Hervé.- On peut passer aux uoix, qui ne prend pas part au uote, uote contre, s'abstient ?

21 uoix pour (unanimité)

M. Hervé.- Je uous remercie. Le point suiuant, c'est l'autorisation d'une levée de prescription quadriennale.

3. Autorisation d'une levée de prescription quadriennale

M. Helleu.- C'est à la demande de l'UFR STAPS, c'est pour une créance qui est relativement faible, 137,50 euros. Et donc le conseil d'administration doit approuuer la levée de la créance de sa prescription quadriennale.

M. Hervé.- Conformément à l'article 6 de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968, le conseil d'administration, après en auoir délibéré, approuue la levée de la créance de sa prescription quadriennale afin de permettre à l'agent comptable de l'uniuersité de Bourgogne de mettre en paiement la créance.

Qui ne prend pas part au uote, s'abstient, uote contre ?

21 uoix pour (unanimité)

M. Hervé.- Merci beaucoup. Le point suiuant est un point aussi d'ajustement technique.

1. Remboursement des frais d'hébergement des agents partant en mission et plafonds des nuitées réservées par bons de commande

M. Helleu.- C'est sur les nuitées, c'est l'application du tarif dans le cas d'une commande par bon de commande. Les plafonds de réservation par bons de commande et les taux dérogatoires de remboursement sont fixés à : Paris, 150€ pour une chambre simple, 160€ pour une chambre double ; villes supérieures à 200 000 habitants, 120€ pour une chambre simple ou 130€ pour une chambre double et pour les autres communes de province, 110€ pour une chambre simple ou 120€ pour une chambre double. On a un plafond exceptionnel qui est fixé à 300€ pour l'accueil de personnalités extérieures, l'absence d'offre à proximité ou l'absence d'hôtels disponibles. Ces plafonds et indemnités dérogatoires sont valables jusqu'au 31 décembre 2024 et la présente délibération abroge la délibération n°2023-04/07/2023-3.

M. Hervé.- Si pas remarque, on peut mettre au vote le texte présenté par Alain Helleu. Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

21 voix pour (unanimité)

M. Hervé.- Merci et on peut passer au point ressources humaines.

VI) Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 12 septembre 2023)

1. Campagne d'emploi des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS pour l'année 2024

M. Tizio.- Bonjour à toutes et à tous. Il s'agit ici de vous présenter les travaux du comité social d'administration du 12 septembre dernier. Je vais commencer par la campagne d'emploi, une présentation vous en a été faite lors du dernier CA. Je vais passer assez vite sur le contexte puisqu'en réalité, il vous a été exposé par mon collègue, Fabrice Hervé. Je précise quand même que le contexte contraint énormément notre politique de recrutement, d'autant plus que les charges non-compensées augmentent, c'est-à-dire qu'il y a effectivement une dimension structurelle qui est notre sous-financement chronique et puis d'autres éléments qui sont peut-être plus conjoncturels, comme le GVT. Le GVT peut être positif ou négatif. Il s'avère que chez nous il est davantage négatif que positif, il s'explique notamment par la démographie dans l'établissement. D'ailleurs, on pourrait très bien aller plus loin en disant que la non-compensation du GVT, c'est une manière pour l'État, finalement, de décentraliser la gestion de l'emploi public puisque quand vous avez un GVT trop élevé, normalement vous n'embauchez pas et quand il redevient favorable vous pouvez embaucher. C'est la fameuse responsabilité des établissements. Bref, je ne m'étends pas davantage sur, j'allais dire, le contexte budgétaire et le contexte général. Malgré cette problématique où on serre de plus en plus les finances de l'université, on essaie quand même, autant que faire se peut, de conserver une campagne d'emploi qui, tout en étant forcément insatisfaisante et j'imagine qu'on va y revenir dans vos questions, reste quand même à peu près dynamique. Je vous ai mis sur la diapo un petit récapitulatif des mises au concours que ce soit du côté personnel enseignant ou du côté personnel BIATSS, depuis la

rentrée 2020. Vous voyez qu'on suit à peu près une trajectoire identique année après année, avec des mises au concours en termes de personnels enseignants, si on exclut la rentrée 2020, évidemment on n'était pas aux affaires et l'université sortait du plan de retour à l'équilibre, si on enlève la rentrée 2020, on est entre 50 et 60 postes d'enseignants-chercheurs qui sont mis au concours et une trentaine, alors un peu moins malheureusement, une trentaine d'emplois de personnels BIATSS. Donc la dynamique reste la même, même si on souhaiterait, d'ailleurs les diverses questions que vous avez posées, on cherche des bras, on n'arrive pas à en trouver, etc., on aimerait bien pouvoir faire mieux, malheureusement on n'y arrive pas forcément.

Alors, si on veut rentrer un peu plus dans le détail, je vous propose d'abord un bilan de la campagne d'emploi sur les personnels enseignants, enseignants-chercheurs. On propose cette année la mise au concours de 56 emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs qui se répartissent de la manière suivante, 48 sont des postes mis au concours en remplacement des départs de titulaires, classiquement on remplace à l'identique les départs pour des causes de mutation, retraite, etc. des enseignants-chercheurs et huit de ces mises au concours correspondent à des redéploiements internes. Ce qu'on appelle redéploiements internes ce sont soit des requalifications, par exemple un poste d'enseignant du second degré qui peut être publié au titre des enseignants-chercheurs et l'inverse évidemment, et des changements de section ou de discipline, ce qui peut arriver aussi en fonction de la spécificité de chaque composante qui a peut-être plus besoin par exemple d'un prof de math plutôt qu'un prof d'anglais à un moment donné, donc on fait ce transfert qui évidemment est réalisé en concertation avec les composantes lors des dialogues d'objectifs et de moyens. Par ailleurs, pour mémoire, puisque ça ne participe pas exactement de la campagne d'emploi qui doit être votée, cette année, nous avons accordé 74 postes d'ATER, 45 sur supports vacants enseignants, enseignants-chercheurs et 29 qui sont directement financés par l'uB en sus de ces vacances. Dans le détail, ce que je voulais vous dire sur les enseignants, enseignants-chercheurs, parmi ces 56 postes, si on les ventile par catégorie d'emploi, il y a 20 emplois de professeurs des universités, 21 emplois de maîtres de conférences d'université et 15 emplois d'enseignants de statut second degré, c'est-à-dire PRAG ou PRCE, qui sont proposés au concours. À signaler que parmi ces 20 postes de professeurs des universités, comme l'année dernière, nous avons proposé de continuer à accompagner les campagnes de repyramidage dans les sections qui n'étaient a priori pas concernées, en proposant des chapeaux de professeurs et donc certaines composantes ou laboratoires s'en sont emparés et parmi ces 20 postes de professeurs des universités, on propose de mettre quatre chapeaux de professeur, un en 31^e section à l'UFR Sciences et techniques, un en 35^e section à l'UFR SVTE, un en 27^e section à l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers et un en 86^e à l'UFR Sciences de santé. Donc ces chapeaux, pour ceux qui ne sont peut-être pas familiers avec la terminologie, en fait, il s'agit sur un emploi de maître de conférences, de réhausser cet emploi simplement en ajoutant ce qu'on appelle un chapeau de PR donc le poste de maître de conférences devient un poste de professeur à partir du moment où la personne recrutée est effectivement locale à l'université de Bourgogne. Si toutefois le recrutement est un recrutement externe puisque de toute façon, c'est un concours national, il n'y a aucune raison qu'il n'y ait pas des candidatures externes, donc si le candidat est un externe, c'est entendu avec les composantes et laboratoires, on gèle le prochain poste de maître de conférences pour conserver notre équipe, ce qui revient finalement à une opération avec un delta relativement faible de passer d'un maître de conférences à un

professeur dans ces fameuses quatre sections dont je viens de vous parler. Donc sur les documents, vous avez évidemment le détail, ventilé à la fois par laboratoire et par composante, des différentes mises au concours, je ne vais pas les passer en revue, vous les avez.

Je terminerai cette présentation sur le volet enseignant et enseignant-chercheur en vous disant qu'au CSA les représentants du personnel ont donné un avis pour, quatre contre et six abstentions et le CAC a émis un avis à l'unanimité moins un contre. Je peux répondre à vos questions, bien entendu.

Mme Privé.- Une campagne d'emploi qui peut être décevante. On a des filières, des départements où les taux d'encadrement restent quand même très faibles, on est dans un contexte structurel où le nombre d'étudiants augmente année par année, où on n'a pas les sous pour embaucher de manière massive et pour permettre des encadrements optimaux, tout en sachant que, en parallèle, le ministère, et notamment depuis l'arrêté licence de 2018, demande un directeur des études, un contrat pédagogique, un suivi personnalisé, etc. Enfin, c'est-à-dire que c'est dans la droite lignée de ce qu'on a et de ce qu'on répète depuis un an et demi, on demande aux universités de former les grands intellectuels de demain, les CSP + de demain, tout en ne donnant pas assez de budget, tout en limitant les possibilités de négociation. J'en viens à mon rapport de la Cour des comptes sur l'université et territoires qui explique très bien qu'aujourd'hui les dialogues stratégiques entre les ministères et les universités sont bien plus des redescentes d'informations que des véritables négociations sur les besoins réels des universités et qu'on a plutôt un ministère qui dit « on ne vous donnera rien et vous allez vous débrouiller avec ce que vous avez ». Donc le niveau, encore une fois, du gouvernement et la politique qui est menée n'est pas à la hauteur des ambitions qui sont imposées aux universités. Juste peut-être une petite question par rapport à cette campagne d'emploi. Quand un enseignant-chercheur, peu importe son statut, part à la retraite, pendant une année il est remplacé par un ATER. Est-ce que c'est une attente ministérielle, est-ce que c'est une politique de l'université et pourquoi cette politique de latence d'un an ? Question probablement naïve, mais qui pour moi étudiante est importante.

M. Tizio.- Ce n'est pas du tout un cadre gouvernemental. Là en revanche, c'est plus une part technique, parce qu'un collègue qui part en retraite ou en mutation, on a souvent la confirmation de son départ trop tardivement pour pouvoir l'inscrire dans la campagne d'emploi. Ça c'est quelque chose de purement technique. Ce n'est pas tout le temps le cas, mais dans la majorité des cas, les opérations de gestion des personnels enseignants-chercheurs interviennent très souvent au mois de juillet ou juin et on est coincé, on ne peut pas l'intégrer directement dans une campagne d'emploi pour remplacer au pied levé. Donc là, il y a cette problématique technique. Et puis, il y a parfois des composantes, peut-être plus que des labos, qui ont besoin de prendre un an de réflexion pour peaufiner le profil, et donc dans l'attente, évidemment, il n'est pas question que la vacance laisse vide la place devant les étudiants et on pourvoit les postes vacants par les ATER, ce qui fait que, en règle générale, on a toujours une latence d'un an entre le départ de l'enseignant et le concours qui va recruter un titulaire. Je ne sais pas si ça répond à votre question, c'est pour une grande part technique, pour 80% et puis pour les 20% qui restent, c'est des demandes de réflexion qui viennent des composantes, des labos qui veulent peaufiner le profil et on fait en sorte de ne pas laisser la chaise vide.

M. Crognier.- Ça permet aussi de réduire le GVT.

M. Tizio.- Très temporairement.

M. Crognier.- Oui, temporairement mais à l'échelle de l'État, de toutes les universités, c'est une stratégie qui nous est imposée, ce n'est pas qu'on y adhère mais on cherche des solutions stratégiques pour différer les recrutements et à l'échelle du ministère, des centaines ou des milliers de recrutements qui sont ainsi différés, entraînent moins de dépenses.

M. Tizio.- Qu'il y ait de la cavalerie du point de vue du ministère, sans doute. D'ailleurs, on avait fait une petite comparaison avec Emmanuelle Pucéat sur ce qui se passait dans les autres universités. Et dans beaucoup d'universités, ce n'est pas un an de latence mais deux, voire trois. Nous, on a pris le parti et dans la mesure du possible, de n'attendre qu'un an. Mais effectivement, c'est sans doute aussi une stratégie cachée. Les opérations de gestion, tant qu'elles ne changent pas de date, on est coincé, on ne peut pas mettre au concours. Quelqu'un qui annoncerait son départ en retraite au 1^{er} juillet, il faut attendre un an, les concours sont passés, il y a ça aussi. Alors moins sur les enseignants du second degré car il y a plusieurs sessions de concours et on a un peu plus de souplesse, toute relative, mais on a un petit peu plus de souplesse.

M. Crognier.- J'ai une remarque supplémentaire mais qui était plus liée à nos difficultés sur les finances. Est-ce qu'il n'y a pas de nécessité, je sais que vous y réfléchissez, d'avoir des missions transversales ou des brigades volantes entre guillemets, sur les finances pour venir aider des services. Et donc ça peut entraîner des reconfigurations de postes pour aider les services financiers.

M. Tizio.- C'est plutôt sur le volet BIATSS.

M. Crognier. Je suis passé sur le volet BIATSS, mais c'est une question essentielle parce qu'on a bien vu qu'on manque de bras. Je suis passé sur un autre sujet mais c'est le même, c'est les missions transversales, c'est aussi les nouveaux métier de demain.

M. Tizio.- C'est à l'étude, je comptais en parler un peu plus tard, mais oui, c'est à l'étude. On a commencé à expérimenter la chose avec une espèce de brigade volante en scolarité. Pour l'instant il n'y avait qu'une personne mais on va voir, dès qu'on aura voté sur l'emploi enseignant, en termes d'emploi BIATSS, on propose de renforcer justement cette cellule, mais en fait chez les enseignants, il y a aussi un petit peu ça. Je pense notamment aux enseignants de langues puisqu'on a un problème sur l'ensemble de l'établissement, c'est l'enseignement de l'anglais. L'anglais devient maintenant quelque chose d'absolument obligatoire dans toutes les formations et effectivement, on a du mal à trouver les bras pour mettre des postes à chaque fois. Donc on a déjà accordé l'an dernier et cette année encore, des postes qui sont basés dans une composante donnée mais qui ont vocation à intervenir, dans le cadre de leur service statuaire, sur plusieurs composantes pour essayer de répondre aux besoins, pas d'anglais de spécialité évidemment, parce que là il faut des vrais spécialistes, mais l'anglais de 1^{er} niveau c'est-à-dire l'anglais de conversation, etc., qui permette justement aux collègues qui sont dans les

composantes qui sont des anglicistes spécialistes, d'aller plus vers les cours de spécialité en laissant un petit peu cet enseignant « volant » sur l'anglais, je dirais, de base. Donc on expérimente ça un peu en termes de personnels enseignants et effectivement, en matière de BIATSS, c'est aussi une des pistes qu'on explore pour essayer en fait de mutualiser des fonctions qui sont absolument nécessaires et pour lesquelles, encore une fois, on a du mal à trouver des bras, et même si on voulait recruter, on aurait même du mal à recruter. Je pense aux scolarités, c'est peut-être un petit peu moins vrai mais ça commence à être préoccupant à certains endroits, et en tout cas en finance, je rejoins ce que disait Fabrice, on a vraiment un gros problème pour faire venir des gens qui ont cette fibre financière ou cette technicité nécessaire.

Sur l'emploi, enseignant, enseignant-chercheur, y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

M. Hervé.- Donc le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la campagne d'emploi des personnels enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année 2024. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? 2. S'abstient ? 3.

16 voix pour, 3 abstentions, 2 voix contre

M. Tizio.- J'enchaîne sur le volet des personnels BIATSS. Comme pour les enseignants, un état des mises au concours. Cette année, 28 postes sont proposés au concours pour la rentrée 2024. Parmi ces 28 postes, 7 de catégorie A, 16 de catégorie B, 5 de catégorie C, toutes filières confondues, je n'ai pas fait de différence entre la filière administrative, la filière ITRF et les bibliothèques. Quelque chose que je veux signaler, que j'ai déjà signalé devant le CSA. Je suis un peu déçu, nous n'avons qu'une proposition de concours BOE, c'est-à-dire pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, ce que d'ailleurs j'aurais pu étendre aux enseignants puisqu'on a qu'un seul concours BOE cette année. A quoi c'est dû ? Sans doute pas à la volonté de la gouvernance, c'est simplement qu'on ne nous en a pas demandé, alors même que dans le courrier de cadrage des dialogues d'objectifs et de moyens, on laisse entendre et je le dis aussi publiquement, que tout poste demandé pour les bénéficiaires d'obligation d'emploi a, on va dire, 95 chances sur 100 d'être accepté et d'être effectivement proposé au concours. Donc c'est sans doute un manque de vivier à un moment donné, mais c'est un petit peu, pour moi, une déception surtout relativement aux campagnes précédentes où on avait quand même trois voire quatre enseignants-chercheurs en BOE.

Pour en revenir à la campagne BIATSS, ces 28 postes mis au concours cette année, correspondent au nombre de départs de titulaires l'année dernière qui ne sont pas liés simplement à des départs en retraite, il peut y avoir des mutations, voire des démissions, pourquoi pas. Leur affectation à ces différents postes est arbitrée en fonction de plusieurs critères. On essaye d'arriver à une forme de rééquilibrage de la proportion d'emplois titulaires par rapport à celle de contractuels, entre les services et composantes. Quand on regarde un petit peu les choses de plus loin, on s'aperçoit que certains services, certaines composantes sont beaucoup plus contractualisées, si j'ose dire, que d'autres et donc il y a sans doute un équilibre à rechercher, c'est une partie évidemment des critères qui sont liés à la mise au concours, d'autres concernent la technicité requise. Cette année, on a eu une inflation particulièrement importante dans les demandes d'emploi BIATSS par rapport aux autres années. Les trois dernières années, on avait entre 500 et 600 situations à

examiner, alors quand je dis situations, ce n'est pas forcément des demandes. Cette année, mon fichier Excel approchait les 900 donc on a vraiment une inflation. A quoi c'est dû ? Je ne sais pas, je n'ai pas d'explication autre que la démographie, mais il ne me semble pas qu'elle explique autant cette inflation. Toujours est-il qu'à côté de ces postes mis au concours, on a aussi cette année accordé 23 CDIisations à des collègues qui étaient déjà présents dans la maison en CDD. Sept CDIisations sont réalisées sur fonds propres des services ou composantes et 16 sur ressources uB. Effectivement c'est un volume important, j'en conviens. J'y vois deux choses. D'abord, c'est sans doute lié à la démographie des contrats entre guillemets, c'est-à-dire qu'on arrive aujourd'hui à six ans après le plan de retour à l'équilibre et comme vous vous en souvenez, lors du PREF, les emplois contractuels ont été quand même créés pour éviter de recruter des titulaires donc c'est un peu notre bulle démographique, je pense, qui arrive à peu près au bout, ce qui explique sans doute pour une part, ce nombre de CDD qui arrivent à six ans et donc qu'on devait réglementairement CDIisés. Et puis, il y a aussi des demandes de CDIisations qui nous sont faites par les services et composantes. Pour certaines d'entre elles on a choisi d'accepter, et c'est vrai que dans certains cas, il y a la rencontre de deux intérêts qui finalement convergent, celui de l'établissement qui est quand même de stabiliser des collègues qui donnent toute satisfaction et qui sont d'ailleurs pour la plupart contents de travailler avec l'uB, et puis celui de l'agent aussi, qui peut souhaiter justement, soit ne pas prendre le risque immédiat de passer un concours, soit vouloir encore avoir une période de préparation, pourquoi pas, et ensuite arriver au concours ou alors tout simplement, il a un projet de vie qui nécessite un CDI plutôt qu'un CDD. Dans ce cas-là, les choses sont discutées et on accorde des CDI. En tout cas, ce que je veux affirmer, c'est que le nombre de CDI accordés ne saurait en aucun cas excéder le nombre de mises au concours dans l'établissement. Ça, c'est un engagement que j'ai déjà pris devant vous l'année passée, donc je le renouvelle. Il est hors de question que nous remplacions l'emploi titulaire par de l'emploi contractuel. Il faut garder ce cadre que les CDIisations restent inférieures au nombre de mises au concours, j'en prends l'engagement solennel devant vous.

Et puis enfin, on a la création de moyens nouveaux. Il y a 16 emplois nouveaux qui représentent 14,3 ETP. Ces virgule trois ETP, ça s'explique notamment, parce que parmi ces emplois nouveaux, vous avez des personnels de santé qui interviennent, ce sont juridiquement des contractuels mais ils ont des vacances de 10% de temps de travail. Donc c'est surtout au niveau des personnels de santé que cette divergence entre emploi et ETP se fait. Cette année, les moyens nouveaux sont orientés, en tout cas pour plus d'une moitié d'entre eux, par le renforcement des services aux étudiants, je pense au renforcement du SSE, ex. SSU et au PFVU avec notamment la création et la montée en charge du service de la vie étudiante. Et puis évidemment d'autres emplois nouveaux sont arrivés pour des besoins particuliers. Vous l'avez vu, aux finances, au patrimoine, voire aux ressources humaines parce qu'il n'y a pas que les services financiers qui prennent un peu le bouillon, il y a aussi les services de ressources humaines parce qu'à chaque nouvelle mesure gouvernementale, évidemment, les finances de l'établissement pâtissent, mais le travail de nos collègues du pôle RH également, c'est-à-dire qu'ils sont submergés par toutes ces nouvelles accélérations des calendriers de gestion notamment, qui deviennent insupportables et donc ont nécessité un renfort au moins temporaire et qu'on pérennisera à l'avenir, au pôle RH notamment.

Je voudrais terminer en vous donnant les différents avis qui ont été émis suite à cette présentation. Au CSA, l'avis a été donné par six abstentions, quatre contre et

au conseil académique, comme pour les personnels enseignants, unanimité moins un contre. Je suis prêt à répondre à vos questions.

Le Président.- Cédric Clerc.

M. Clerc.- Je vous remercie pour cette présentation. J'ai noté plusieurs points qui nous perturbent un peu. Je pense qu'on en a parlé en CSA, c'est notamment sur la politique en faveur des bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Alors j'entends qu'il n'y a pas de demandes de la part des composantes. Mais ce qu'on pense au SNPTES c'est qu'il faut peut-être impulser les choses, c'est-à-dire par moment les imposer. Il y a des recrutements dans certains emplois types, où on pourrait cibler un de ces postes-là, quitte à imposer pour une fois une chose à la composante en lui disant « on veut bien ouvrir le poste, mais ce serait bien de l'ouvrir pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi ». Ça permettrait aussi aux composantes de faire ce genre de demandes sur d'autres postes que des postes de catégorie C, puisqu'on le voit encore cette année, on le souligne chaque année, on recrute des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en catégorie C, y compris chez nos étudiants jusqu'au master et on a des étudiants en situation de handicap qui pourraient bénéficier d'emplois à la hauteur de leurs compétences. C'était un premier point. Pour finir sur les BOE, on avait évoqué l'an dernier une possibilité de permettre aussi la promotion des bénéficiaires de l'obligation d'emploi avec des recrutements par voie de détachement. Ça a été initié par la loi de transformation ou de déformation de la fonction publique de 2019, il y a ces modalités-là qui permettent de recruter, on arrive bientôt à l'échéance de l'expérimentation.

Ensuite, j'ai noté le nombre d'ouvertures de postes BIATSS aux concours depuis 2020, mais en toute honnêteté ce n'est pas des données qui sont très parlantes quand on n'a pas le flux sortant, et l'inquiétude c'est de voir quand même qu'il y a encore 16 créations d'emplois contractuels. Donc je veux bien qu'on ne recrute pas plus de contractuels qu'on ouvre de concours de fonctionnaires, sauf que les concours, on les ouvre parce qu'il y a eu des départs, je ne vois pas de création sauf une et encore si on peut parler de création puisque c'est sur un des postes qui avaient été, comme on dit « gelés » même si ce n'est pas gelé selon les dires de la gouvernance de l'époque parce qu'on met un contractuel dessus. En fait, le pourcentage de contractuels n'est pas acceptable. Alors je veux bien qu'il y ait des CDI et que ça améliore la situation de certains collègues, mais cette dérive vers le contractuel plutôt que le fonctionnaire sur des fonctions pérennes, c'est inquiétant. On l'observe dans tous les établissements. Je veux bien qu'on fasse des économies et qu'on soit à la gorge ou qu'on ne puisse pas faire autrement. Mais demain, les contractuels vont coûter la même chose que les titulaires, même si on les aligne sur des grilles, on sait qu'on peut négocier son contrat au recrutement, il y a certains postes dans l'établissement, et c'est certainement justifié, qui sont forcément négociés. On parlait tout à l'heure de la problématique de recruter, je pense que si demain, on avait 2-3 collègues qu'on payerait comme il faut, qu'on irait chercher, on pourrait peut-être avoir les ressources nécessaires. Mais c'est inquiétant parce qu'on ne défend plus le service public et les agents du service public avec un statut et une fonction publique de carrière.

Le Président.- Je fais un point intermédiaire sur le BOE. Pour ma part, je trouve que oui, il faut qu'on l'intègre dans la stratégie de recrutement de l'établissement, et donc des composantes et des services aussi. Donc oui, je trouve

que l'idée est excellente, d'autant plus qu'on le fait de manière trop ponctuelle. Et nous l'avons fait cette année, pas pour une catégorie C mais pour un maître de conférences qu'on a recruté. On avait un peu orienté ce recrutement, c'était un peu une expérience parce qu'on ne doit pas avoir beaucoup d'enseignants-chercheurs dans ce statut. J'ai pu le rencontrer il n'y a pas longtemps et tout va très bien, donc c'est possible, ça marche et ça marche pour tout le monde, y compris pour la structure d'accueil qui est ravie. Donc tant mieux et ça doit nous encourager à ne pas relayer nos recrutements sur une catégorie ou une autre de personnel. On peut progresser très largement.

M. Tizio.- Non seulement on peut progresser, mais on doit progresser effectivement. Je retiens l'idée, alors pourquoi ne pas imposer des recrutements de BOE, c'est-à-dire que jusque-là on souhaitait que les composantes fassent état et c'est vrai que d'après ce que j'ai pu constater, les composantes avaient tendance à ouvrir des concours BOE lorsqu'ils avaient déjà la personne sous la main. On pourrait effectivement expérimenter d'ouvrir des postes directement BOE sans demander l'avis, pourquoi pas, c'est une piste intéressante, on va creuser. Après, c'est vrai qu'on est déjà dans des difficultés de recrutement et évidemment, il faut qu'on intègre les collègues et futurs collègues en situation de handicap, mais il ne faut pas non plus qu'ouvrir des concours devienne, j'allais dire un petit peu chercher le mouton à 5 pattes si j'ose dire, c'est-à-dire quelqu'un qui a la technicité plus une situation de handicap parce que le problème du BOE, c'est à la fois un avantage et un problème. Lorsqu'on ouvre un concours en BOE, ne peuvent candidater que les personnes titulaires de la RQTH, donc ça limite le vivier de recrutement, et comme on sait que sur certaines fonctions, le vivier est déjà extrêmement étroit... Mais je retiens quand même l'idée, ça peut être intéressant à expérimenter. Quant aux contractuels, dans le récapitulatif que je vous ai donné ici, je n'ai pas mis les départs effectifs, mais à partir de R 21 on s'est toujours arrangé justement pour aller au-delà. Alors on n'est pas à 10 ou 15 postes au-delà du nombre de départs, mais on est toujours au-delà et cette année, c'est la première année où on est pile au nombre de départs, il y a eu 28 départs de titulaires et 28 mises au concours. Pour tout vous dire, il y aura une mise au concours supplémentaire, qu'on n'a pas pu faire entrer dans cette campagne pour des raisons de planning mais qui vous sera présentée dans un additif. Ça reste +1, je suis d'accord, ce n'est pas satisfaisant et on doit pouvoir faire mieux mais ce n'est pas évident dans le contexte qui est le nôtre.

Virginie.

Mme Kilani.- Vous nous dites que l'université ne deviendra jamais une université où la norme sera d'être contractuel. Mais n'empêche qu'on voit, et c'est fort dommageable dans la fonction publique, que nous recrutons quasi autant de fonctionnaires, 28 que nous signons de CDI, 23 cette année. Il faut quand même rappeler, je l'ai dit au dernier CA, une longue conversation avec Vincent Thomas, mais je le redis parce que vous n'étiez pas là, les collègues qui signent un CDI, l'année dernière, exactement il y a un an, à ce CA, vous m'avez dit « mais ils sont contents de signer un CDI ». Mais il faut savoir qu'en fait ce n'est pas si clair dans leur tête parce que combien de collègues nous disent « non, je ne suis pas contractuel, je suis CDI », et quand ils touchent leur premier salaire en tant que CDI, ils nous contactent en disant « je ne comprends pas, je ne touche toujours pas le même salaire que mes collègues », oui, parce que le collègue est fonctionnaire. Donc ce n'est pas toujours très clair dans la tête de nos collègues. Et l'université doit

protéger le statut de fonctionnaire, c'est vraiment notre mission et je n'ai pas l'impression qu'on va dans ce sens-là malgré ce que vous nous dites. Une petite question, j'ai vu sur les moyens en CDD, on parle d'un suppléant volant pour des remplacements. Alors cette idée a émergé il y a trois ans, où une personne faisait toute l'université dès que quelqu'un était absent. On a dû trouver ça génial parce que maintenant elles sont trois. Alors là, moi je pense qu'on atteint le summum de la précarité. Les personnes n'ont pas de poste, les collègues me le disent, leur boulot c'est bouche trou. Là, on a vu que c'était un profil scolarité, je connais les problèmes en scolarité, ce qu'il faut c'est renforcer les scolarités avec des emplois de titulaires. Donc j'espère qu'on ne va pas, tous les ans, créer un pool remplacement parce que là, franchement, ça m'effraie qu'on puisse considérer les gens de cette manière.

Le Président.- Sur le dernier point, d'abord on n'impose rien à personne et c'est des postes qui sont ouverts à des gens qui souhaitent avoir une activité pas limitée à un service donné. C'est très clair. Si certains estiment que c'est infamant de travailler dans différents services, très bien. Moi, je ne vois pas ce qui est infamant, des tâches différentes et dans tous endroits, j'en ai fait toute ma carrière et je ne me suis jamais senti humilié d'une quelconque manière. Maintenant, c'est une question d'interprétation, de représentation des situations qui ne m'appartient pas. En tout cas, je ne la partage pas. C'est le premier point. Le deuxième point, je réitère mon propos très rapidement. L'alternative au CDI pour les personnes qui ont été CDIées, c'était la rupture de leur contrat. Alors, vous aurez beau me dire ce que vous voulez, je ne vois pas de précarisation à CDIser quelqu'un plutôt que rompre son contrat et le remettre sur le marché du travail. J'y vois, non pas un accès au statut de fonctionnaire, ça c'est très clair, mais de toute façon, nous n'avons pas les emplois de fonctionnaires. Je partage votre avis, je préfère un emploi de fonctionnaire à un CDI contractuel, mais je préfère aussi avoir des personnels en CDI, c'est-à-dire avec une situation qui leur permet de faire évoluer quand même leur situation sociale et y compris en dehors des murs de l'université. Vous le savez très bien, c'est l'accès au crédit notamment, l'accès à certains logements etc., et ça participe, peut-être insuffisamment et ça je veux bien l'entendre, à la déprécarisation d'un certain nombre de personnes.

C'est une discussion que nous avons eue le 6 septembre. Donc je m'arrête là, on pourra reprendre le verbatim. Et je reprendrai mot à mot ce que j'ai déjà dit le 6 septembre.

Mme Kilani.- Juste sur le remplacement, moi je les connais ces collègues, je peux vous dire que l'organisation n'est pas ce que vous pensez. Alors oui, vous avez fait plein de boulots. Moi je leur souhaite de devenir un jour président d'université mais ces collègues, il faut savoir que quelquefois, quand elles arrivent dans un service le matin, on leur dit « ah non finalement, on n'a pas besoin aujourd'hui », on ne peut pas s'occuper d'elles, on ne peut pas les former et elles ne savent pas où aller et elles repartent. Moi je l'ai vu.

M. Tizio.- Les dysfonctionnements, c'est possible mais il ne faut pas essentialiser, un dysfonctionnement ne peut pas remettre en cause tout le dispositif. Maintenant je suis d'accord avec vous Virginie, on préférerait aussi pouvoir renforcer toutes les scolarités, surtout qu'il y a des endroits où très franchement et pour le subir moi-même en tant qu'enseignant et en tant qu'ancien responsable de diplôme, il y a des endroits où le secrétariat pédagogique est en grande difficulté. Il y a

effectivement des endroits où il n'y a pas assez de monde, alors on essaie de renforcer. Maintenant, encore une fois, l'emploi fonctionnaire, on ne le crée pas comme ça. Moi je préférerais créer des fonctionnaires, plutôt que des contractuels. En tout cas, les retours que j'ai des différentes scolarités, c'est que lorsque les collègues volants viennent suppléer les absents, évidemment ce n'est pas des absents d'une demi-journée, en général c'est quand même des absences plutôt longues, le retour que j'en ai des services et des collègues qui utilisent ce service est plutôt bon. Je n'ai pas fait une étude exhaustive de la question des renforts volants mais pour moi, c'est quelque chose qui fonctionne relativement bien. Il peut y avoir des dysfonctionnements, je n'en disconviens pas et s'il y en a, il faut absolument les faire remonter, qu'on puisse les traiter. Qu'on fasse appel à quelqu'un et l'accueillir en disant « on n'a pas le temps », c'est un non-sens. Encore une fois, on n'impose rien, il faut que les composantes demandent de pouvoir bénéficier de ce dispositif. Donc s'ils demandent le dispositif et si la personne qui arrive se fait renvoyer, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Donc là il y a un dysfonctionnement, clairement.

M. Le Moyne.- Très rapidement, l'idée d'obliger les composantes pour les personnes en obligation d'emploi, m'a choqué un peu. Je pense qu'il vaut mieux jouer sur les encouragements et peut-être prévoir un pool d'emplois qui pourraient être réservés à des personnes dans ces situations au niveau de toute l'université, et lorsqu'une composante a un candidat qui peut convenir, dans ce cas, accepter le poste plutôt que d'obliger avec les problèmes que cela causerait.

Le Président.- Moi je trouve que cette idée de mettre un peu de volonté dans cette politique, ce n'est pas mal mais il ne faut pas non plus que les modalités placent les composantes dans des situations inextricables. On peut imaginer par exemple, sur trois ans, on prévoit que x % des emplois disponibles devraient être ouverts prioritairement aux BOE, c'est un exemple. Maintenant, il faut réfléchir sur les modalités, il faut peut-être aussi rencontrer les organisations syndicales, en parler et puis essayer de déterminer des critères qui font que oui, on a une politique volontariste dans ce sens, mais non, l'objectif n'est pas non plus de placer les composantes et les laboratoires dans des situations auxquelles ils ne pourraient peut-être pas nécessairement répondre.

Monsieur Daubigny.

M. Daubigny.- Je voulais parler d'un remplacement à l'UFR Santé. On a un collègue ITRF qui est décédé en juillet 2021 après les DOM, il n'avait pas choisi. Donc on savait bien que pendant un an il n'allait rien se passer. J'ai eu énormément de mal à trouver un collègue contractuel malgré la charte des contractuels, le salaire est bien inférieur à celui proposé dans le privé. Donc, l'année dernière on avait demandé l'ouverture de ce poste au concours, ce qui n'a pas été le cas. On a à nouveau défendu ce dossier cette année et il ne sera toujours pas ouvert au concours en 2024. Donc moi je voudrais avoir un peu d'éclaircissements sur ce sujet-là.

M. Tizio.- Les mises au concours font l'objet d'un arbitrage en gouvernance. On ne va pas revenir en CA sur les arbitrages des DOM. Si le poste n'a pas été ouvert deux années successives au concours, c'est un emploi technique sous tension, on en discutera plus tard dans le détail mais on sait que les emplois techniques, qu'on les ouvre en contractuel ou qu'on les ouvre au concours, on n'a

personne. On en parlait avec le pôle patrimoine, ils ont toutes les peines du monde à recruter même sur des emplois de fonctionnaires. Et là, je rejoins Cédric, de toute façon on ne peut pas s'aligner sur les tarifs du secteur privé et, je reprends ses termes, tant qu'on paie mal les gens, forcément on ne va pas les attirer.

M. Daubigney.- C'est plus vrai pour un contractuel parce qu'un titulaire, il a quand même l'IFSE que n'a pas un contractuel. Forcément, la différence, elle est énorme.

M. Tizio.- Ça dépend de la catégorie de l'emploi. Parce que si vous comparez à qualification égale quelqu'un qui aurait un CAP type plomberie, et un concours auquel une personne qui a un CAP peut prétendre, malheureusement un emploi de catégorie C et même avec le niveau de l'IFSE, de toute manière il sera deux fois mieux payé dans le privé. Ça nous éloigne du sujet, mais il y a aussi un arbitrage par composante, c'est-à-dire que je pense que la composante Santé a quand même été particulièrement soutenue ces dernières années. On a mis les moyens puisque comme vous le savez, la composante était quand même en difficulté relativement à son personnel administratif en général. Peut-être qu'il était plus urgent de renforcer des emplois de scolarité par exemple ou des emplois techniques dans les laboratoires qu'un emploi technique, si c'est bien l'emploi auquel je pense, un emploi technique qui peut être suppléé au moins temporairement par le pôle patrimoine.

M. Daubigney.- Non, c'est un secteur suffisamment étendu, je vous garantis qu'ils n'interviendront pas chez nous.

Le Président.- M. Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Merci, c'était plus une réflexion sur l'organisation, globalement. Quand on voit les difficultés à recruter aux finances, dans les scolarités, enfin des profils bien particuliers, j'ai vu sur la liste des postes publiés, un certain nombre de postes en communication affectés dans des composantes, alors la question que je me pose c'est, est-ce qu'un poste de communication dans une composante va permettre d'occuper une personne à temps plein ? Est-ce que c'est des choses qui ne pourraient pas être gérées au niveau central, donc là on touche à l'organisation plutôt, que ce type d'emploi soit centralisé, peut-être en mettre moins, ce qui permettrait de recruter en payant mieux les gens, ce qui permettrait d'attirer du personnel. Par exemple, on parle régulièrement dans ces problématiques-là des services financiers, mais il y a la communication, parfois il faut des experts aussi dans des domaines très particuliers, donc fonctionner différemment. Et je vais expliquer aussi le vote d'abstention qu'on a sur cette campagne d'emploi, c'est qu'on voit un nombre croissant de contractuels. Un CDI, c'est mieux effectivement qu'un CDD ou pas du tout mais c'est quasiment constant au niveau fonctionnaires et on a une part croissante de contractuels. Donc avec une organisation différente, est-ce qu'on pourrait spécialiser un peu davantage, recruter à des niveaux de rémunération supérieurs et mettre des fonctionnaires et globalement moins de contractuels ? C'est une réflexion.

M. Tizio.- Sur le cas particulier de la communication, effectivement, moi aussi j'ai noté. Alors évidemment, là vous avez le résultat des DOM mais dans les demandes, il y a eu une inflation de demandes sur ce type de profil de

communication. La plupart des contractuels en communication sont recrutés sur fonds propres des composantes. Et si vous regardez bien, vous avez surtout des composantes type IUT où effectivement la communication, notamment sur leur formation, est vraiment cruciale pour le recrutement des étudiants. C'est une première chose. Deuxièmement, les recrutements en communication, on avance un petit peu dans ce que vous dites, ils sont normalement organisés justement en lien avec le service communication central de l'université, ce qui ne se faisait pas du tout avant. Avant, chacun dans son coin recrutait son chargé de com, là maintenant, Emilie Beauvois et son service sont associés au recrutement des chargés de communication pour justement avoir cette intégration des communications, on va dire décentralisées dans les composantes, avec la communication institutionnelle de l'établissement. Mais je suis d'accord avec vous, il y a sans doute, si j'ose dire, des gisements à exploiter, c'est-à-dire qu'on pourrait peut-être recruter moins pour recruter mieux. C'est possible. Les choses ne sont pas encore stabilisées et le service com commence vraiment depuis l'an dernier à prendre sa dimension de coordinateur de la communication de l'établissement. Mais effectivement il vaut peut-être mieux centraliser notre communication, je suis entièrement d'accord.

M. Deroussiaux.- J'ai pris l'exemple de la communication, parce qu'il y a plusieurs postes qui sont affichés et en plus ça permettait d'avoir une cohérence de communication, si c'est un site web local, ça éviterait qu'on ait des sites web avec des couleurs complètement différentes. Il peut y avoir des outils mis à disposition et ça permettrait d'avoir un affichage cohérent sur l'ensemble de l'université. Et peut-être qu'en élargissant, s'il y a un chargé de com par composante, si on est en central, il y aura un besoin moindre, ce qui permettrait de les payer mieux. C'est une piste de réflexion, j'ai pris l'exemple de la com, on peut peut-être l'élargir à d'autres domaines.

M. Tizio.- La com, il y a une spécificité, c'est que chaque composante reste assez jalouse de ses publications. C'est assez difficile de dire « il y a un service de communication centralisé », là, on sent que les composantes... Toutes les composantes sont spécifiques et si on les écoute il faudrait une université par composante, il faut marquer son territoire, c'est la possession de leur chargé de com, leur secrétaire de scolarité, etc., c'est quelque chose d'assez inscrit, c'est culturel.

Le Président.- Alors je propose d'arrêter parce qu'on a un retard phénoménal. Les gens commencent à partir, on risque de ne plus avoir le quorum donc je propose de passer au vote sur cette question-là et puis ensuite d'enchaîner.

M. Hervé.- Donc sur cette campagne d'emploi BIATSS, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? 6. Qui vote contre ? 2.

11 voix pour, 6 abstentions, 2 voix contre

2. Charte de gestion des agents contractuels de l'université de Bourgogne : mise à jour des grilles indiciaires

M. Tizio.- Le point suivant, il s'agit de notre charte de gestion des personnels contractuels. Comme prévu dans cette charte, on remet à jour les grilles indiciaires de nos contractuels sur la base des grilles indiciaires des titulaires. Comme les grilles

indiciaires des titulaires ont été modifiées, on a revu les grilles qui sont inscrites en annexe de notre charte des contractuels pour qu'elles correspondent aux nouvelles grilles indiciaires des titulaires. Donc là, il s'agit simplement d'une mise à jour. Il n'y a rien de particulier à vous dire là-dessus, à part que le CSA a émis un avis positif à l'unanimité.

Mme Cénac.- Lors du CA du 16 mai 2022, on avait voté la charte des contractuels. J'étais intervenu pour demander d'une part d'inclure les primes de recherche pour les docteurs puisque tous les enseignants titulaires touchent une prime de recherche, que ce soit les enseignants-chercheurs et les enseignants, et d'autre part, pour ajouter la prime (*suite inaudible*). Pour la prime vous m'aviez dit « non ». En effet, dans votre charte, actuellement, le doctorat est pris en compte quand il n'y a pas d'expérience professionnelle préalable, mais quand il y a une expérience professionnelle préalable, on ne valorise pas le fait d'avoir une expérience. Je trouve anormal qu'on ne valorise pas des diplômes qu'on fournit. Et vous m'aviez promis lors du CA du 16 mai 2022, qu'un an après on fasse le point et qu'on pourrait revenir sur la situation et que ce serait l'occasion de rediscuter de cette modification. Donc aujourd'hui, on revoit la charte pour les personnels BIATSS, je me demandais s'il était prévu qu'on revoit aussi celle pour les personnels enseignants au moins pour valoriser le doctorat pour les personnes qui ont déjà de l'expérience professionnelle.

M. Tizio.- Concernant les personnels enseignants, dans le cadre de cette mise à jour, évidemment ils ne sont pas concernés étant donné que les grilles indiciaires n'ont pas changé encore. Pour la reconnaissance du doctorat, il est reconnu, et je ne comprends pas bien la distinction entre l'expérience professionnelle et le doctorat.

Mme Cénac.- Vous regarderez dans la charte qu'on a votée, il y a une bonification à avoir un doctorat quand on n'a pas d'expérience professionnelle et il n'y a pas de bonification d'avoir un doctorat quand on a déjà une expérience professionnelle.

M. Tizio.- Je vais regarder, c'est une incohérence.

Mme Cénac.- C'est pour ça que vous m'aviez dit qu'on le changerait dans un an.

M. Deroussiaux.- Je me souviens de ton intervention de l'an dernier. On avait bien acté que ce serait bien que l'université reconnaisse les diplômes qu'elle délivre.

Mme Cénac.- Merci.

M. Tizio.- Dans mon esprit, il est reconnu et cette histoire d'expérience professionnelle, je vais regarder, ce n'est pas cohérent.

M. Hervé.- On passe au vote. La délibération porte sur l'approbation de la mise à jour des grilles indiciaires des personnels contractuels BIATSS figurant dans

la charte de gestion des personnels contractuels de l'université de Bourgogne, au 1^{er} septembre 2023. Qui vote contre, s'abstient, ne prend pas part au vote ?

19 voix pour (unanimité)

3. Régime indemnitaire des personnels enseignants (primes fonctionnelles)

M. Tizio. Le point suivant concerne le régime indemnitaire des personnels enseignants tout du moins sur le volet prime fonctionnelle. Ce que je vais vous présenter là est issu d'un groupe de travail qui s'est tenu le 13 juillet dernier sur le RIPEC qu'on remet sur le métier, comme à peu près tous les trois mois, il y a toujours un changement sur le régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs. Là c'est plus large, comme vous avez pu le constater, il ne s'agit pas que du RIPEC, c'est-à-dire pas que des enseignants-chercheurs mais de tous les enseignants quel que soit leur statut. Les orientations ministérielles concernant ces primes fonctionnelles sont les suivantes, elles vous ont été détaillées dans la note que vous avez reçue. Dans un premier temps, on doit avoir une reconnaissance équivalente des fonctions, quel que soit le statut d'origine, c'est-à-dire soit enseignant-chercheur, enseignant statut second degré, statut universitaire, etc., c'est la première orientation ministérielle et deuxième orientation qui nous est demandée de respecter, c'est de distinguer les fonctions pour les enseignants-chercheurs en l'occurrence qui relèvent de la RIPEC sur son volet fonctionnel donc C2, de celles qui relèvent des équivalences horaires. Vous savez, on en avait déjà discuté auparavant, il est aussi possible de bénéficier, au titre des primes fonctionnelles, d'une rémunération sous forme d'équivalences horaires, c'est-à-dire d'heures qui s'ajoutent au service, soit pour le compléter, soit génèrent des heures complémentaires.

Les propositions qui ont été faites au CSA et que je vous retranscris sont les suivantes. Première proposition, pour justement distinguer les fonctions qui relèvent du RIPEC, c'est-à-dire d'une prime qui est payée mensuellement aux bénéficiaires pour les enseignants-chercheurs, on doit distinguer donc les fonctions que nous on qualifie de pérennes donc qui relèveraient plutôt de ce RIPEC, c'est-à-dire d'un versement mensualisé et des fonctions non pérennes entre guillemets, qui relèvent plutôt de l'équivalence horaire. Parmi ces fonctions non pérennes, ce sont des fonctions qui sont susceptibles d'évoluer en cours d'année. Quelqu'un qui, par exemple, aurait une direction de département et qui l'abandonnerait en cours d'année ou quelqu'un qui suivrait des étudiants en alternance et finalement, ces étudiants pour une raison qui leur appartient, abandonneraient et donc on serait obligé de réajuster. Si on payait mensuellement, ça demanderait un travail de retraitement absolument gigantesque aux services d'une part, et ça augmenterait par là même les risques d'erreurs. Et puis ce n'est jamais agréable de demander à un collègue de restituer un trop perçu en fin d'année, donc on préfère passer par le biais des équivalences horaires qui ont la souplesse nécessaire. C'est-à-dire que les services sont calculés au mois de juin, début juillet. Donc là, on peut défalquer sans problème puisque ces heures complémentaires éventuelles ne seront payées qu'au mois (*mot inaudible*). Donc, c'est la raison pour laquelle on a plutôt cette distinction-là, qui est réalisée. Deuxième proposition. Jusqu'alors le dispositif d'équivalences horaires n'était pas ouvert aux enseignants non titulaires, on propose de l'étendre au personnel non titulaire sachant qu'avant il n'était pas ouvert systématiquement mais

il devait à chaque fois faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration. Désormais, si bien sûr le CA vote en faveur de cette mesure, les enseignants non titulaires seront traités exactement de la même manière que les titulaires pour ces équivalences horaires, c'est-à-dire arrêté des services en fin d'année et éventuellement (*mots inaudibles*) génération d'heures complémentaires. Enfin, troisième proposition, là elle revient plutôt de l'expérience que d'une véritable directive qui nous a été donnée. On avait, au départ, plafonné les équivalences horaires à 128 heures équivalent TD par collègue. Or il s'avère que ce plafond peut poser un problème de gestion pour les collègues qui ont plusieurs responsabilités notamment, et qui peuvent dépasser les 128 h, donc ça c'est une première chose. Par ailleurs, il nous est apparu normal, on va dire, d'ailleurs c'est réglementaire entre guillemets, que les collègues enseignants, enseignants-chercheurs ne puissent pas se trouver complètement déchargés de services en empilant les responsabilités et donc les équivalences horaires au titre des primes fonctionnelles. Donc ce qu'on propose, plutôt que d'avoir un plafond à 128 h, d'avoir au contraire un plancher minimal de 64 heures TD d'enseignement pour chaque collègue et puis de faire sauter le plafond de 128 h pour le porter à 140 h. Ce qui, au vu de ce qui nous est remonté sur les demandes de primes fonctionnelles, serait plus conforme à la réalité tout en restant assez raisonnable. 140 h d'équivalences horaires, ça paraît tout à fait raisonnable, bien sûr il sera toujours possible de demander, à titre exceptionnel, une dérogation, mais le nouveau cadre sera celui-là, c'est-à-dire un plancher de 64 h d'enseignement et un plafond pour les équivalences horaires de 140 h équivalent TD au lieu de 128 précédemment et il n'y avait pas de plancher. C'est un sujet complexe ces primes, c'est une usine à gaz absolument délirante, mais il faut en passer par là pour essayer de voir un peu ce qu'on peut en faire. J'ajoute que le CSA s'est prononcé par 10 abstentions.

M. Le Moyne.- Excusez-moi, je n'ai peut-être pas tout compris, mais est-ce qu'il n'y a pas la clé une inflation conséquente des équivalences horaires en mettant un plancher minimal à 64 h équivalent TD. Est-ce qu'il n'y a pas beaucoup d'équivalences horaires qui étaient en dessous de ce plancher ?

M. Tizio.- Pour le moment non, mais on préfère border, d'autant que c'est réglementaire, c'est à dire qu'un enseignant-chercheur doit au moins réaliser 64 h TD dans son service.

M. Le Moyne.- Donc, il y a un plancher minimal d'enseignement. Tous les enseignants-chercheurs doivent au moins 64 heures, quel que soit le RIPEC auquel ils ont droit ?

M. Tizio.- C'est ça.

M. Hervé.- On va passer au vote, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le régime indemnitaire des personnes enseignants (primes fonctionnelles), applicable à compter du 1^{er} septembre 2023. Qui ne prend pas part au vote ? S'abstient ? 5. Vote contre ?

14 voix pour, 5 abstentions

4. Référentiel d'équivalences horaires

M. Tizio.- Le référentiel d'équivalences horaires pour l'année 2023-2024 est strictement identique au référentiel d'équivalences horaires pour l'année 2022-2023, il n'y a pas de modification. Le CSA a donné un avis conforme, à l'unanimité.

M. Hervé.- Le conseil d'administration après en avoir délibéré approuve le référentiel d'équivalences horaires 2023-2024 appliqué aux responsabilités administratives et/ou pédagogiques assurées par les enseignants et les enseignants-chercheurs. Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

17 voix pour (unanimité)

M. Hervé.- Merci beaucoup.

Le Président.- Nous pouvons passer aux travaux de la CFVU.

VII) Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 11 septembre 2023

Mme Fiorentino.- Bonjour à toutes, bonjour à tous. Premier point, nous devons nous prononcer sur la prolongation du référentiel commun des études pour 2023-2024. Le RCE doit être approuvé chaque année. Les années précédentes, j'appelais les bonnes volontés pour procéder à un toilettage du RCE. Ça n'a pas été le cas cette année puisque, d'une part, aucun point ne semblait justifier une modification et, d'autre part, il y a déjà un groupe de travail à l'œuvre pour le RCE qui rentrait en application en 2024. Donc ce qui a été décidé, c'est de proroger pour cette année, le RCE qui est actuellement applicable.

Second point, les travaux de la commission FSDIE du 16 mai 2023. Maxence.

M. Roulliat.- L'objet, c'est la validation d'une partie de la commission FSDIE qui a eu lieu il y a déjà plusieurs mois de cela. Sauf que c'est un changement un peu de politique et de fonctionnement avec l'utilisation un peu plus importante du dispositif de convention des associations étudiantes. Je le rappelle rapidement, le principe de convention permet d'avoir un soutien direct de la part de l'université auprès d'associations étudiantes pour des projets qui sont identifiés avec toute une construction. Donc le bureau de vie étudiante, France Herscher et moi-même, on a rencontré chaque association à plusieurs reprises pour identifier, cibler les projets qui ensuite ont pu être présentés. Habituellement, on était plutôt sur 3-4 conventions par an et là vous le voyez, il y en a sept sachant qu'on en a déjà validé un certain nombre, donc c'est ce qui fera aussi l'objet d'une réforme dans les statuts du FSDIE que je présenterai à la prochaine CFVU. Parmi les conventions, la première, c'est AT' sciences qui est un tutorat étudiant pour la première année de l'UFR SVTE pour une convention de 1 588,54€, je vous épargne les contenus précis, il apparaissent dans le tableau, si vous avez des questions, je pourrai y répondre. La deuxième association, c'est les Etudiants de Nevers avec une convention d'une hauteur de 25 000€. La troisième, c'est pour le tutorat des étudiants dijonnais pour une convention proposée à 8 851,11€. Ensuite la quatrième est pour la FEBIA d'une hauteur de 10 161,27€. Ensuite la CEMD, qui est la corporation des étudiants en médecine de Dijon pour une convention à hauteur de 5 077,09€. Ensuite, on a le

GNUB qui est le groupement naturaliste universitaire de Bourgogne, pour une convention à hauteur de 312€. Ensuite l'association ESN InsiDijon, qui est l'association d'Erasmus, pour une convention à hauteur de 9 630€. Enfin, la dernière association, c'est le comité de gestion de la cafétéria médecine pharmacie qui est située au sein de l'UFR des Sciences de santé pour une convention à hauteur de 631,68€.

Mme Fiorentino.- Merci Maxence. Nous nous sommes ensuite prononcés sur les travaux de la commission de la pédagogie du 4 septembre 2023.

Tout d'abord, une formation UMDPCS qui proposait une modification pour le DU Prévention et éducations en santé. et une création d'un DU Orthodontie spécialisée en aligneurs in office, qui répond à une demande croissante en orthodontie de faire des soins avec des méthodes un peu plus douces, cette formation fera intervenir d'ailleurs l'inventeur de cette méthode qui est le président de la société japonaise d'orthodontie.

Nous nous sommes ensuite prononcés sur les modifications de fiches filières pour la rentrée 2023-2024 donc comme cela a été dit, il a été décidé de geler l'offre de formation pour les diplômes nationaux, sauf cas d'extrême urgence ou diplôme impacté par une réforme nationale, ce qui était le cas pour deux formations. Tout d'abord un parcours de master MEEF. Comme vous le savez, les masters MEEF ont fait l'objet d'une réforme en 2021-2022. Il a fallu d'abord se consacrer à la mention premier degré, la mention second degré, et là ce qui vous est présenté, c'est le dernier parcours de la dernière mention, mention PIF. La fiche filière qui est mise à disposition dans le cloud est similaire aux fiches filières des autres masters MEEF. Donc ces fiches filières reposent pour chacune sur deux années, trois blocs de compétences regroupant des macro-compétences liées aux métiers d'enseignants spécialisés. C'est une formation qui serait ouverte uniquement au public de la formation continue.

D'autre part ont été présentées des modifications des fiches filières pour les études de santé premier et second cycle. Pour le PASS, en fonction du déroulement observé l'an dernier il a fallu procéder à des aménagements. Tout d'abord la date du processus de sélection a été actualisée pour 2023-2024, des paragraphes ont été reformulés afin de faciliter la compréhension des étudiants sur certaines étapes du processus. Il y a une augmentation également du nombre de places en MMOPK pour la rentrée 2024-2025 suite à une demande insistante du ministère, c'est quand même une bonne nouvelle pour les étudiants qui sont actuellement en PASS, en L.AS 1 et en L.AS 2. Par rapport aux objectifs pluriannuels votés à la fin de l'année 2022, on passerait donc pour l'année 2024-2025, de 393 places à 430 places. Concernant la réforme du second cycle qui est impactée par la loi santé et ses décrets d'application dont le dernier a été adopté en août 2023, les épreuves classantes nationales informatisées sont supprimées et remplacées par un (*mot inaudible*) du système algorithmique d'affectation à l'entrée du troisième cycle. Le tirage des stages, qui présente des difficultés au niveau national, sera effectué via le logiciel (*mot inaudible*) qui remplacera l'ancien algorithme.

Le troisième point, il s'agit du règlement intérieur des IUT qui doit être approuvé chaque année. Donc là on a une remontée qui est une demande de modification des trois IUT. Pour l'IUT Dijon-Auxerre c'est très simple, c'est la suppression d'une phrase qui était inutile et redondante, c'est en page 4, *les moyennes ne peuvent être calculées que si l'obligation d'assiduité est satisfaite*. Cette phrase a été rayée, elle faisait double l'emploi avec une autre *en cas de défaut*

d'assiduité un malus est appliqué aux moyennes. Pour l'IUT de Chalon, ajout de l'adjectif *magistraux* après cours et puis des reformulations concernant l'interdiction d'utilisation des ascenseurs, remplacement de secrétariat de direction par accueil et introduction d'un paragraphe concernant le SSU. Pour l'IUT du Creusot, aucune modification n'a été demandée.

Enfin, point habituel en ce début d'année, quelques modifications ont été demandées sur les bornes du calendrier 2023-2024, pour le diplôme de formation en sciences pharmaceutiques, la date de rentrée et les dates d'examens du premier semestre ont été légèrement amendées, idem pour le master Innovative Drugs et la licence des Sciences de la terre.

Tous ces points ont été adoptés à l'unanimité.

M. Hervé.- Je suppose qu'il doit y avoir des remarques ou questionnements puisqu' il y a une demande de scinder les délibérations.

Mme Privé. Je vais ouvrir le bal des interventions, il me semble qu'il y en aura d'autres. Je vais revenir sur deux points seulement. Mais le deuxième sera un petit peu plus long, excusez-moi. Sur le référentiel commun des études, nous sommes en plein travail avec le groupe de travail sur la question. Sur la reconduction de ce RCE, nous nous abstiendrons sur ce point-là, puisqu'on est quand même face à deux soucis majeurs sur ce RCE, même si c'est l'ancienne forme, elle est quand même temporairement reconduite, c'est la question de la compensation qui est quand même un droit qui avait été retiré aux étudiants, même s'il y a des garde-fous qui avaient été mis en place pendant le confinement, sur une réunion où il n'y avait que deux étudiants présents en visioconférence, donc pas des conditions que j'estime à la hauteur du débat démocratique que nous avons habituellement dans cette université. De plus, les conditions de précarisation, de multiplication du nombre d'étudiants salariés, de diversité des conditions d'études, que ça soit avec la mise en valeur des étudiants aidants ou en situation de handicap qui a été faite par la ministre récemment et toutes les autres conditions, pour que aujourd'hui revenir sur ce type de droit étudiant, ce n'est pas promettre des formations qui seraient meilleures parce qu'on les aurait obtenues plus durement. C'est empêcher la réussite d'un certain nombre d'étudiants qui doivent faire d'autres choses que leurs études à côté. J'en suis moi-même la première victime, puisque moi, Dieu merci, la compensation existe de manière intégrale en histoire. Mais je travaille entre 25 et 30 heures par semaine, j'ai plus de 25 h de cours, si la compensation n'existait pas, je serais toujours en première année de psychologie. Et également, quelque chose qui sera au cœur de nos débats sur le prochain référentiel commun des études, c'est évidemment la question des notes éliminatoires qui reviennent parfois au centre du débat et le droit au redoublement aussi, je lie les deux mais nos débats seront différenciés sur la question, qui peut parfois être remis en question alors que les textes assurent que c'est de droit et notamment celui de 97 pour les notes éliminatoires, mais je ne rentrerai pas dans tous les détails. Donc une abstention.

Le deuxième point qui me semble évident à aborder, c'est le règlement intérieur de l'IUT, pardonnez-moi mais il est lunaire. Sur la première page, nous avons quand même quelque chose qui est écrit de manière claire, manger et boire est passible de sanctions disciplinaires et pénales. Ce sont les termes utilisés dans le règlement intérieur d'un IUT. Je vous en supplie comment, en pleine période de réchauffement climatique, un règlement intérieur peut interdire aux étudiants de boire ? On est où ? Je prends un autre exemple. L'article 1 qui proscrit l'utilisation

des téléphones portables en cours de manière systématique, on est bien d'accord que le téléphone portable en cours peut-être une marque d'irrespect total mais ça peut être un outil pour s'informer ou pour prendre des notes pendant les cours pour les étudiants qui n'ont pas les moyens de mettre 300 balles dans un petit ordinateur portable. Ensuite, on a plein d'autres choses qui ne vont pas. L'article 14.3 qui précise que l'étudiant a seulement 24 h après son absence pour la justifier alors que la réglementation précise que c'est 48 h après une absence. Enfin, c'est une erreur grossière, l'article 14.5 qui précise les modalités d'absence d'un étudiant et qui oublie complètement le décret de mai 2017 sur la question de l'engagement étudiant et du fait que l'engagement étudiant est un justificatif pour être absent en cours. L'article 14.6, en vertu de l'ensemble des arrêtés et des décrets qui régissent l'ESR, une absence injustifiée ne vaut pas un zéro, elle vaut une défaillance et la défaillance peut valoir un redoublement, contrairement au zéro. Et on rappelle que la nullité est une sanction qui ne peut être donnée que par la section disciplinaire de l'université à laquelle l'IUT est rattaché. C'est une sanction disciplinaire. Pareil, l'article 16.2, on parle quand même du fait que si une sanction disciplinaire est donnée et qu'il y a une absence, par exemple qu'on sort un étudiant trois jours de l'IUT et qu'on lui interdit l'accès au bâtiment pour une sanction disciplinaire, ça fera une absence injustifiée, ça n'a aucun sens. C'est une sanction disciplinaire, pas une absence, il y a deux choses différentes. Et on peut faire d'ailleurs le parallèle avec d'autres écoles, IFMK par exemple, ou quand il y a une absence en raison d'une sanction disciplinaire, ce n'est pas une absence injustifiée, c'est une sanction disciplinaire, deux choses différentes. L'article 19.2 qui précise que pour venir s'installer à l'IUT ou tracter à l'IUT ou faire n'importe quoi à l'IUT, les associations doivent être autorisées par le directeur, c'est-à-dire que moi, en tant que membre de l'UNEF Bourgogne ou mes camarades ici présents en tant que représentants de la FEBIA, n'ont pas le droit d'aller s'installer devant l'IUT sans avoir demandé l'accord spécifique du directeur. Voilà, il y a tout un tas d'aberrations dans ce règlement intérieur qui est symptomatique d'une situation de tension à l'IUT Dijon-Auxerre qui existe depuis des années, on en a un peu parlé, les verbatims de l'année dernière ont pu être parlants. Pour moi c'est révélateur de quelque chose que moi, en tant que syndicaliste étudiante, j'ai vécu il y a quelques années, c'est-à-dire un délit d'entrave, on m'a empêchée de représenter un étudiant lors d'un rendez-vous préalable à sanction disciplinaire, auprès du directeur, donc pour moi, on est sur une pente qui ne peut pas être prise, notamment dans un IUT où on rappelle que les IUT donnent des formations qui sont des formations professionnelles d'excellence. Et là j'ai plus l'impression d'être devant un règlement intérieur de collège que d'être devant un règlement intérieur qui accueille des personnes majeures. Je vais m'arrêter là-dessus, mais pour moi, c'est ahurissant.

Mme Fiorentino.- Je vais répondre pour le RCE, la compensation existe toujours. Alors je ne sais pas si vous vous rappelez, l'exception de la compensation a été discutée longuement en CP, en CFVU, puis même ici, la phrase a été amendée en CA et la non-compensation n'est possible que pour mieux. Et donc la question de la non-compensation va être ajoutée pour le RCE à venir. Je ne me rappelle plus des autres questions.

Mme Privé.- C'était la question des notes éliminatoires. Mais ça, c'est plutôt une demande à l'intention du futur groupe de travail RCE, dont je fais moi-même partie, pour bien préciser parce qu'on a bien vu, et notamment sur nos discussions

autour de l'ESIREM la dernière fois, que les notes éliminatoires pouvaient revenir à grands pas. Au vu de la multiplication, et ça, c'est une faute du ministère, pas de l'université, de la multiplication des décrets et des arrêtés, des machins et des trucs qui régissent la pédagogie dans nos universités et qui n'ont aucun sens, plutôt que de faire un texte unique. Donc c'était plutôt à titre de remarque qu'à titre d'explication de vote.

Mme Fiorentino.- Pour la licence, c'est interdit les notes éliminatoires donc c'est sûr qu'on ne verra pas ça dans le prochain RCE et pour le redoublement, sauf pour les formations sélectives, on ne peut pas imaginer de refuser un redoublement en licence par exemple.

Mme Privé.- Mais là c'est pareil, si je peux me permettre, il y aura un débat parce que avec l'instauration de Parcoursup et Trouver mon master, toutes les formations sont sélectives puisque toutes les formations sont techniquement à quota.

Mme Fiorentino.- C'est sélectif à l'entrée, une fois qu'on est rentré, non !

Mme Privé.- Je suis rassurée, je vous remercie.

Le Président.- Pour le règlement intérieur de l'IUT, il y a des choses que vous soulevez qui nécessitent une analyse un peu technique. Il faudrait peut-être qu'on retire le document. En revanche, il y a des choses d'ores et déjà que j'ai lues qui ne correspondent pas à ce que vous dites, par exemple, le justificatif de l'absence doit être fourni avec la déclaration écrite de l'absence le 8^e jour au plus tard, ce n'est pas 24h.

Mme Privé.- Ça dépend du type d'absence en fait.

Le Président.- Alors ce qu'on va faire parce qu'on a déjà beaucoup discuté et c'est trop long, vous transmettez tout ce que vous avez relevé et puis après il faudra analyser et vérifier. Par ailleurs, je vois par exemple, « toute absence non reconnue comme valablement justifiée est sanctionnée par la note zéro », alors normalement c'est ABI, ABI ça invalide complètement le résultat de l'étudiant. Donc c'est une mesure plutôt plus favorable parce que ça empêche le jury de délibérer, ABI.

Mme Privé.- Mais ABI ça amène une défaillance, la défaillance peut amener un rattrapage dans certaines conditions.

M. Le Moyne.- Mais un zéro aussi !

Mme Privé.- Que si on ne valide pas l'UE.

Le Moyne.- Mais la stratégie dans les IUT et dans les écoles, ça a été contrôles continus, TP, rapports, partiels... Très souvent les étudiants choisissent de ne pas venir en partiel lorsque leurs notes de TP leur permettent et ce n'est pas forcément éliminatoire.

Le Président.- Donc, ce que je vous propose, vous nous faites la liste des choses que vous avez pointées. On l'analyse, et on passe au prochain CA. Louis.

M. Bichebois-Delhief.- Très rapidement, ça me paraît étrange qu'on mette des malus sur les notes à l'année en fonction des absences. C'est un principe qui me dérange un peu et je ne le comprends pas vraiment, et il est dans le règlement intérieur.

Mme Fiorentino.- On en avait discuté l'an dernier. Cette phrase remplace une phrase qui disait que les moyennes n'étaient pas calculées au bout d'un certain nombre d'absences, ce qui était quand même très dur. Et donc là, ce qui a été décidé c'est qu'au bout d'un certain nombre d'absences, il pouvait y avoir un malus sachant que ce n'est pas à la première absence. Le responsable d'études va signaler à l'étudiant qu'il a été absent à plusieurs reprises, demande des explications, et c'est que s'il y a vraiment un manque d'assiduité flagrant à la suite de ce signalement qu'il pourrait y avoir un malus appliqué donc en fait cette évolution, elle est plutôt favorable pour l'étudiant.

M. Bichebois-Delhief.- Merci, je n'avais pas l'historique. J'ai également des remarques sur les règlements intérieurs. Donc si par prévention, on peut tous les renvoyer devant les instances compétentes. Je ne sais pas si ça vous va ?

Mme Privé.- On va coconstruire un document, on vous renvoie nos remarques, Madame Fiorentino, dans un document synthétique avec, par article, les problématiques.

Mme Fiorentino.- Oui, d'accord.

M. Hervé. Sur les travaux de la CFVU, un premier vote donc demandant approbation du CA sur la prolongation du référentiel commun des études pour 2023-2024. Ça, c'est la première délibération. Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ? 3 abstentions.

14 voix pour, 3 abstentions

M. Hervé.- Ensuite, deuxième délibération, c'est tous les autres points sauf les fiches filières Santé 1^{er} cycle et 2^e cycle traitées à part. Donc une délibération sur tous les autres points, sauf le référentiel commun des études, le point sur la santé et les règlements intérieurs des IUT. Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

17 voix pour (unanimité)

M. Hervé.- Et il nous reste donc la partie santé et le vote sur les fiches filières, de la première à la sixième année incluse. Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

17 voix pour (unanimité)

VIII) Travaux de la commission de la recherche (CR) du 14 septembre 2023 - Demande de subvention

M. Hervé.- Merci. Le point suivant, c'est les travaux de la commission de la recherche, sur ce point Pascal Neige m'a donné quelques éléments à vous communiquer. Rien de compliqué ou délicat. Il faut statuer sur une demande de subvention qui est portée par l'ICB. C'est une demande de subvention auprès de la région pour un colloque scientifique international à hauteur de 5 000€ sur un total de projet de 11 000€, avec de l'autofinancement mis sur la table par l'ICB, c'est porté par Christophe Cruz. Le titre c'est EGC 2024, c'est une conférence Extraction et gestion des connaissances. Je ne sais pas s'il y a des interrogations, remarques, questions ? C'est très usuel, c'est juste voter pour pouvoir demander de l'argent. Donc qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

17 voix pour (unanimité)

Point B : Points adoptés sans débat

IX) Tarifs, subventions et dons – SEFCA : tarifs de formation continue et par apprentissage – Catalogue général des EUD – Sorties d'inventaire, conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Hervé.- Il nous reste concrètement à voter les points sans débat mais qui demandent un vote. Vous avez reçu la liste des tarifs, subventions et dons, des tarifs de formation continue et par apprentissage du SEFCA, le catalogue général des EUD, les sorties d'inventaire et les contrats et conventions emportant versement de subvention ou engageant, l'université de Bourgogne. Est-ce que vous avez des questions ?

Mme Cénac.- Je n'ai pas pris le temps de regarder ce qui changeait dans les tarifs SEFCA qui nous sont proposés, comme il n'y avait pas de surlignage. Mais si vous n'avez pas la réponse facilement, vous pourrez nous le dire au prochain CA, ça ne va pas changer mon vote.

M. Bourgeon.- C'est juste de la mise à jour, ils reprennent en fait les tarifs et ils les ont remis à jour, c'est technique.

Mme Cénac.- D'accord, mais comme ce n'était pas écrit...

M. Bourgeon.- C'est vraiment une mise à jour et je crois qu'il y en a 2 ou 3 qui changent sur la masse, c'est vraiment à la marge.

Mme Cénac.- D'accord, merci.

M. Hervé.- Mis à part ce point, tout est ok. Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

17 voix pour (unanimité)

X) Compte rendu des conventions hors subvention

M. Hervé.- Et il y a le compte rendu des conventions. Ça on acte.

Point C : Questions diverses

M. Hervé.- Il a été proposé en questions diverses, une motion et il a été proposé, après échange, de la reporter au prochain CA parce que, déjà il est tard et on sera plus nombreux, ça donnera plus de poids, on ne sera pas en limite de quorum.

M. Le Moyne.- Même si, peut-être, le vote dans une prochaine séance serait appuyé de davantage de voix, je ne suis pas porteur de la motion, mais est-ce que les porteurs de la motion souhaitent quand même qu'on la vote aujourd'hui ? C'est peut-être la question.

Mme Privé.- Non, on a accepté qu'elle soit reportée au début de la séance prochaine.

Le Président.- Bien, nous avons épuisé l'ordre du jour qui nous a épuisé, en fait on est doublement épuisé. Merci beaucoup pour votre patience. Merci beaucoup pour les discussions parce que, certes nous sommes épuisés parce que nous avons discuté, mais j'ose espérer que nous ne discutons pas pour rien et que ça permet néanmoins de faire avancer les choses, même si c'est modestement, à notre échelle. Merci à vous. Bonne soirée et à bientôt.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Président



Vincent Thomas